

L'ORÉGON

ET LES CÔTES

DE L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉD. PROUX ET Cᵉ, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

L'ORÉGON

ET LES CÔTES

DE L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD,

APERÇU

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE

ET POLITIQUE,

AVEC UNE CARTE DU PAYS D'APRÈS LES DOCUMENS LES PLUS RÉCENS.

PAR M. FÉDIX.



PARIS.

LIBRAIRIE DE AMYOT, ÉDITEUR,

6, RUE DE LA PAIX.

—

1846

« Rendez à César ce qui appartient à César. »

Le fond de cette brochure se compose de trois élémens principaux : géographie, histoire, diplomatie.

Je dois à M. Wild, géographe de la reine et de l'amirauté anglaise, les documens les plus récens obtenus sur l'Orégon, sur la géographie intérieure de ce pays, ses habitans, etc., ainsi que la statistique des principaux établissemens qui

y ont été formés pour le commerce des fourrures.

La carte a été dessinée d'après les dernières qu'il a publiées sur ce sujet.

Pour les documens historiques, je n'ai eu que l'embarras du choix. Il existe de trop nombreuses relations des voyages entrepris sur ces côtes depuis Fernand Cortès et Drake, jusqu'à Cock, Lapeyrouse et Dumont d'Urville, pour que j'aie éprouvé d'autre difficulté que celle d'abréger par un exposé sec et précis leurs longs et intéressans récits.

Quant à la diplomatie, elle embrasse deux périodes bien distinctes : l'une, antérieure à 1790, commence aux premières contestations entre l'Angleterre, l'Espagne et la Russie, et continue jusqu'à la reprise des négociations dans ces derniers temps ; la seconde embrasse ces négociations jusqu'à ce jour.

Pour la première, j'ai emprunté beaucoup au mémoire rédigé par M. Greenhow

pour le gouvernement américain, et je dois dire à sa louange que j'y ai trouvé un exposé des faits dont l'exactitude et l'impartialité m'ont édifié. Il écrivait en 1840. Aujourd'hui, peut-être, il lui serait difficile de se maintenir dans la même ligne.

Pour la seconde partie, les documens ne m'ont pas manqué; il m'a suffi de parcourir les journaux anglais et américains pour n'avoir encore que l'embarras du choix. Cependant j'ai eu à me garder de l'esprit de partialité qui y règne; cela se conçoit: ils sont Anglais et Américains. Pour nous, qui sommes Français et qui assistons en quelque sorte comme simples spectateurs au débat, j'ai pensé qu'il suffirait d'exposer les faits avec le moins de commentaires possibles. Je me suis surtout attaché à donner textuellement les documens officiels dans tout ce qui s'y rapporte à la question en litige, afin que, si je me suis trompé dans mes apprécia-

tions, le lecteur soit à même de les rectifier et de se faire une opinion personnelle.

J'ai dû beaucoup aussi aux articles sur l'Orégon, publiés il y a quelques semaines par le *Courrier français*; j'y ai vu avec plaisir qu'il partageait ma pensée sur l'avenir de ce vaste territoire, et sur la possibilité d'une transaction honorable entre les deux puissances pour lesquelles il est devenu un objet de litige. Si cette transaction, dictée par des sentimens tout français, avait lieu, ce serait au *Courrier* que nous devrions de l'avoir proclamé le premier parmi nous.

Merci donc à eux tous; merci surtout à M. Wild que j'ai l'honneur de compter parmi mes amis, bien que mon opinion diffère quelquefois de la sienne dans l'appréciation de certains faits relatifs à sa nation; je disais tout-à-l'heure ils sont Anglais et Américains, j'ajoute maintenant: il est Anglais, je suis Français.

Quand donc sera venue pour l'huma-

nité cette heureuse période prédite par Béranger, où toutes ces barrières qu'on appelle frontières seront effacées de la surface du globe, et où nous pourrons chanter avec le poète :

Peuples, formons une sainte alliance
Et donnons-nous la main.

Un Musulman répondrait : Dieu est grand ! et les destinées de l'humanité doivent s'accomplir.

Moi, je me contente de dire : Espérons ! ! !

L'AUTEUR.

Paris, 20 mars 1846.

DE L'ORÉGON

ET DES CÔTES

DE L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD,

APERÇU

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE.

INTRODUCTION.

Il s'est passé du temps depuis cette époque où l'Espagne et le Portugal se partageaient le monde, et où un pape (Alexandre VI) leur en donnait l'investiture. Alors la civilisation européenne était loin de se douter des intérêts qui s'agiteraient plus tard pour elle dans ces immenses continens dont peu d'années auparavant elle ne soupçonnait pas même l'existence. Des trois puissances prépondérantes de l'Europe actuelle, l'une (la Russie) était encore barbare; une autre

(l'Angleterre) usait ses forces et son énergie dans ses luttes intestines et ses guerres de famille ; le souverain de la troisième (la France), seul alors en état de protester contre l'envahissement espagnol, se contentait de demander quel était l'article du testament d'Adam qui avait conféré la propriété du Nouveau-Monde à son frère le roi catholique ; car alors les empires s'acquéraient, non par les nations, mais par les princes et au nom des princes.

Cependant la domination espagnole devait durer peu. Fondée sur la violence et le pillage, elle devait avoir le sort qu'ont tous les despotismes, c'est à dire se dévorer elle-même.

Puis les pouvoirs européens ne tardèrent pas à protester de fait contre la possession exclusive que voulait s'attribuer l'Espagne, en prenant leur part de ces nouvelles contrées et en y envoyant des colonies.

C'est qu'une nation aura beau, lorsqu'un de ses navires aura été jeté sur une côte par le hasard ou par une tempête, planter un poteau sur cette côte et en prendre possession au nom de son souverain ; ses géographes auront beau figurer sur leurs cartes ces possessions nouvelles par de magnifiques lignes bleues, rouges ou ver-

tes, il est un droit plus puissant que celui dérivant d'un poteau planté ou d'une ligne coloriée, c'est le droit qu'a chaque peuple, suivant son activité et son intelligence, au partage de tous les biens que contient l'univers ; c'est le besoin d'équilibre indispensable dans la force et dans l'étendue des nations, besoin qui dérive pour elles de l'instinct naturel de leur propre conservation. L'Angleterre fait maintenant dans les mers du Sud ce que faisait l'Espagne à la fin du quinzième siècle sur le continent américain, et, comme l'Espagne, elle sera obligée de livrer un jour au commerce du monde ces mêmes pays dont elle cherche à exclure les autres nations européennes. Chaque peuple a sa mission providentielle qu'il accomplit sans s'en douter dans le grand œuvre de la civilisation ; celle de l'Angleterre, en ce moment, est d'ouvrir de nouvelles voies à l'activité et au commerce de l'Univers.

Avant que les colonies anglaises n'y eussent conquis leur indépendance, l'Amérique du Nord se partageait entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Russie. Plus tard, l'indépendance des Etats-Unis et la perte de ses colonies par la France vinrent changer l'économie politique de ce pays.

L'Espagne, qui possédait presque tous les affluens du golfe du Mexique et les immenses côtes baignées par l'Océan Pacifique, s'est vue resserrée successivement vers ces côtes par les adhésions de ses provinces à l'Union américaine; la république du Mexique, formée par l'émancipation des colonies espagnoles, a eu le même sort; le Texas vient encore d'augmenter à son détriment l'étendue des domaines de ses voisins, et il est probable qu'obéissant aux mêmes tendances, elle finira par faire partie, elle aussi, de l'Union américaine; en sorte qu'il n'y aura plus dans la partie civilisée de l'Amérique du Nord, qu'une vaste et immense république, soumise aux mêmes principes, aux mêmes lois, participant aux mêmes avantages et n'ayant qu'un même intérêt.

Les Etats-Unis se sont agrandis successivement de tout ce que perdaient l'Angleterre et l'Espagne. La république de Washington occupe aujourd'hui la plus belle, la plus riche et la plus vaste partie du continent américain, c'est à dire du côté de la mer presque tout le littoral de l'Océan Atlantique et une grande partie du golfe du Mexique, et dans les terres, elle s'étend jusqu'aux sources de ces fleuves gigantesques qui

arrosent et qui fertilisent les immenses vallées dont sont formés ses domaines.

L'Angleterre possède au nord des Etats-Unis l'ancien Canada français, et les terres que baigne la baie de Hudson jusqu'au détroit de Baffin.

La Russie, qui voulait avoir un pied sur le continent américain, a pris les terres les plus rapprochées de ses possessions asiatiques, c'est à dire la Péninsule qui se trouve au delà du détroit de Béring, entre l'Océan Pacifique et la mer de Kamschatka. Si l'on en excepte les fourrures, ce pays, âpre et montagneux, est sans importance comme production. Ce n'est qu'une station commerciale, un point de refuge pour la marine et pour les pêcheurs russes.

D'après ces dispositions, les côtes de l'Océan Pacifique du nord sembleraient appartenir exclusivement au Mexique et à la Russie, car elles sont séparées naturellement des possessions de l'Angleterre et de celles des Etats-Unis par la grande chaîne des montagnes Rocheuses qui forme la continuation des Cordillières dans l'Amérique septentrionale. Mais ces deux dernières puissances avaient un intérêt considérable à se procurer une entrée dans l'Océan Pacifique pour leur communication avec l'Inde et le nord de l'Asie.

Aussi se sont-elles efforcées, chacune de son côté, de séparer les frontières de l'Espagne (aujourd'hui le Mexique), de celles de la Russie, afin de se ménager un intervalle libre entre les deux. Cet intérêt s'est encore augmenté pour l'Angleterre depuis ses nouvelles conquêtes dans l'Australie et dans la Polynésie. C'est ainsi qu'elles sont parvenues à faire fixer les frontières du Mexique au 42e degré de latitude et celles de la Russie au 54e degré 40 minutes, c'est à dire à 12 degrés 40 minutes plus au nord.

C'est cet espace de 12 degrés 40 minutes, c'est à dire plus de 300 lieues le long des côtes de l'Océan Pacifique entre les possessions du Mexique et celles de la Russie, que les Anglais et les Etats-Unis se disputent depuis un demi-siècle, et pour le partage duquel ils ne peuvent pas s'accorder.

Ce pays est arrosé par deux beaux fleuves, le Frasers et la Colombie, et est désigné par les géographes sous le nom d'Orégon.

Le grand intérêt qui domine dans la querelle actuelle est moins dans l'importance du pays en lui-même, bien qu'il soit riche et fertile, que dans la conservation d'une route pour l'exportation des produits des deux nations voisines.

Pour l'Angleterre surtout la position est capitale. *To be or not to be*, être ou ne pas être, telle est la question pour ses possessions dans le nord de l'Amérique ; car ses possessions deviennent à peu près inutiles entre ses mains, si elle n'a pas la possibilité de les rallier aux autres possessions bien autrement importantes qu'elle a dans les mers du Sud et sur le continent asiatique ; or, cette possibilité elle la perd si le chemin de l'Orégon ne lui reste pas ouvert.

C'est aussi ce qu'a compris le président actuel de la république des Etats-Unis. La politique américaine doit être, ainsi qu'il l'a exprimé dans son dernier message au congrès, de repousser autant que possible les établissemens européens loin du continent du Nouveau Monde ; or, en voulant fermer la Colombie aux navires anglais, il est conséquent avec cette politique ; c'est réellement repousser les Anglais du continent américain et les condamner à y abandonner tôt ou tard les établissemens qu'ils y possèdent.

Voici donc deux intérêts bien établis, bien prononcés, et comme l'intérêt est la mesure des actions, il est probable que la lutte sera longue et ardente ; car ni l'une ni l'autre des deux

puissances ne voudra céder un pouce du terrain qu'elle croit lui appartenir.

Il y a en Angleterre un parti de Gallophobes qui crie *tolle* chaque fois qu'il entend prononcer le nom de la France. Dernièrement, dans une espèce de société parlante, mangeante et dansante, appelée le *Britisch and foreing intitute*, M. Vagorhn disait que les correspondances anglaises étaient violées et pillées par le gouvernement français, et toute l'assistance de crier bravo et d'applaudir !

Nous avons également nos Anglophobes en France qui, avant tout examen, et systématiquement, donnent tort à l'Angleterre dans toutes les questions où son intérêt se trouve mêlé. Ces exagérations de part et d'autre ne sont pas seulement inconséquentes, elles sont dangereuses en ce qu'elles faussent le jugement, et surtout en ce qu'elles entretiennent parmi les habitans des deux pays un esprit de suspicion, des fermens de jalousie et de haine qui réagisssent jusque sur leurs relations commerciales.

Quant à nous qui, bien que très bons Français, pensons que la France et l'Angleterre peuvent également trouver place au soleil, nous avons apprécié la question avec impartialité, ex-

posant les faits, en indiquant les conséquences, et laissant à ceux qui voudront bien nous lire la liberté de les juger de leur point de vue, en suivant leurs affections et leurs prédilections personnelles.

PREMIÈRE PARTIE.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

§ Ier.

GÉOGRAPHIE DE L'ORÉGON.

LIMITES.

La plupart des géographes pensent que le nom d'Orégon servait aux Indiens pour désigner le bras principal de la Colombie ; quand le fleuve eut perdu son nom pour prendre celui du vaisseau que montait le capitaine Gray en 1789 lorsqu'il y pénétra pour la première fois, l'ancien nom de la rivière fut donné aux pays qu'elle arrosait.

En étendant ce nom à tout le territoire dont l'Angleterre et les Etats-Unis se disputent aujourd'hui la possession, l'Orégon a pour limites :

Au Nord, les possessions russes fixées au 54e degré 40 minutes de latitude par le traité de 1824 entre les États-Unis et la Russie, et par celui de 1825 entre la Russie et le gouvernement britannique.

Au Midi, la Californie supérieure appartenant au Mexique. Le traité de la Floride, conclu en 1819 entre les Etats-Unis d'une part, et l'Espagne, alors propriétaire du Mexique, d'autre part, a fixé les limites des deux Etats au 42e degré de latitude en suivant cette ligne depuis la mer jusqu'aux montagnes Rocheuses. Le Mexique, devenu indépendant de l'Espagne, a accepté les mêmes frontières.

A l'Est, la grande chaîne des montagnes Rocheuses qui le séparent des Etats-Unis jusqu'au 49e de latitude nord, et des possessions anglaises au nord du 49e de latitude, conformément au traité de 1807 et à celui de 1818 entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Au Midi, l'Océan Pacifique du Nord.

Les géographes anglais ne font commencer le

territoire de l'Orégon qu'au détroit de Fuca ; toute la partie supérieure baignée par le Frasers ou s'étendant le long de la mer jusqu'à la frontière russe, est désignée sur leurs cartes par les noms anglais du nouveau Cornouailles, nouveau Hanovre, nouvelle Calédonie. Cependant, comme les prétentions des États-Unis s'étendent jusqu'à la frontière russe ; comme d'un autre côté, dans le langage de la politique on est convenu d'appeler Orégon tout l'objet du litige, j'ai cru devoir me conformer à cette dernière pensée, laissant à la diplomatie ou à la guerre le soin de décider laquelle de ces deux géographies sera la véritable.

Ces limites n'ont pas été déterminées seulement par les caprices et la volonté des hommes ; la nature semble avoir pris soin de les tracer elle-même pour les faire servir de défense à un centre de civilisation puissant et nombreux ; car d'un côté c'est la mer, et des trois autres côtés ce sont des montagnes presque infranchissables qui entourent et qui abritent de toutes parts un nombre considérable de vallées fertilisées par les nombreux affluens des deux grands fleuves qui serpentent le pays dans tous les sens, le Frasers et la Colombie.

L'intérieur de l'Orégon a été peu exploré : il n'y a de véritablement connus que le littoral de la mer et les bords des deux rivières jusqu'à une certaine distance dans les terres. C'est là seulement qu'ont été formés quelques établissemens coloniaux et qu'ont été établies les stations des compagnies commerciales qui viennent depuis un demi-siècle s'y approvisionner de fourrures.

LITTORAL.

Tout près de la frontière russe, entre les 54 et 52e parallèles, est une grande île triangulaire séparée de la terre ferme par une distance moyenne de 50 lieues. Elle est appelée par les Américains île de Washington, par les Anglais île de la reine Charlotte.

Suivant les Espagnols, cette île aurait été découverte par eux en 1774 ; suivant les Anglais, ce serait le capitaine Dixon de Londres qui, le premier, en aurait déterminé la position en 1787 et lui aurait donné le nom de son vaisseau la *Reine Charlotte* ; enfin, suivant les Américains, le capitaine Gray, commandant le sloop le *Washington* de Boston, en aurait fait le pre-

mier la circumnavigation et l'aurait appelée Ile de Washington. C'était la station favorite des marchands de fourrures américains.

Entre cette île et la terre est l'archipel de Pitt, dans lequel la compagnie de la baie de Hudson a un comptoir ; la terre, située en face, est sillonnée par un grand nombre de canaux formés par la mer, et qui lui donnent une physionomie à peu près semblable à celle de la Hollande.

Plus loin, au sud, à partir du 51 jusqu'au 48 1[2 parallèle, se trouve une autre grande île longeant les terres sur une étendue de 200 milles. Le détroit de Fuca et le golfe de Géorgie la séparent du continent ; Quadra et Vancouver lui ont donné leur nom. Le point le plus important de cette île est le golfe de Nootka, vers le 49° 34 minutes parallèle, et dont la vaste baie offre une rade sûre pour les vaisseaux. C'était là le principal rendez-vous des marchands de fourrures et le lieu où se sont passés presque tous les événemens un peu importans dont ces parages ont été les témoins.

Tout tend à faire de Nootka l'un des points les plus avantageux des côtes occidentales de l'Amérique du Nord ; outre sa baie qui, ainsi

que nous venons de le dire, offre un abri sûr pour les navires de tous les tonnages, son climat est tempéré comparativement à ceux des autres pays situés sur la même latitude ; le sol environnant est fertile et donne en abondance des grains, des fruits et des légumes. La volaille et les quadrupèdes de nos contrées s'y acclimatent parfaitement ; il est couvert d'arbres magnifiques ; ses eaux sont abondamment pourvues de poissons; les fourrures qu'on y recueille sont des plus recherchées ; enfin l'on a découvert dans son voisinage des gisemens de houille considérables.

Le bras de mer qui sépare l'île Quadra-Vancouver de la terre ferme présente les mouillages les plus sûrs de toutes ces côtes. La baie de Puget, autour de laquelle les Anglais ont commencé dans ces derniers temps un système régulier de colonisation, est située à l'extrémité d'un canal, faisant suite au détroit de Fuca et s'avançant dans les terres, vers le Sud, jusqu'à une distance de quelques lieues seulement de la Colombie.

Le Frasers, l'une des deux grandes rivières du territoire de l'Orégon, vient se jeter en face de l'île de Vancouver, dans le golfe de Géorgie ; il

a sa source dans le Nord-Est, à quelques lieues au delà des frontières russes.

Depuis le cap Flattery, au sud du détroit de Fuca, jusqu'à la frontière mexicaine, la terre est baignée par l'Océan Pacifique.

Le littoral de l'Orégon se divise donc en deux parties distinctes : l'une, à partir de la frontière russe jusqu'au cap Flattery, est bordée par des îles; l'autre, qui commence au cap Flattery et s'étend jusqu'à la frontière mexicaine, donne sur la grande mer de l'Océan Pacifique.

La première renferme un nombre considérable de ports et de baies pour les vaisseaux de tous les tonnages; la seconde, au contraire, n'offre aux marins que deux refuges, l'un à l'embouchure de la Colombie, à quelques milles de la mer, dans la baie de Gray, encore ne peut-il recevoir que les navires de petit tonnage ; cependant, d'après Vancouver, il serait facile d'y corriger, par des travaux d'art, les imperfections de la nature, et conséquemment d'y former un bon port ; le second, plus au Sud, entre la Colombie et la frontière mexicaine, à l'embouchure d'une petite rivière, la Umqua, dans laquelle peuvent s'abriter les vaisseaux qui ne prennent pas plus de huit pieds d'eau. La com-

pagnie de la baie de Hudson y a un comptoir.

Il faut ne point oublier cette différence dans les mouillages entre la partie du littoral placée au sud de la Colombie et celle placée au nord de la même rivière ; car l'Orégon pourra devenir dans la suite une province habitée et cultivée : cela est possible, probable même. Mais jusqu'à présent son importance s'est réduite à celle d'une station de pêche et d'un entrepôt commercial pour les fourrures apportées de l'intérieur par les Indiens. Sous ce dernier rapport, la partie des côtes placée au sud de la Colombie n'offre que peu de ressources au commerce; son importance est conséquemment beaucoup moins grande que celle de la partie supérieure que protégent de grandes îles, et dans laquelle se rencontrent des mouillages sûrs et nombreux; c'est là précisément la partie que voudraient s'attribuer les Anglais, ne laissant aux Etats-Unis que des côtes inabordables, placées entre l'embouchure de la Colombie et la Californie supérieure.

INTÉRIEUR DES TERRES.

La principale physionomie de l'Orégon con-

siste en une succession continuelle de montagnes et de vallées qu'interrompent seulement quelques plaines de peu d'étendue. Outre les montagnes Rocheuses qui forment sa frontière à l'Est, il est parcouru du Sud au Nord par deux autres chaînes qui courent parallèlement entre elles.

Il en résulte une division naturelle du pays en trois grandes régions qui diffèrent essentiellement de climat, de sol et de produits.

La première de ces régions, qu'on appelle habituellement le Pays-Bas, longe les côtes et s'étend jusqu'à la première chaîne de montagnes ; elle a une largeur qui varie de soixante à cent milles anglais (quarante lieues). La seconde occupe le terrain situé entre la première et la seconde chaîne de montagnes : on l'appelle le Pays-Moyen.

Enfin, la troisième, ou Haut-Pays, occupe le surplus du territoire jusqu'aux montagnes Rocheuses.

Toutes ces divisions sont parcourues et arrosées par la Colombie et ses nombreux affluens, lesquels découlent dans toutes les directions des montagnes Rocheuses , reçoivent dans leur course un nombre considérable de petites riviè-

res et se réunissent dans la région du Milieu où ils forment le principal bras du fleuve.

La chaîne de montagnes la plus rapprochée de l'Océan Pacifique, celle qui sert de limite à la première région, a reçu divers noms sans qu'aucun d'eux n'ait été adopté d'une manière générale. Les uns l'ont appelée montagnes de la Californie, d'autres monts Klamets, montagnes de la Cascade; enfin, un citoyen américain, M. Kelly, a proposé de l'appeler la chaîne du Président, et de donner aux sept principales pointes qui s'élancent de leurs sommets comme sept dômes majestueux, le nom des chefs qui se sont succédé dans le gouvernement des Etats-Unis depuis Washington jusqu'au président Jackson. Cependant le nom de montagnes de la Cascade paraît avoir prévalu; il est justifié par les chutes que forme la Colombie en les traversant. Cette chaîne sert à rattacher entr'eux le mont Saint-Elias au Nord et les montagnes de la Californie au Sud; ses principaux sommets sont couverts de neiges perpétuelles.

PAYS-BAS.

La contrée de l'Orégon désignée par les ha-

bitans sous le nom de Pays-Bas, est d'une largeur qui varie, ainsi que nous l'avons dit déjà, de soixante à cent milles à partir de la mer et s'étend tout le long du littoral jusqu'à la vallée de Frasers; elle est semée de petites collines couvertes d'arbres magnifiques et qui renferment entre elles des vallées riches et fertiles. Le climat y est tempéré et plus favorable pour l'agriculture que celui d'aucune autre partie de l'Orégon.

Les étés y sont chauds et secs; d'avril à octobre, quand soufflent les vents de l'Ouest, il y pleut rarement. Pendant les autres mois, au contraire, les vents du Sud y sont à peu près continuels, et alors les pluies y sont incessantes, dans la basse région surtout. Cependant, à mesure qu'on s'éloigne de l'océan, les pluies deviennent moins fréquentes et moins abondantes. Ainsi, dans le voisinage des montagnes Rocheuses elles se réduisent à peu de chose et ne tombent qu'au printemps.

La neige est fort rare dans les vallées de la basse région, et il n'y gèle presque jamais, ce qui permet d'y labourer les champs dans toutes les saisons.

Ce pays, dit un négociant américain qui l'a

habité, M. Wyeth, peut se prêter avantageusement à la culture du froment, de l'orge, de l'avoine, du seigle, des pois, des pommes de terre et de toutes les racines cultivées dans le nord des Etats-Unis. Les races chevaline et bovine y réussissent assez bien ; les hivers n'étant pas rigoureux, elles peuvent trouver leur nourriture dans les champs, même pendant cette saison ; les porcs y vivent et y multiplient, mais n'y engraissent pas.

Cependant l'agriculture doit y souffrir de la sécheresse des étés, surtout pour ceux de ses produits qui ne mûrissent que vers la fin de la saison.

M. Wyeth ne parle pas de la vigne ; il est probable que sa culture y réussirait, car les bords de la Colombie sont parfois encombrés de plants de vigne sauvage, d'une végétation tellement vigoureuse, que s'enlaçant entre eux, ils ont fini par rendre la rivière inabordable dans certaines de ses parties. La sécheresse même du climat pendant l'été, qui peut être défavorable à d'autres produits, y favoriserait au contraire la maturité du raisin.

En somme, le sol y est riche, même dans les parties élevées ; mais il y aura des frais considé-

rables à faire pour le mettre en état de culture, en brûlant le gazon, et en le débarrassant des énormes troncs d'arbres qui l'encombrent.

Les prairies ne manquent pas non plus à cette région, surtout dans le voisinage des rivières où elles sont excessivement fertiles et à l'abri des inondations.

Suivant les rapports de tous les voyageurs, les forêts y sont magnifiques. Ross-Cox dit avoir rencontré près d'Astoria, à environ huit milles de la mer, un sapin qui, à dix pieds du sol, mesurait quarante-six pieds anglais de circonférence, s'élevait à cent cinquante-trois pieds avant de laisser échapper aucune branche, et n'avait pas moins de trois cents pieds de hauteur totale. Il cite un autre arbre de la même espèce, situé sur le bord de l'Umqua, dont le tronc a cinquante-sept pieds de circonférence et ne s'élève pas à moins de deux cent seize pieds avant la naissance des branches. Enfin, ajoute Cox, les pins de deux cents à deux cent quatre-vingts pieds de haut et de vingt à quarante pieds de circonférence n'y sont pas rares.

DEUXIÈME RÉGION, RÉGION DU MILIEU.

Les montagnes Bleues qui forment la limite entre la seconde et la troisième région, courent du Nord au Sud entre la chaîne des Cascades et celle des montagnes Rocheuses ; cependant elles sont moins régulières que ces deux dernières, et leurs sommets s'abaissent sur plusieurs points pour former des vallées, qui sont inclinées tantôt vers les montagnes Rocheuses, tantôt vers la mer; les montagnes Bleues suivent en partie le 118e degré de longitude de Greenwich et partagent le territoire de la Colombie en deux moitiés à peu près égales. Elles sont escarpées, rocheuses, volcaniques, couvertes à leurs sommets d'une neige perpétuelle.

La généralité de la région du Milieu est plus élevée, plus aride et moins fertile que le Bas-Pays ; elle consiste principalement en plaines entourées de montagnes dont le sol formé d'argile jaune est couvert de gazon et d'abrisseaux rabougris. Les arbres de construction y sont très rares ; ceux qu'on peut y voir sont presque tous d'essence de bois blanc, tels que le saule

et le cotonnier ; encore ne les trouve-t-on que dans le voisinage des rivières.

Néanmoins, pendant l'été le climat y est salubre et agréable ; les pluies s'y font moins sentir que dans la première région. Quelques essais de culture y ont été tentés ; mais ils n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait ; aussi Wyett pense-t-il qu'elle doit se borner présentement aux besoins d'une population de bergers, et seulement au pied des montagnes et sur le bord des rivières, sauf à être étendue et augmentée au moyen des irrigations si les accroissemens de la population venaient à l'exiger.

S'il est peu propre à la culture des céréales, ce pays offre en compensation les meilleurs pâturages peut-être du monde. A quelques milles de la Colombie sont d'immenses prairies couvertes d'herbages excessivement nutritifs et qui ont l'avantage de se conserver verts pendant toutes les parties de l'année. La vallée qui les renferme a plus de 150 milles d'étendue, et le pâtre peut y donner à ses troupeaux des pâturages toujours frais en les rapprochant graduellement des montagnes à mesure que les chaleurs se font sentir.

C'est dans cette vallée que les marchands de l'intérieur et les Indiens viennent s'approvisionner de chevaux ; il n'est pas rare de voir un seul de ces Indiens en emmener des centaines à la fois.

Un juge compétent, M. Greenhow, auquel j'ai emprunté la plus grande partie des documens qui forment cet aperçu, pense qu'on pourrait en retirer des viandes salées, des suifs et des cuirs qui ne le cèderaient pour la qualité à ceux d'aucune autre partie de l'Amérique du Nord. Il n'y a pas de doute, continue le même auteur, que dans un pays où le climat est tempéré, où il tombe peu de neige et où il n'y a presque pas de gelées, l'éducation des moutons ne soit susceptible d'obtenir un développement considérable. — Quelques essais tentés dans ces derniers temps sont venus justifier pleinement cette opinion.

C'est, en outre, un des plus sains de tous les pays connus, en raison probablement de ce que la végétation y étant limitée, il y a peu de corps organiques en décomposition ; puis de ce que le sol étant généralement découvert, les vents y circulent librement et emportent tous les miasmes délétères à mesure qu'ils s'y forment.

TROISIÈME RÉGION (HAUT-PAYS).

Les montagnes Bleues à l'Ouest et les montagnes Rocheuses à l'Est forment les limites de la troisième région. Sa partie méridionale n'est qu'un vaste désert; sa partie septentrionale n'est guère plus avantageuse. Les montagnes y sont escarpées, les vallées profondes et étroites, ce qui leur a fait donner le nom de *Trous* par les marchands de fourrures. Les plaines sont dépourvues de végétation, couvertes de sable et d'un gravier volcanique qui les rend à peu près stériles et incapables dès lors de nourrir une population tant soit peu importante. L'immense variation de la température entre les jours et les nuits s'y opposerait du reste; car il n'est pas rare, dit M. Wyett, de la voir varier de 40 degrés d'un soleil à l'autre. Nous avons déjà dit qu'il y pleut rarement, excepté au printemps. Le sol y est mélangé d'une grande quantité de matières salines qui y paralysent toute végétation.

Ce pays, néanmoins, est arrosé par les principaux affluens de la Colombie; il renferme aussi plusieurs lacs dont quelques uns sont sans issue. Le plus étendu de ces lacs est celui que

les Indiens appellent Youta; il est placé en partie sur le territoire mexicain dans une vallée formée par les montagnes Rocheuses et les montagnes de Neige. On sait que cette dernière chaîne, perpendiculaire aux montagnes Rocheuses jusqu'à la mer, sert de frontière à l'Orégon et au Mexique.

Cependant, vers le nord, près de la rivière de Clarke, les vallées sont plus étendues, le sol moins stérile; il y pleut plus souvent, et par conséquent les sels qui ailleurs s'opposent à la végétation sont entraînés par les eaux dans les courans qui traversent le pays.

De l'autre côté des montagnes Rocheuses, sur le territoire des Etats-Unis, le terrain est aussi stérile et aussi peu susceptible de nourrir des habitans que dans la partie de l'Orégon, excepté toutefois sur le bord des rivières qui de la grande chaîne coulent dans le Mississipi.

Ce désert, de plusieurs centaines de milles, placé de chaque côté par la nature entre les vallées si fertiles du Mississipi d'une part, et celles de l'Orégon de l'autre, doit nécessairement influer sur les destinées politiques du dernier de ces deux pays, et retarder pour long-temps peut-être l'époque de sa colonisation.

§ II.

COURS DE LA COLOMBIE.

Il est bon de rappeler au lecteur que c'est à la Colombie que les Anglais voudraient fixer le partage de l'Orégon. Le cours du fleuve serait commun ; ils auraient la rive droite, et la rive gauche appartiendrait aux Etats-Unis.

La population connue des rives de la Colombie et de ses affluens, dans toute l'étendue des vallées qu'ils arrosent, se compose de quelques tribus indiennes, des comptoirs des marchands de fourrures anglais et américains, des missions catholiques, anglicanes et méthodistes qui s'y sont répandues, et enfin de quelques colons, la plupart Français-Canadiens, qui commencent à s'y fixer.

Douze tribus occupent les diverses vallées de la rive droite et y forment une population d'environ trente-trois mille individus.

La rive gauche est habitée par quinze tribus qui y forment un effectif d'environ trente mille individus.

Ces Indiens sont encore à l'état de sauvages

et dénués à peu près de toute espèce de civilisation, sauf toutefois ceux qui se sont mis au service de la compagnie de la baie de Hudson et qui résident dans ses établissemens.

Outre la population indienne, il y a sur le territoire de l'Orégon environ cinq à six mille Français-Canadiens, deux à trois mille Américains et cent Anglais; ces derniers forment l'état-major de la compagnie de la baie de Hudson et ne doivent rester là qu'un temps limité; quant aux autres, ils ont presque tous épousé des femmes indiennes et forment déjà un premier noyau de colonisation.

Pendant un espace de vingt-cinq milles, à partir de la mer, la largeur de la rivière varie de un à sept milles; alors elle ressemble plutôt à un détroit qu'à un fleuve. Cependant ses eaux sont douces et potables presque jusqu'à son entrée dans l'Océan. On peut la remonter dans l'intérieur sur une étendue d'environ huit cents milles à partir de son embouchure, sauf une interruption de quelques milles à la chute des cascades.

Elle se jette dans la mer entre deux promontoires, dont l'un, situé au nord vers le 46e degré 18 minutes de latitude, est appelé cap Dé-

sappointement, et l'autre, situé sept milles plus au sud, est appelé Pointe-Adam. Entre ces deux caps sont des bancs de sable mouvant contre lesquels viennent se heurter continuellement les vagues de l'Océan et les eaux rapides de la rivière, ce qui y produit une ligne d'écueils formidables qui en rendent l'entrée dangereuse en temps ordinaire et tout-à-fait impraticable par les gros temps. La navigation à vapeur pourra seule franchir en toute saison cette passe difficile que déjà plus d'un naufrage a rendue célèbre (1).

(1) Qu'on se figure, en effet, une ligne immense de brisans de huit à neuf milles d'étendue, dessinant devant la bouche du fleuve une espèce de croissant. Au moment où descend la marée, et surtout à l'époque de la fonte des neiges, le courant de la rivière, qui alors acquiert une rapidité de plus de deux lieues à l'heure, entraîne avec lui des débris de terrains inondés, des arbres énormes et des pans de bois tout entiers. Lorsque les vents de la mer poussent les eaux vers l'embouchure, leur choc enfante d'énormes montagnes de vagues hautes de plus de soixante pieds, et pour qui se trouve à l'ancre dans l'intérieur du fleuve qu'entoure une luxurieuse végétation, c'est un effrayant et poétique tableau que celui de la barre avec le bruit de ses flots qu'on entend de plusieurs lieues, les lames qui voilent en déferlant, l'horizon de la mer et des bandes de cormorans et d'albatros planant au dessus de leurs crêtes écumeuses.

(DE MOFRAS.)

La profondeur moyenne de la Colombie est de 30 pieds ; cependant l'irrégularité du canal ne permet pas aux navires qui prennent plus de 14 pieds d'eau d'y pénétrer.

Comme la plupart des rivières du nord de l'Amérique, la Colombie abonde en poisson, surtout en saumon, ce qui forme la principale ressource des sauvages qui habitent sur ses rives.

En remontant la rivière, on rencontre un promontoire aigu et rocheux, en face duquel est une baie profonde, la baie de Gray. C'est dans ces parages, à huit milles de la mer, qu'a été bâtie Astoria.

De ce point jusqu'à environ soixante-dix milles au dessus, la rivière prend sa direction vers le Sud-Est. Ses rives sont parfois élevées et bordées de rochers ; mais alors elles ont à leurs pieds des îles basses et marécageuses couvertes de pins et d'autres arbres gigantesques avec lesquels les naturels construisent leurs pirogues. Un peu plus haut commence la grande vallée : elle a soixante milles de large et s'étend au loin vers le Sud-Sud-Est, entre deux lignes parallèles de montagnes. Au centre de cette vallée coule un large courant appelé le Wallamot. La situation en est délicieuse ; plusieurs tribus indi-

gènes y ont fixé leurs huttes. Les missions catholiques et protestantes s'en disputent la possession. C'est le point que les quelques Américains, établis jusqu'à ce jour dans l'Orégon, semblent avoir préféré pour leurs essais de colonisation.

Vient ensuite, toujours en suivant la rivière et à environ cent milles d'Astoria, la pointe de Vancouver, nom qui lui fut donné par Brouhgton, le lieutenant de Vancouver, lorsqu'en 1792 il explora la Colombie. La marée cesse de se faire sentir à ce point, cependant les vaisseaux de 2 à 300 tonneaux peuvent y remonter.

De la pointe de Vancouver la rivière tourne vers le Nord-Est; ses rives alors deviennent plus rapprochées et son courant plus rapide; cependant ce n'est que trente milles plus haut et à cent trente-cinq milles de son embouchure que se trouvent les montagnes des Cascades, au travers desquelles elle se précipite en plusieurs chutes. Le passage des Cascades a une étendue de quatre à cinq milles ; la rivière alors cesse d'être navigable; ses eaux tourbillonnent de rochers en rochers, franchissant les obstacles par des chutes successives, dont quelques unes ont jusqu'à vingt pieds de profondeur, et renouvel-

lent ainsi ces spectacles grandioses que l'on ren contre parfois dans les fleuves américains.

C'est dans le voisinage des Cascades que se trouve la meilleure position de la Colombie pour la pêche du saumon; au printemps surtout, lorsque les eaux sont hautes, il y remonte la rivière en nombre incroyable; alors les Indiens, debout sur des pointes de rochers ou sur des troncs d'arbres projetés de la rive, les attrapent au passage dans de légers filets en cerceaux qu'ils emmanchent au bout de longues perches. Aussitôt pris, les saumons sont nettoyés, séchés et emballés par paquets de 90 à 100 livres; puis, ainsi disposés, ils se conservent pendant des années.

Le village de Wishram, qui est dans le voisinage, reçoit en entrepôt tous ces produits de la pêche indienne et sert de marché pour leur échange contre d'autres poissons des côtes, contre des baies ou des racines amenées dans leurs pirogues par les naturels des autres contrées, ou bien encore contre les marchandises grossières et les colifichets qui sont apportés par les navires étrangers qui visitent la rivière.

Là aussi les tribus des montagnes viennent vendre des chevaux, des graisses d'ours et les

autres productions de leurs pays. Les marchands de poisson de Wishram servent d'intermédiaires et de facteurs pour ces diverses transactions commerciales.

Vers le 48° latitude, à environ 150 mètres de la chute des cascades, près du point où l'OKanagan se jette dans la Colombie, se trouvent d'immenses prairies qu'arrosent et qu'entretiennent ces deux rivières dans un état d'abondante végétation. Le climat y est salubre, le sol fertile, les eaux poissonneuses et les naturels sociables. C'est une situation parfaite pour un comptoir. Le fort OKanagan est entre les confluens des deux rivières, sur la rive droite de la Colombie.

De ce dernier point jusqu'au fort Colville, placé à environ quatre-vingts milles au dessus, la Colombie a son cours à travers les montagnes Bleues, puis après les avoir franchies elle suit leur versant oriental sans les quitter jusqu'à leur jonction avec le mont Brown, dans le voisinage duquel elle a sa source.

Le mont Brown est le point le plus élevé des montagnes Rocheuses. Il a 16,000 pieds au dessus du niveau de la mer et est situé entre les 52 et 53me degrés parallèles, sur la limite des possessions anglaises.

§ III.

AFFLUENS DE LA COLOMBIE.

Les principales rivières qui se jettent dans la Colombie sont en descendant son cours :

Le Canoë, qui en est le bras le plus septentrional et prend sa source vers le 53e degré de latitude. Leur point de jonction est appelé Champ du Bateau par les marchands de fourrures.

Environ deux cents milles plus bas est le Flat-Baw que M. Greenhow appelle Mac-Gillivray ; puis ensuite la rivière de Clarke. Tous deux coulent des montagnes Rocheuses de l'Est à l'Ouest. Lorsqu'il se jette dans la Colombie, le Clarke est presque aussi considérable qu'elle. Il a sa source à peu de distance de celle du Missouri qui coule sur le versant opposé des montagnes Rocheuses et va se jeter dans le Mississipi. C'est au moment où elle va traverser les montagnes Bleues que le Clarke joint ses eaux à celles de la Colombie. Tout près de ce point est le fort Colville, l'un des principaux établissemens de la compagnie de la baie de Hudson.

La Colombie se dirige ensuite vers l'Ouest et

reçoit dans sa course le Spokan, petite rivière du Sud-Est. Cent milles plus bas est le confluent de l'OKanagan, courant considérable qui a sa source vers le Nord. La compagnie de la baie de Hudson possède sur ce point un autre fort, auquel elle a donné le nom le fort OKanagan.

Cette position était occupée précédemment par la compagnie américaine des marchands de fourrures de la mer Pacifique, fondée en 1811, et dont l'établissement principal était Astoria.

De ce point, la Colombie coule vers le Sud jusqu'aux environs du 46e parallèle où elle reçoit le Lewis.

Le Lewis est pour le moins aussi considérable que la Colombie; il a reçu son nom de M. Lewis, voyageur américain qui, en 1805, remonta le Missouri jusqu'à sa source, franchit les montagnes Rocheuses, pénétra dans la vallée du Lewis, et descendit la Colombie jusqu'à son embouchure. La rivière Platte, l'un des bras du Missouri, a sa source près de celle du Lewis. Ce serait en suivant les vallées de ces deux rivières que devrait être établie la ligne de communication la plus naturelle entre les Etats-Unis et le territoire de l'Orégon.

Le Lewis a sa source à l'ouest des montagnes

Rocheuses, coule d'abord vers le Sud jusque près des frontières de la Callifornie ; reprend ensuite sa course vers le Nord-Ouest et vers l'Ouest jusqu'à sa jonction avec la Colombie ; il reçoit les eaux d'un grand nombre de rivières et sert de centre à l'immense vallée qui est située entre les montagnes Bleues et les montagnes Rocheuses.

Au dessous du confluent du Lewis, la Colombie reçoit le Walla-Walla, le Umotella, le John-Day et la rivière des Chutes qui, toutes les quatre, ont leur source vers le Sud. La compagnie de la baie de Hudson a un fort à l'embouchure du Walla-Walla. La rivière des Chutes n'est navigable que dans les hautes eaux.

Trente-six milles plus bas sont les Cascades près desquelles a été bâti, ainsi que nous l'avons déjà dit, le fort de Vancouver. C'est à quelques milles au dessous de ce dernier point qu'est l'embouchure de la Wallamet. Cette rivière a sa source dans la chaîne des Cascades, et après une course de quelques milles de l'Est à l'Ouest elle se dirige vers le Nord et coule presque parallèlement aux côtes de l'Océan.

La vallée qu'elle arrose est délicieuse. En 1835, le capitaine Wyett y fonda une factorerie;

plusieurs missions s'y sont installées ; la compagnie de la baie de Hudson y a un établissement. En 1839, un corps considérable d'émigrans américains partit de New-York pour s'y fixer; d'autres émigrations ont eu lieu depuis pour le même point; c'est là que doit naturellement commencer la colonisation de l'Orégon.

La Wallamet est la dernière rivière importante que reçoive la Colombie avant de se jeter dans l'Océan.

§ IV.

COURS DU FRASERS.

Le Frasers a reçu son nom de Simon Frasers, l'un des associés de la compagnie du Nord-Ouest, qui, en 1806, explora ses rives et fonda un comptoir, vers le 54e parallèle, sur les bords du lac où il a sa source. Il arrose la partie du territoire contesté à laquelle les Anglais ont donné le nom de Nouvelle-Calédonie.

Ce pays ressemble en tout au nord de l'Écosse dont il porte le nom. Il en a les montagnes escarpées, les lacs profonds et le sol stérile.

Les principaux de ses lacs sont : au Nord, le

lac Babine, le lac Frasers et les lacs Stuarts; ils sont tous situés entre les 54° et 56° parallèles sur les limites de la frontière russe ; dans l'intérieur, le lac Quesnells, le lac Shouswap, le lac Kamloops.

Le lac Babine est entièrement situé sur le territoire russe ; il communique avec l'océan Pacifique par un large courant, appelé rivière de Simpson, qui a seulement son embouchure sur la côte de l'Orégon.

Le Frasers est formé par la jonction de plusieurs rivières qui viennent se réunir à quelques lieues au sud de la frontière russe. Quelques géographes le font sortir du lac de Frasers ; d'autres au contraire, et M. Wilkes est du nombre, ont donné son nom au bras qui a sa source près du mont Brown, et qui, coulant vers le Nord-Ouest, va se réunir vers le 54e degré de latitude aux courans qui descendent des lacs.

Le fort George est bâti à leur confluent.

Du 54e au 48e parallèles il se dirige vers le Sud et reçoit dans sa course un nombre considérable de rivières qui arrosent avec lui l'immense contrée qu'il parcourt. Les plus considérables de ces affluens sont le Chillcoaten sur sa rive droite et

le Thompson sur sa rive gauche. Cette dernière rivière a reçu auparavant un grand nombre d'affluens et traversé plusieurs lacs. Le fort Thompson a été bâti sur ses rives.

De là le Frasers longe pendant un degré environ, toujours du Nord au Sud, les monts Cascades qu'il franchit vers le 49e degré parallèle, puis il se jette dans le golfe George en face de la pointe sud de l'île de Vancouver.

L'embouchure du Frasers se trouve à peu près sur le point où arriverait, si elle était continuée jusqu'à la mer, la prolongation de la ligne qui sert de limite aux possessions anglaises et américaines, entre le lac des Bois et les montagnes Rocheuses, conformément au traité de Londres, signé en 1818 par les plénipotentiaires des deux nations. En sorte que si cette ligne était prise pour limite, le Frasers et les vallées qu'il arrose appartiendraient en entier à l'Angleterre.

Excepté dans sa partie méridionale, où il se rapproche un peu par sa nature de celui du nord de la Colombie, le sol, traversé par le Frasers et ses affluens, est à peu près stérile ; très peu de ses parties sont susceptibles de culture.

Le climat, bien que généralement plus doux que celui des autres contrées de l'Amérique

du Nord placées dans les mêmes latitudes, est néanmoins trop sévère pour la maturité des légumes et des céréales.

En revanche, le pays abonde en fourrures; la compagnie de la baie de Hudson y a plusieurs établissemens, dont les plus considérables sont le fort Alexandrie sur le Frasers, à environ trois cents milles de l'Océan, et le fort l'Anglais sur la même rivière, à quelques milles au dessus de son embouchure.

DEUXIÈME PARTIE.

VOYAGES ET DÉCOUVERTES.

§ Ier.

VOYAGES ET DÉCOUVERTES SUR LES COTES OCCIDENTALES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Lorsqu'en 1541 les Espagnols pénétrèrent pour la première fois sur les côtes de l'océan Pacifique, vers le 43e degré de latitude nord, les habitans leur racontèrent qu'ils étaient visités de temps en temps par des vaisseaux chargés de riches marchandises et ornés d'images dorées : c'étaient des Japonais. Deux fois depuis 1814 des navires de la même nation ont été rencontrés dans les mêmes parages.

Ceci explique comment les habitans de l'ancien continent ont pu aller peupler le Nouveau

Monde, et tranche en même temps la question de priorité d'occupation invoquée tour à tour par les nations européennes qui se sont partagé l'Amérique pendant les trois derniers siècles.

Tandis que les navigateurs espagnols cherchaient le long des côtes du Mexique une route directe pour aller dans les Indes, Magellan, capitaine portugais au service de l'Espagne, doublait le détroit qui porte son nom et indiquait un chemin pour la circumnavigation du globe. Cependant cette route était dangereuse et longue; elle ne pouvait entrer en concurrence avec celle que les Portugais avaient découverte au delà du cap de Bonne-Espérance. Heureusement pour l'Espagne, les richesses du Nouveau-Monde vinrent l'indemniser de la perte du commerce du Levant qu'elle était forcée d'abandonner aux Portugais en vertu de la fameuse ligne tirée par Alexandre VI sur la carte du monde connu alors, et qui leur interdisait de naviguer au delà du côté de l'Orient.

Fernand Cortès fut un des plus actifs à explorer ces nouvelles contrées qu'il avait aidé à découvrir; il franchit le détroit de Magellan, et, longeant la côte occidentale du continent américain, il pénétra dans le golfe de Californie.

Quatre ans plus tard, en 1739, Ulloa explorait la partie occidentale des côtes de la Californie jusqu'au 30e degré de latitude.

Enfin, pendant les années 1540, 1541, 1542 et 1543, Cabrillon, un autre des lieutenans de Cortès, remontait les mêmes côtes jusqu'au 43e parallèle.

Cependant ce ne fut que vers l'année 1554 que les Espagnols commencèrent à établir des relations commerciales entre l'Inde et leurs colonies de la côte occidentale de l'Amérique. Appréciant dès lors tous les avantages qu'ils pourraient tirer de ce commerce, ils cherchèrent à se le réserver d'une manière exclusive, en prenant les mesures les plus rigoureuses contre les navires des autres nations qui touchaient à leurs possessions.

Francis Drake fut peu épouvanté de ces mesures suscitées par la jalousie soupçonneuse de l'Espagne. Tout le monde connaît l'histoire de son expédition, l'une des plus hardies et des plus heureuses qu'ait jamais osé tenter l'audace d'un seul homme. En décembre 1577, il sortit de Plymouth à la tête de cinq petits navires qu'il avait équipés et armés à ses propres frais ou avec l'aide de ses amis. C'est avec cette faible flotte

qu'il allait se mesurer contre les forces colossales que l'Espagne entretenait alors sur les côtes de l'Amérique.

La reine Elisabeth encouragea de tout son pouvoir l'expédition de Drake, bien que pourtant l'Angleterre fût alors en paix avec la monarchie espagnole. Le gouvernement britannique n'a que trop fidèlement suivi depuis les traditions de la reine Elisabeth.

Quelques mois plus tard, Drake parcourait l'Atlantique, capturant tous les vaisseaux qui s'offraient sur son passage; puis, après une relâche sur les côtes orientales de la Patagonie pour le radoub de sa flotte, il franchissait le détroit de Magellan et conduisait dans l'océan Pacifique les trois vaisseaux qui lui restaient. Surpris alors par une tempête, il en perdit encore deux et resta avec un seul schooner d'environ cent tonneaux et un équipage de soixante hommes.

Malgré ce malheur, Drake poursuivit courageusement sa guerre de pirate contre les Espagnols, surprenant leurs colonies, brûlant leurs vaisseaux et signalant partout sa présence par des désastres.

Lorsqu'il fallut songer à la retraite, il n'osa

l'opérer par le détroit de Magellan, se doutant bien que ses ennemis l'attendraient au passage, et il chercha hardiment son chemin vers l'Ouest, à travers une mer inconnue, pour rentrer dans sa patrie. C'est ainsi que fut accomplie la première circumnavigation du globe.

Cependant, pour qu'ils pussent supporter ce long voyage, ses vaisseaux avaient besoin d'être radoubés ; Drake remonta les côtes vers le nord pour chercher un abri, et il arriva ainsi jusqu'au 42° de latitude ; mais n'y trouvant pas une baie assez sûre, il redescendit jusqu'au 38°, où il séjourna pendant trente-cinq jours. Les relations anglaises lui font suivre les côtes jusqu'aux 48° parallèle, en sorte que le pays découvert par lui se trouverait situé entre ce dernier point et le cap Mendocino qu'elles posent comme étant les colonnes d'Hercule des navigateurs espagnols sur ces parages.

Suivant la relation de son voyage, les naturels l'accueillirent avec bonté et lui offrirent de le reconnaître pour roi; mais, en sujet fidèle, Drake n'accepta la royauté que pour la transmettre à sa souveraine, au nom de laquelle il prit possession de ce pays qu'il appela Nouvelle-Albion.

Dirigeant ensuite sa route à travers l'océan

Pacifique, il doubla le cap de Bonne-Espérance et arriva en Angleterre chargé de butin, environ deux ans après son départ.

J'ai voulu exposer l'expédition de Drake avec ses principales circonstances, parce que les publicistes anglais invoquent son voyage comme l'un des principaux titres de leur nation à la possession de cette partie des côtes de l'Amérique du Nord que, suivant eux, il aurait visitées le premier, et qui forment le commencement du territoire de l'Orégon.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que si le pays devait appartenir au premier occupant, les Japonais avaient devancé l'Angleterre de plusieurs siècles. Heureusement ils n'ont pas encore eu la pensée d'intervenir dans le débat et de faire valoir leurs droits.

Il est peu probable aussi que les Espagnols qui, depuis douze ans, faisaient un commerce régulier avec l'Inde, et dont les vaisseaux sillonnaient l'océan Pacifique, n'aient pas été tentés d'aborder sur ces côtes, ou n'y aient été jetés par quelque tempête.

A ce titre alors ce serait encore à eux qu'appartiendrait cette partie du Nouveau-Monde,

quand bien même une bulle du pape ne leur en aurait pas donné la propriété.

Dix ans plus tard, un autre marin anglais, Cavendish, suivait les traces de Drake et accomplissait la seconde circumnavigation du globe.

Vers la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, les chercheurs de nouveaux mondes changèrent de direction et portèrent leurs efforts du Sud vers le Nord. Suivant une opinion généralement admise, un Portugais, Gaspard de Cortéréal, avait, dès 1500, découvert dans le nord de l'Amérique un détroit qui l'avait conduit de l'océan Atlantique dans l'océan Pacifique. C'eût été pour l'Europe septentrionale, pour l'Angleterre surtout, abréger des trois quarts la route de l'Inde et l'entrée de l'océan Pacifique. Aussi l'Espagne prit-elle sérieusement l'alarme, tremblant de perdre les avantages qu'elle tirait de sa position géographique pour le commerce du Nouveau-Monde et la défense de ses colonies.

Malheureusement le prétendu détroit d'Anian, dont la découverte était attribuée à Cortéréal, demeura introuvable pour les navigateurs de toutes nations qui le cherchèrent sur ses traces. Vainement le parlement anglais « offrit il, en

1669, une récompense de 20,000 livres sterl. (un demi-million de francs) à ceux des sujets de S. M. qui trouveraient un passage aux navires pour aller de la baie de Hudson dans l'océan Pacifique. » Le passage n'a pu être trouvé. Plus tard, l'expérience a démontré que ce passage n'a jamais existé, non plus que celui indiqué par Jean de Fuca.

L'un avait pris la baie de Hudson pour l'océan Pacifique, et l'autre pour un continent les îles qui longent l'extrémité de la côte occidentale de l'Amérique du Nord.

Cependant un prétendant jusqu'alors inconnu allait apparaître sur la scène et demander sa part dans le partage du Nouveau-Monde. Pierre-le-Grand poursuivait sans relâche l'organisation de son immense empire. Il comprit qu'en s'assurant la possession du continent nord-est de l'Asie, il prendrait une position avantageuse pour le commerce avec la Chine, et que peut-être il lui serait possible d'arriver par cette voie jusqu'au continent américain. Les colonies qu'y avaient alors les Anglais, les Espagnols et les Français, excitaient considérablement sa jalousie. Il faisait, en conséquence, les dispositions nécessaires pour envoyer des navigateurs à la

reconnaissance de ces parages, quand malheureusement la mort vint le surprendre au milieu de ses projets de conquêtes.

L'impératrice Catherine avait hérité du génie de son époux; elle considéra comme un devoir d'achever l'accomplissement de ses desseins. Aussi, en 1728, un petit vaisseau sorti du port de Kamtschatka, portait-il Bering à la découverte du détroit auquel Cook a depuis donné son nom. Douze ans plus tard, Bering allait reconnaître les côtes de ce continent qu'il n'avait fait qu'indiquer dans son premier voyage, et il en prenait possession au nom de sa souveraine en y laissant son tombeau.

La position générale des côtes occidentales du continent américain se trouva alors déterminée en entier. Cook et La Pérouse devaient, quelques années plus tard, les explorer en détail.

Tout le monde connaît les relations des voyages de ces deux navigateurs.

Bien d'autres voyages entrepris par diverses nations et principalement par l'Espagne, avaient eu lieu pendant ou entre ceux que nous venons de mentionner, mais sans rien produire d'important relativement à la question qui nous occupe. Nous devons cependant mentionner l'en-

treprise exécutée d'après les ordres du vice-roi du Mexique, par Bruno Heceta, en 1775, parce qu'il résulte de la relation de son voyage que, le 14 août de la même année, il rencontra sur le 46e degré 16 minutes, un cap et une baie qui lui sembla, dit-il, être l'embouchure d'une rivière. Cette rivière à laquelle les anciennes cartes espagnoles donnent le nom de Rio de San-Roque (rivière de Saint-Roch, du jour où Heceta en avait fait la découverte), se trouve être la même que la Colombie.

C'est la première mention reposant sur des documens certains qui soit faite de cette rivière par les navigateurs européens; car le voyage de Drake laisse trop d'incertitude pour qu'on puisse affirmer que c'est là le point dans lequel il avait radoubé ses vaisseaux lors de son expédition de 1578.

Nous devons également, et toujours pour le même motif, dire un mot des voyages successifs dans les environs de la Colombie et dans la Colombie même, exécutés en 1787 par Barkeley, en 1788 par John Meares, et en 1792 par Vancouver, d'une part, et par le capitaine Gray, de l'autre.

Pendant l'été de 1787, le capitaine Barkeley,

commandant le navire autrichien l'*Aigle-Impérial* d'Ostende, explorait les côtes situées au sud de Nootka, lorsqu'il rencontra entre les 48 et 49° parallèles, un bras de mer qu'il reconnut bientôt pour être celui dont la découverte a été attribuée à Jean de Fuca, et auquel il donna le nom de détroit de Fuca. Il paraît que Barkeley s'en tint là de son exploration, et ne pénétra pas plus avant dans le détroit.

Meares, Gray et Vancouver devaient chacun de son côté confirmer et compléter la découverte commencée par lui.

Voilà donc l'Autriche, qui, elle aussi, se trouve avoir des droits à une partie de l'Orégon.

Parti de Macao, dans le mois de juillet, Meares avait pour but principal de découvrir sur les côtes de l'Orégon un point convenable pour y établir un comptoir, et quelque rivière qui lui facilitât l'entrée des terres pour que ses agens pussent y aller à la recherche des fourrures. Les anciennes cartes espagnoles indiquaient vers le 46° de latitude nord une rade et une rivière auxquelles elles donnaient les noms divers d'entrée d'Hécéta, d'entrée de l'Ascension, et enfin parfois de rivière de Saint-Roch; il était naturel

qu'il dirigeât ses recherches principalement sur ce point.

En effet, Meares explora tous les environs de cette latitude; il doubla le cap situé au nord de la Colombie, il entra même dans la baie formée par l'embouchure de cette rivière, mais sans pouvoir parvenir à la reconnaître, et, en raison de sa déconvenue, il donna au cap le nom de cap Désappointement et à la baie celui de baie Déception.

« Nous donnâmes, dit-il, au promontoire le » nom de cap Désappointement et à la baie celui » de baie Déception. Par une observation approxi- » mative, nous reconnûmes que nous étions alors » vers le 46e degré 10 minutes de latitude nord, » et vers le 235e degré 34 minutes de longitude » est. *Nous pûmes en conséquence assurer avec* » *certitude la non existence de la prétendue ri-* » *vière de St-Roch que l'on voit sur les cartes* » *des Espagnols.* » (*Voyage de Meares*, imprimé » à Londres en 1790, page 167.) (1).

C'est sur de semblables titres que les publicistes anglais attribuent à Meares la découverte

(1) We can now with safety assert that there is no such river as that of St-Roc, as laid down in the Spanish carts.

de la Colombie. Il est bien vrai qu'il a affirmé que la rivière n'existait pas, mais il a découvert un cap dans son voisinage; donc il a découvert la rivière. (Raisonnemens à l'usage de la probité et de la bonne foi britanniques.)

La même bonne foi se fait remarquer en ce qui concerne le voyage de Vancouver.

Il résulte de son journal que, vers le milieu d'avril 1792, il arriva près des côtes en vue du cap Mendocino; que de là, se dirigeant vers le Nord, il observa avec soin (carefully observed) les environs du 43ᵉ degré de latitude, où Martin de Aguilar dit avoir trouvé une large rivière en 1603, et ceux du 46ᵉ, où les cartes espagnoles placent la baie de Saint-Roch ou de Hécéta; que sous le 42ᵉ, 52 minutes parallèle, il rencontra un cap (le cap Blanc, découvert par Aguilar) auquel il donna le nom de cap Oxford; que là il ne put pas découvrir la rivière (le Umqua) dont parle Torquemada, d'où il conclut que le rapport de ce navigateur était évidemment erroné.

Vancouver ajoute, volume Iᵉʳ, page 209 de son rapport, à propos de ses recherches de la rivière de Saint-Roch, que le 27 avril, à midi, ils se trouvèrent en vue d'une pointe de terre

assez élevée; qu'au sud de ce promontoire ils apercurent comme une rade ou l'embouchure d'une petite rivière; qu'à la disposition des terres elle ne leur parut pas très étendue, et que dans tous les cas elle n'était pas accessible pour des navires de leur tonnage; que, se référant alors au voyage de Meares, et prenant leur latitude, ils reconnurent qu'ils étaient en face du cap Désappointement et de la baie Déception; que cependant la couleur de l'eau annonçait une rivière qui probablement tombait dans la baie ou s'y rendait du Nord à travers les basses terres; *mais ne considérant pas son entrée digne de plus d'attention,* ils continuèrent leur route vers le Nord.

Le surlendemain, dans l'après-midi, Vancouver rencontra à l'entrée du détroit de Fuca le vaisseau américain la *Colombie*, qui venait de passer l'hiver dans la baie de Cloyoquot, près de Nootka-Sound. Le capitaine Gray, qui le commandait, apprit aux Anglais que vers le 54e 1|2 de latitude il était entré dans un détroit qu'il avait suivi jusqu'au 46e degré 10 minutes sans en rencontrer la fin. Il ajouta qu'il avait précédemment pénétré dans une rivière située dans le 46e degré 10 minutes, et dont l'entrée était

tellement difficile, qu'il avait été neuf jours avant de pouvoir la franchir.

« C'était apparemment, continue Vancouver, l'entrée que nous avons aperçue dans l'après-midi du 27, et qui nous a paru inaccessible, non point à cause du courant, mais bien à cause des brisans dont elle est semée. »

De tout le reste du journal de Vancouver, il résulte parfaitement qu'il n'avait pas cru à l'existence de la Colombie, et que, même après le rapport de Gray, il y ajoutait peu de croyance. Ce n'est que plus tard que, se ravisant, il envoya son lieutenant Broughton pour en faire la reconnaissance, alors que Gray l'avait visitée pour la deuxième fois et lui avait donné le nom de son bâtiment, qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

§ II.

DÉCOUVERTES ET VOYAGES PAR TERRE SE RATTACHANT A L'ORÉGON.

Une fois en possession des côtes orientales de l'Amérique, les Espagnols cherchèrent à reconnaître l'intérieur du pays. Dès 1513, Nunez de Balbao, gouverneur de la colonie de Darién (de

Panama), franchit les montagnes dont est formé cet isthme, et arriva en vue de la côte opposée. Il ne douta point que la mer qu'il venait de découvrir ne fût la même que celle qu'il avait quittée peu de jours auparavant. La petite distance qui l'en séparait ne pouvait permettre une autre supposition. Aussi les navigateurs espagnols s'efforcèrent-ils sur ses indications de trouver, dans le golfe du Mexique et les mers environnantes, le passage qui y conduisait.

Nous avons raconté comment six ans plus tard Magellan, toujours à la recherche de ce passage, indiquait le seul chemin par lequel il fût possible d'arriver à la côte opposée.

De 1527 à 1536, une troupe d'aventuriers espagnols, ayant à sa tête un chef désigné sous le nom de Cabesa Vaca (Tête de Vache), partait de la Floride orientale, et après avoir erré pendant près de dix années dans l'intérieur des terres, arrivait au golfe de Californie. Sur leur rapport, qu'un peu plus au Nord se trouvait un vaste empire riche et civilisé, dont la capitale s'appelait Cibola, le vice-roi envoya un corps de troupes pour en faire la conquête sous la conduite de Francisco Vasquez de Coronado.

Ce corps quitta Culiacan le 22 avril 1540, et

après avoir cherché en vain le grand empire qu'on l'avait chargé de conquérir, il remonta à travers les montagnes de neige jusqu'au 40e degré de latitude nord. Le puissant empire de Cibola n'était qu'une tribu d'indigènes réunis dans un village d'environ deux cents huttes.

Vers les années 1766 à 1769, Samuel Hearne, Anglais, d'une part, et Jonathan Carver, Américain, de l'autre, partaient presque en même temps, le premier, des bords de la baie de Hudson, et le second, de Boston, afin d'explorer l'intérieur des terres du nord-ouest de l'Amérique.

Le voyage de Hearne avait surtout pour objet de s'assurer s'il n'existait pas quelque passage par eau entre la baie de Hudson et l'Océan Pacifique. En conséquence de ses instructions, il se dirigea d'abord vers le Sud-Ouest où il découvrit le grand lac des Esclaves dont il explora le voisinage ; puis, remontant vers le Nord, il marcha dans cette direction jusqu'à la rivière des Mines de cuivre (*le Copper mine*). Ayant acquis alors la certitude de la non existence du passage qu'il cherchait, il retourna sur ses pas et regagna le point d'où il était parti.

Carver quitta Boston dans le mois de juin 1766 ; il passa les deux années suivantes à ex-

plorer le haut Mississipi et le lac Supérieur dans lequel il prend sa source. Le surplus de la relation de son voyage offre peu de confiance, et malgré le ton emphatique avec lequel il décrit les sources des quatre grandes rivières qui sortent, dit-il, à quelques lieues l'une de l'autre du centre du grand continent, savoir : la rivière de Bourbon (rivière Rouge), qui verse ses eaux dans la baie de Hudson, le Saint-Laurent, le Mississipi et la rivière de l'Orégon ou rivière de l'Ouest, qui tombe dans l'Océan Pacifique, et *le détroit d'Anian découvert par sir Francis Drake*, il est peu probable que Carver ait pénétré jusque dans les pays dont il donne la description.

Parmi ces voyages, nous devons une mention à celui de John Ledyart, du Connecticut. Parti de de Paris en 1788, il avait promis de traverser la Sibérie et de gagner le continent américain par le détroit de Béring. Déjà il avait atteint le nord de la Russie et il poursuivait courageusement sa route, lorsqu'il fut arrêté par ordre de l'impératrice et reconduit, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'aux frontières de la Pologne, où seulement la liberté lui fut rendue. Ledyart mourut au Caire l'année suivante, au moment où il

allait partir pour visiter les sources du Nil.

Nous voyons qu'aucun des voyageurs qui précèdent n'avait franchi les monts Rocheux, et n'avait conséquemment pénétré dans la vallée de l'Orégon. Deux de leurs imitateurs, partis encore cette fois, l'un du Nord, l'autre du Sud, l'un Anglais, l'autre citoyen de l'Union, devaient atteindre ce but presque en même temps.

En 1789, Alexandre Mackensie partait des environs de la baie d'Hudson; suivant à peu près la même route que Hearne, il poursuivait ensuite jusqu'à la rivière qui porte aujourd'hui son nom (le Mackensie) et qui, coulant presque parallèlement à la rivière des Mines de cuivre, se jette comme elle dans l'Océan Glacial. Mackensie se dirigeait après cela vers l'Ouest, et il pénétrait au delà des monts Rocheux, où il rencontrait un vaste courant, le Tacoutchée, auquel Frasers a depuis donné son nom, suivait son cours pendant quelque temps, puis, après une marche assez longue vers l'Ouest, il arrivait le 22 juillet 1793 sur les bords de l'Océan Pacifique, à la hauteur du 52e degré 20 minutes de latitude nord, en face du détroit formé par l'île la Princesse-Royale.

Bien long-temps avant Mackensie, les Fran-

çais du Canada avaient franchi les montagnes Rocheuses; la Colombie, qu'ils appelaient la grande rivière de l'Ouest, leur était parfaitement connue, et il est probable que c'est sur leurs indications, assez défectueuses du reste, que les anciens géographes français en avaient tracé le cours sur leurs cartes.

Pendant que Mackensie découvrait ainsi le Frasers et la vallée qu'il arrose, Julien Rodman partait à la tête d'une troupe d'Américains, et explorait la partie supérieure du Missouri jusqu'à sa source. On a peu de détails sur son voyage ; seulement il est dit dans les relations qui en ont été faites, qu'il traversa les régions situées à l'ouest des montagnes Rocheuses. Quelques critiques ont mis en doute cette partie du voyage de Rodman.

Lewis et Clarke devaient laisser moins d'incertitude et moins de vague dans la relation de leurs découvertes. Chargés par le gouvernement des Etats-Unis d'explorer les sources du Missouri et de chercher, disaient leurs instructions, « *quelque rivière, la Colombie, l'Orégon, le Co-* » *lorado, ou toute autre qui puisse de là con-* » *duire dans l'Océan Pacifique,* » ils traversèrent le Mississipi le 14 mai 1804, et entrèrent

dans le Missouri qu'ils remontèrent au moyen de petits bateaux. Pendant l'été 1805, ils franchirent les monts Rocheux. Alors ils rencontrèrent plusieurs courans d'eau coulant vers l'Ouest. Ils s'embarquèrent le 7 octobre sur l'un d'eux, qui les transporta dans une grande rivière à laquelle ils donnèrent le nom de Lewis et qu'ils reconnurent bientôt pour être l'un des principaux bras de la Colombie. Peu après le Lewis reçut une autre rivière qu'ils nommèrent le Clarke (1). Ils continuèrent à descendre le Lewis jusqu'à son entrée dans la Colombie, et cette dernière jusqu'à son embouchure dans la mer; enfin, le 15 novembre suivant, ils prenaient terre près du cap Désappointement.

L'année suivante, ils remontèrent la Colombie jusqu'aux Cascades, puis ils continuèrent leurs explorations par terre jusqu'au delà des monts Rocheux.

A peu près vers la même époque, un peu plus tard néanmoins, en 1806, l'un des employés de la compagnie anglaise du Nord-Ouest, Simon Frasers, fondait le premier établissement que

---

(1) Clarke a encore donné son nom à l'un des affluens de la Colombie. (Page 46.)

les Anglais aient eu au delà des monts Rocheux, vers le 54e parallèle, sur les bords du lac qui, à cause de cela, a reçu son nom.

L'expédition de Frasers, ainsi que celles qui vont suivre, ayant été faites en vue d'établir des stations et des comptoirs pour le commerce des fourrures, nous allons en parler avec plus de détails dans le chapitre suivant, qui traite spécialement de ce commerce.

§ III.

VOYAGES MARITIMES POUR LE COMMERCE DES FOURRURES.

Les seuls produits que le commerce ait tirés jusqu'à ce jour de l'Orégon, se sont bornés aux fourrures dont il abonde, ainsi que tout le nord de l'Amérique. Les Anglais, les Russes, les Américains se sont à peu près partagé ce commerce d'une manière exclusive, et c'est seulement pour s'y approvisionner de ses produits qu'ils ont pénétré dans les vallées du Frasers et de la Colombie. Excepté dans ces dernières années, aucuns autres établissemens coloniaux n'y ont été formés; aucunes tentatives

de civilisation n'y ont été faites, si ce n'est par quelques missionnaires anglais, et l'on sait que les marchands de la cité de Londres choisissent de préférence leurs agens et leurs commis parmi les membres des missions. Le titre de missionnaires les fait respecter davantage, porte moins d'ombrage aux susceptibilités des nations rivales, et l'on peut parfaitement prêcher la Bible et recueillir des fourrures.

C'est ainsi que l'Angleterre met en pratique, les unes après les autres, les traditions des jésuites des derniers siècles ; car rien n'est sacré pour ce peuple de marchands ; il profane tout, même ses croyances religieuses, dès qu'elles peuvent être dans ses mains un instrument utile à quelque chose.

Pendant que Cook explorait les côtes occidentales de l'Amérique du Nord, les hommes de son équipage échangèrent leurs vieux vêtemens et d'autres semblables objets, contre des fourrures que leur apportaient les naturels ; ils n'en connaissaient alors ni la valeur ni les débouchés, et ce n'est qu'à leur arrivée à Canton qu'ils apprirent les prix élevés auxquels il était possible de s'en défaire.

Telle est la manière dont furent importées en

Chine, par la voie de l'Océan Pacifique, les premières fourrures de l'Amérique du Nord.

Jusqu'à cette époque, qui allait lui imprimer une direction nouvelle, le commerce des fourrures avait été partagé d'une manière à peu près exclusive entre les Russes et les Anglais. Les Russes s'en approvisionnaient principalement dans le nord de leur empire; puis après avoir fourni leurs propres marchés, ils exportaient le surplus en Chine par la voie de terre.

Quant aux Anglais, c'était seulement dans le Canada et dans les terres avoisinant la baie de Hudson qu'ils pouvaient s'en procurer, et leur principal débouché était encore la Russie qui, ainsi que nous l'avons dit, les faisait ensuite diriger sur la Chine. Cook ne leur avait pas encore enseigné le chemin de l'Océan Pacifique.

Les bénéfices considérables réalisés par l'équipage de Cook, frappa l'attention des négocians anglais qui se trouvaient alors à Canton; ils y entrevirent la possibilité d'un commerce avantageux, et chacun s'efforça d'arriver le premier afin de profiter de l'ignorance dans laquelle étaient les Indiens de la valeur des fourrures.

James Hanna, Anglais, devança tous les au-

tres. Parti de Canton, en avril 1785, sur un petit brick chargé d'objets d'échange, il arriva dans le golfe de Nootka pendant le mois d'août suivant. Son voyage fut fructueux ; avant la fin de l'année il était de retour à Canton, rapportant une riche cargaison de fourrures qui ne lui avait coûté que quelques morceaux de vieux fers et quelques tissus grossiers distribués en échange aux sauvages.

La même année, il se formait à Londres une compagnie pour l'exploitation, sur une vaste échelle, de ce même commerce. Elle s'appelait *King George's sound company*, compagnie du détroit du roi George.

Par suite d'arrangemens pris avec la compagnie des Mers du Sud, elle avait une autorisation exclusive d'envoyer ses vaisseaux directement d'Angleterre sur les côtes occidentales de l'Amérique du nord, pour y charger des fourrures qu'ils devaient aller revendre à Canton; puis, en vertu d'autres arrangemens pris avec la compagnie des Indes-Orientales et d'une permission spéciale qu'elle en avait obtenue, ses vaisseaux devaient prendre des chargemens de thé à Canton, et de là s'en retourner à Londres par la voie du cap de Bonne-Espérance.

On voit que si, dès cette époque, les marchands de Londres aspiraient à se partager le commerce du monde, leurs compagnies exerçaient les unes à l'égard des autres les mêmes principes d'exclusion que leur gouvernement s'efforçait de faire prévaloir dans sa politique avec les autres peuples. Heureusement les principes de la liberté du commerce des mers ont prévalu, et leur application fait justice chaque jour de quelqu'une des prérogatives de l'Angleterre et de ses compagnies de marchands.

En exécution des arrangemens que nous venons de mentionner, la compagnie *du Détroit du roi George* mit en mer deux vaisseaux, la *Reine Charlotte*, sous les ordres du capitaine Dixon, et le *Roi George*, sous ceux du capitaine Portlack. Tous deux voyagèrent de conserve et arrivèrent ensemble, en juillet 1786, sur les bords de l'île à laquelle Dixon donna le nom de son navire.

Pendant la même année et les deux années qui suivirent, plusieurs autres navires vinrent à la recherche des fourrures sur les côtes de l'Océan Pacifique. Les uns, envoyés de Calcutta et de Bombay par la compagnie des Indes-Orientales; d'autres, partis de Macao et de Canton,

appartenant à des marchands portugais ou anglais. Il n'y a pas, jusqu'à la compagnie des Pays-Bas des Indes-Orientales qui en fit partir un d'Ostende sous le pavillon autrichien. Nous avons mentionné en son lieu le voyage du capitaine Berkeley.

La France seule semblait ne pas vouloir prendre part au mouvement général; le premier navire portant son pavillon qui alla charger des fourrures dans ces parages, n'y parut qu'en 1790; cependant le gouvernement français n'avait pas entendu y renoncer ; car, dès 1785, Louis XVI donnait pour instruction à La Peyrouse « d'explorer les côtes du Nord-Ouest de l'Amérique et d'y recueillir tous les documens relatifs au commerce des fourrures. » Les événemens dont la France devint le théâtre quelques années plus tard, et les guerres continentales qu'elle eut à soutenir pendant un quart de siècle ensuite, rendirent impossibles toutes explorations maritimes de sa part.

Le gouvernement espagnol chercha à tirer parti des avantages qu'il trouvait dans sa position sur ces côtes pour amener à sa marine la plus grande partie du commerce des fourrures qui s'y faisait; mais il s'y prit trop tard; quand

les chargemens de ses nationaux arrivèrent à Canton, le marché de cette place était encombré, et les fourrures s'y vendaient presque meilleur marché que sur les côtes de l'Amérique. Il ne paraît pas, du reste, que les agens espagnols soient allés en recueillir au delà des limites de la Californie.

Pendant ce même temps, les Russes étendaient leurs possessions sur les côtes américaines et y fondaient divers établissemens. Une association avait été formée à cet effet entre les principaux marchands de la Russie orientale, afin d'opérer avec plus d'ensemble et de rendre leurs affaires plus productives. Plusieurs vaisseaux furent chargés de transporter les produits de ce commerce.

Alors seulement apparurent dans l'Océan Pacifique les citoyens des Etats-Unis, réclamant leur part dans les avantages qu'y recueillaient les autres nations.

Il paraît cependant que leurs premières tentatives furent moins avantageuses qu'ils ne l'avaient espéré d'abord, en raison de l'impossibilité où l'on était de pénétrer dans l'intérieur de la Chine. Ainsi, pendant que le marché de Canton en était encombré, les fourrures se ven-

daient très bien dans le nord de l'empire, que les Russes continuaient d'approvisionner par terre comme par le passé.

Les premiers vaisseaux des Etats-Unis qui visitèrent les côtes Nord-Ouest de l'Amérique, furent la *Colombie* et le *Washington*, sous les ordres de Robert Gray et de John Kendrick. Ils appartenaient à une société de Boston. Le *Washington* prit terre à Nootka, le 17 septembre 1788. Nootka était le rendez-vous à peu près général de tous les bâtimens qui visitaient ces parages. La *Colombie*, qui avait eu à souffrir d'une tempête, l'y rejoignit quelques jours plus tard. Nous avons raconté précédemment les découvertes du capitaine Gray dans cette partie du littoral de l'Amérique du Nord.

A partir de 1796 et pendant les trente ans qui suivirent, l'Angleterre et l'Espagne étant continuellement en guerre, tout le commerce des fourrures entre la côte Nord-Ouest de l'Amérique et Canton fut fait par les Etats-Unis et sous leur pavillon; car la France alors s'adonnait peu au commerce maritime, et les ports de la Chine étaient fermés aux bâtimens russes.

Cependant, jusqu'en 1811, les Américains ne formèrent aucuns établissemens fixes sur le con-

tinent de l'Orégon. Ils se contentèrent d'y envoyer leurs vaisseaux, soit des ports des Etats-Unis, soit directement d'Europe. Ils y importaient des esprits, du sucre, du tabac, des armes à feu, de la poudre à canon, du fer et des tissus grossiers de toutes sortes pour échanger contre des fourrures, soit avec les indigènes, soit avec les établissemens russes. Quelquefois aussi les capitaines de navires américains louaient des agens russes, pour la saison, un certain nombre de chasseurs et de pêcheurs avec leurs bateaux et leurs instrumens de chasse et de pêche ; puis ils allaient avec eux dans l'intérieur des terres à la recherche de leur cargaison.

Ainsi recueillies, les fourrures étaient transportées à bord des navires et emmenées à Canton, où elles étaient échangées contre du thé, de la porcelaine, des soieries et du nankin, dont étaient approvisionnés de la sorte, non seulement les Etats-Unis, mais aussi les divers marchés européens.

Lorsqu'ils ne pouvaient se procurer des chargemens complets en fourrures, ils les remplaçaient par du bois de sandal, ou des coquillages à perles et des écailles de tortues qu'ils ramassaient à peu de frais dans le voisinage des îles

Sandwick et dont ils retiraient parfois un prix élevé à Canton. Ces voyages, du reste, n'étaient pas toujours sans dangers; plus d'une fois la jalousie soupçonneuse des sauvages força les équipages des navires qui les fréquentaient à se tenir sur une prudente défensive. Les Indiens de la Colombie ont plus d'un point de ressemblance avec ceux des îles Sandwick, par lesquels l'illustre Cook fut traîtreusement assassiné; aussi les stations commerciales des Anglais sur le territoire de l'Orégon, sont-elles pour la plupart de véritables forteresses avec des bastions pour les protéger et de l'artillerie pour les défendre; elles justifient ainsi le nom de forts qu'on leur a donné.

§ IV.

ÉTABLISSEMENT DES ANGLAIS SUR LE TERRITOIRE DE L'ORÉGON.

C'est par le Nord-Est, vers la baie de Hudson, que les Anglais ont commencé à mettre le pied sur le continent américain. Ce n'étaient d'abord que de simples stations de chasse pour l'approvisionnement des fourrures. Cependant

une compagnie de marchands de Londres se forma pour l'exploitation de ce commerce, sous le nom de *Compagnie de la baie de Hudson*. Par lettres-patentes de 1669, le roi Charles II lui accorda le privilége exclusif de chasse et de commerce dans ces parages.

La découverte de la baie de Hudson laissait, ainsi que nous l'avons déjà vu, entrevoir la possibilité d'une communication directe entre cette mer et l'Océan Pacifique ; toutes les nations commerçantes jalouses de l'Espagne, et l'Angleterre par dessus toutes les autres, s'efforçaient de découvrir ce passage. Nous avons relaté l'acte du parlement de 1745, qui promettait une récompense de vingt mille livres sterlings, à ceux des sujets de Sa Majesté britannique qui le trouveraient. C'est par des navires envoyés à sa recherche qu'ont eu lieu les principales découvertes maritimes qui ont été faites dans l'extrémité nord du continent américain. C'est aussi en le cherchant à travers les terres, que les agens de la compagnie de la baie de Hudson se sont étendus peu à peu vers le Sud et vers l'Ouest, et ont enfin fini par pénétrer jusqu'au delà de l'Orégon. Nous avons dit un mot des voyages successifs de Hearne, de Mackensie et de Frasers.

Cependant, ce dernier seulement devait en quelque sorte prendre une possession régulière du pays en y formant un établissement durable. Frasers n'appartenait point à la compagnie de la baie de Hudson. Il était l'associé d'une autre compagnie qui, en 1787, s'était formée en concurrence de celle-ci sous le nom de compagnie du Nord-Ouest, et avec laquelle la compagnie de la baie de Hudson devait avoir des démêlés d'intérêts qui finirent par dégénérer en une guerre ouverte. Nous l'avons dit déjà, si les compagnies anglaises sont exclusives vis-à-vis des étrangers, elles le sont encore davantage entr'elles. L'intérêt est leur seul mobile, et toutes considérations autres cèdent devant celle-ci. Un propriétaire écossais avait voulu établir une colonie de Highlands sur les bords de la rivière Rouge; la compagnie de la baie de Hudson lui avait concédé un territoire à cet effet. La compagnie du Nord-Ouest prétendit que ce territoire était dans ses limites et voulut en expulser les Ecossais; de là guerre ouverte, combats, siéges, batailles. A la fin, les Ecossais succombèrent, et leur gouverneur, M. Semple, resta sur le champ de bataille avec dix-sept des siens. Les vaincus portèrent leurs plaintes au gouvernement anglais ; le parlement

intervint, et pour empêcher tout prétexte à des hostilités nouvelles, les deux compagnies furent contraintes de se fondre ensemble pour n'en former plus qu'une seule.

En 1806, Frasers franchit les monts Rocheux, et il fonda une station de chasse à peu de distance au delà, vers le 54e parallèle, dans le voisinage du lac et près des sources du fleuve qui portent aujourd'hui son nom. Les Anglais ont donné à ce pays le nom de Nouvelle-Calédonie.

Les Russes avaient précédé les Anglais dans ces terres, les Américains ne devaient pas tarder à les y suivre.

Cependant la nouvelle compagnie de la baie de Hudson, une fois débarrassée de la concurrence que lui faisait celle du Nord-Ouest, se hâta d'occuper les positions les plus avantageuses de l'Orégon : elle y a aujourd'hui, outre une factorerie générale qui est le fort Vancouver, quinze ou vingt établissemens principaux dans les terres, plus un certain nombre d'agences ou stations secondaires, et enfin deux postes de cinquante hommes chacun pour les expéditions La navigation intérieure est faite au moyen d'un bateau à vapeur et de cinq vaisseaux à voile d'un tonnage de 100 à 300 tonneaux, tous parfaitement armés et équipés.

Le fort de Vancouver est en quelque sorte le siége de l'administration, le centre des affaires de la compagnie dans le territoire de l'Orégon. Il est situé sur la rive droite de la Colombie, à 70 milles environ de la mer; c'est le gouverneur Simpson qui en jeta les fondemens en 1824. Il consiste en un certain nombre de maisons en bois destinées à servir de comptoirs, d'habitation aux employés, d'arsenal, de magasins et d'ateliers. Tout autour sont d'autres habitations beaucoup plus petites, pour loger les ouvriers de la station. Il y a aussi une scierie mécanique et un moulin à blé. Sa population est d'environ 800 individus presque tous Indiens ou de race croisée.

Des terres cultivées tout autour y produisent du grain, des pommes de terre, des pois, etc., au delà des besoins de la population, qui trouve encore dans les prairies environnantes des bœufs en abondance.

La compagnie de la baie de Hudson possède également le fort d'Astoria, situé à sept milles de l'embouchure de la Colombie. Mais depuis l'établissement du fort Vancouver, Astoria ne se compose plus que d'un seul bâtiment pour l'agent qui y réside.

C'est au fort Vancouver, centre général des

opérations, que sont envoyées toutes les fourrures recueillies dans les autres stations ; de là, ces fourrures sont chargées pour Londres, sur des navires qui en sont expédiés chaque année avec des articles d'échange pour donner aux Indiens contre les produits de leur chasse.

On sait que la compagnie de la baie de Hudson possède dans le Nord-Est deux autres factoreries semblables au fort Vancouver : la factorerie d'York sur la baie de Hudson et celle de Montréal sur le fleuve Saint-Laurent ; et de même que le fort Vancouver, chacune d'elles sert de centre à un certain nombre de districts.

Les autres forts que possède la compagnie de la baie de Hudson sur le territoire de l'Orégon, ne consistent le plus souvent qu'en un bâtiment carré, entouré de palissades pour les mettre à l'abri d'un coup de main de la part des naturels ; quelques uns cependant ont, ainsi que nous l'avons déjà dit, une espèce de bastion et du canon. Les principaux sont sur le bord de la mer : Astoria, Nasqually près de la baie du Puget, le fort Langlais près de l'embouchure du Frasers ; le Mac Loughlin près du golfe de Mill Banck ; le fort Simpson en face du golfe de Dixon et près de la frontière russe ; dans les terres : le fort Frasers,

le fort Saint-James, le fort Georges, tous trois situés sur les hautes eaux de la rivière du Frasers; en descendant cette rivière, le fort Alexandrie, le Chillcoaten, le fort Babine et le Bear's-lake; le fort Thomson sur l'un des affluens du Frasers; les forts des Nez percés, d'Okanagan et de Colville dans la haute Colombie; le Flathead et le Koctania entre la Colombie et le Lewis près des monts Rocheux; le fort Hall et le fort Boise sur le Lewis; le fort Umqua à l'embouchure de la rivière de Umqua.

Bien que l'Orégon puisse fournir à l'exportation, des bois, des poissons salés, des suifs et des cuirs de bœufs, en attendant que l'agriculture y crée d'autres produits, on n'en a tiré jusqu'à ce jour que des fourrures, et la compagnie de la baie de Hudson est parvenue à accaparer à peu près tout ce commerce. Le chiffre annuel de ses exportations s'est élevé, pendant les six années de 1827 à 1833 à environ un million de dollars. La sixième partie de cette valeur a pu provenir du territoire de l'Orégon. M. Wyeth pense qu'en 1836 ce chiffre a pu monter, pour l'Orégon seulement, à 138,000 dollars, pour lesquels la compagnie avait donné environ 20,000 dollars de marchandises d'é-

change. Nous pensons, nous, que ces chiffres sont loin d'être exacts, et que, fidèle à son système, la compagnie de la baie de Hudson a diminué l'importance apparente de ses bénéfices afin de ne pas exciter la concurrence des nations rivales.

§ V.

ÉTABLISSEMENT DES AMÉRICAINS SUR LE TERRITOIRE DE L'ORÉGON.

Les premières tentatives d'établissement fixe essayées par les Etats-Unis, furent faites par les agens d'une compagnie formée à Saint-Louis en 1808, sous le nom de Compagnie des fourrures du Missouri. Plusieurs stations furent établies en conséquence sur le haut Missouri pendant les deux années suivantes ; l'une de ces stations fut placée au delà des monts Rocheux, près des sources du Lewis ; mais les difficultés qu'opposèrent les naturels et leurs refus d'établir des relations d'échange avec les Américains, forcèrent ces derniers à abandonner cette position dès 1810.

Une autre compagnie fut formée à New-York en 1810, sous le nom de Compagnie des four-

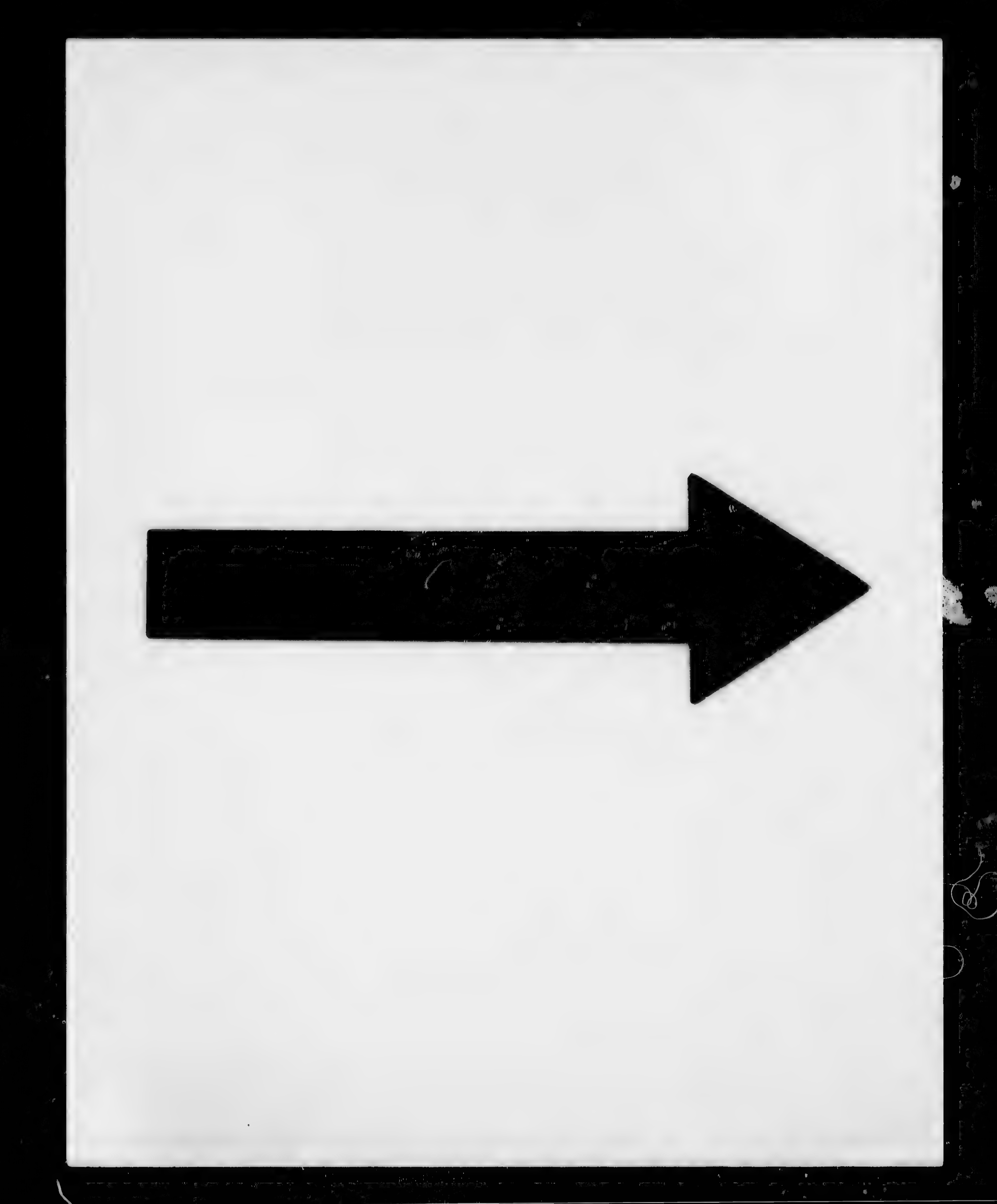
rures de l'Océan Pacifique. Elle avait pour fondateur un marchand allemand nommé Jean-Jacob Astor, qui avait été long-temps l'un des principaux agens de la compagnie du Nord-Ouest et avait recueilli ainsi toutes les connaissances nécessaires pour mener à bien cette sorte de commerce. Il avait la haute main dans les affaires de la compagnie, et quoiqu'elle eût des actionnaires en apparence, la plus grande partie du capital social était à lui

Il s'adjoignit et intéressa dans les bénéfices un certain nombre d'autres agens de la compagnie du Nord-Ouest, presque tous Ecossais, plus un certain nombre de Canadiens et d'Américains qu'il savait parfaitement au courant du commerce des fourrures.

Dès le même été il établit plusieurs stations dans l'intérieur du territoire de l'Orégon ; la principale fut placée au confluent de l'Okahagan dans la Colombie, à 400 milles environ du point où cette dernière rivière se jette dans la mer.

Astoria fut également fondée par la compagnie de l'Océan Pacifique, qui lui donna le nom de son chef. Elle devint bientôt le centre de son commerce.

Tous ces établissemens prospéraient. Mal-



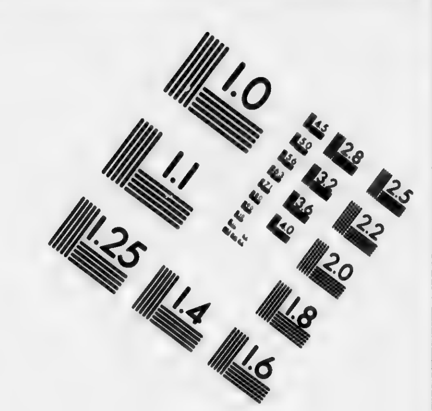
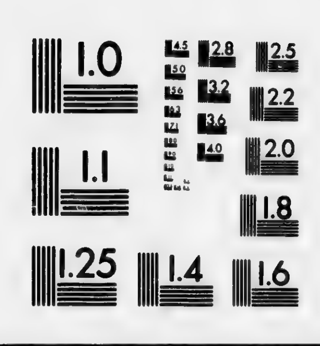


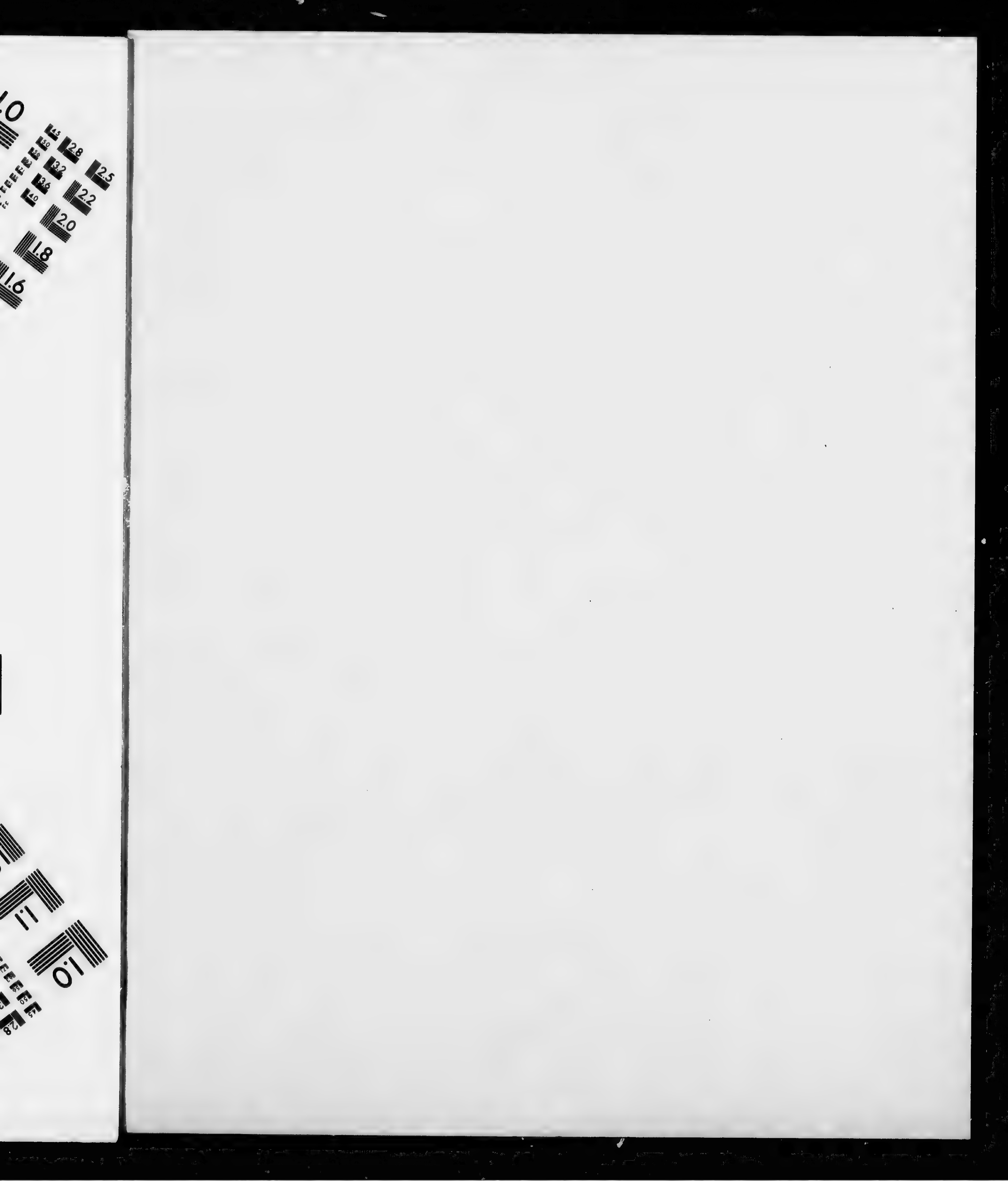
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



heureusement la guerre fut de nouveau déclarée par l'Angleterre aux Etats-Unis. La nouvelle de cette guerre, qui y parvint en janvier 1813, jeta le trouble dans les factoreries de la compagnie de l'Océan Pacifique, et ce n'était pas sans raison.

Dès l'année suivante, le capitaine Black, de la marine anglaise, arriva à Astoria avec des forces imposantes ; et, après avoir pris possession du comptoir américain au nom de S. M. britannique, il lui donna le nom de Fort-Georges.

Dès lors, le commerce des fourrures cessa sur ce point.

Depuis l'occupation d'Astoria par les Anglais, jusque vers la fin de 1822, les marchands américains attachèrent peu d'importance à l'exploitation des contrées situées au delà des monts Rocheux. M. Astor se remit à la tête d'une nouvelle compagnie, la compagnie Américaine ; mais il borna ses opérations au voisinage des grands lacs et aux sources du Mississipi.

En 1822, une compagnie fut fondée sous le nom de compagnie de la Colombie ; cependant elle paraît n'avoir pas dépassé les rives du Missouri et celles de la Yellowstone sur le versant oriental des montagnes Rocheuses.

En 1823, M. Ashley, de Saint-Louis, qui avait

précédemment établi une station sur la Yellowstone, mit sur pied une expédition de chasse, et l'on estime que, pendant les trois années qu'elle dura, il recueillit pour 180,000 dollars de fourrures.

En 1826, MM. Smith Jackson et Subleth de Saint-Louis achetèrent les établissemens de M. Ashley et formèrent un commerce régulier avec les pays de la Colombie et ceux du Colorado dans la Californie supérieure, sous le nom de compagnie des montagnes Rocheuses.

M. Nathaniel Wyeth de Massachussets, s'efforça, en 1834, d'établir des rapports directs et réguliers entre les Etats-Unis et l'Orégon, au moyen de vaisseaux américains; en conséquence de ce plan, il fonda deux stations, l'une appelée Fort-Hall, près de la jonction du Port-Neuf avec le Lewis, dans la partie méridionale de l'Orégon; l'autre dans l'île de Wappatoo, à 60 milles de l'Océan. Cependant il dut renoncer peu à près à ses tentatives, par suite des contrariétés que lui opposa la compagnie de la baie de Hudson, qui le voyait avec jalousie s'établir en concurrence avec elle dans des parages dont, depuis plus de vingt ans, elle avait l'exploitation exclusive.

En somme, les Américains ont formé peu d'établissemens au delà des monts Rocheux, et aucun de ces établissemens n'a atteint des développemens considérables. Il est à remarquer qu'aussitôt qu'ils les ont eu abandonnés, la compagnie de la baie de Hudson s'en est emparée. Astoria, Okanagan, Fort-Hall sont aujourd'hui dans ses mains.

Quant au commerce des fourrures, il va en déclinant chaque jour dans tous les pays, et notamment dans l'Orégon, par suite de la rareté toujours croissante des animaux qui les produisent; et aujourd'hui la compagnie de la baie de Hudson fonde ses principales espérances sur les contrées placées à l'Est des monts Rocheux, dont son privilége lui assure l'exploitation exclusive.

En échange, l'Orégon pourra donner au commerce du monde des produits beaucoup plus utiles et plus avantageux, dès qu'une population intelligente et laborieuse aura pu s'y fixer; ses immenses vallées, couvertes de fertiles prairies, sont appelées à nourrir d'autres animaux que des loutres et des renards.

TROISIÈME PARTIE.

HOSTILITÉS ET DIPLOMATIE

A PROPOS DE L'ORÉGON,

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A CE JOUR.

§ Ier — 1788.

ENTRE L'ESPAGNE ET LA RUSSIE.

L'Espagne n'avait jamais cessé de considérer les côtes nord-ouest de l'Amérique comme sa propriété exclusive ; en sorte qu'à ses yeux toute occupation, même temporaire, de ces côtes, n'était rien moins qu'un envahissement de son propre territoire. Aussi ne voyait-elle qu'avec un sentiment de jalousie profonde, l'affluence des navires de toutes nations qu'y attiraient le commerce des fourrures et les établissemens qui en étaient la conséquence.

En 1788, le vice-roi du Mexique voulut connaître l'état réel des choses, et il envoya sur les lieux le commandant Estevan José Martinez, à la tête de deux vaisseaux de guerre, la *Princessa* et le *San-Carlos*. Martinez avait pour instruction d'explorer la côte nord-ouest du continent, et de s'assurer autant que possible des projets des Russes et des autres puissances sur ces parages. Il fit voile directement pour le golfe du prince William, où il arriva vers la fin de mai. Les directeurs de la compagnie russe qui en était en possession, le reçurent avec politesse, et il passa l'été à visiter les différens comptoirs et les différens forts de cette compagnie, tant sur le continent que dans les îles environnantes. A la fin, le scorbut s'étant mis dans ses équipages, il regagna le Mexique avant d'avoir pu visiter aucune autre partie des côtes.

Suivant le rapport de Martinez, les Russes possédaient quatre établissemens en Amérique, et leur population totale, y compris les soldats et les chasseurs, pouvait s'élever à quatre cents hommes. Mais ce qui était beaucoup plus menaçant, c'est qu'il avait appris que des forces considérables s'apprêtaient à Kamtschatka, sur la côte d'Asie, pour aller prendre

possession de Nootka au nom de l'impératrice.

A la nouvelle de cette invasion prochaine, le vice-roi se hâta de prévenir les Russes, en faisant occuper Nootka pour le compte de son propre souverain. En conséquence, Martinez reçut un renfort considérable de soldats et des munitions en abondance; puis il partit pour Nootka, qu'il eut ordre de défendre comme faisant partie des domaines de Sa Majesté Catholique. Il y arriva le 6 mai suivant (1789).

D'un autre côté, la cour de Madrid, prévenue par le vice-roi des projets des Russes sur Nootka, crut devoir adresser, par son ambassadeur, une réclamation à cet égard au cabinet de Saint-Pétersbourg, et un mémoire lui fut remis à l'appui, dans lequel les droits et les titres de l'Espagne étaient longuement exposés et défendus.

Sans vouloir aborder la question du droit de propriété, qui eût pu entraîner alors à sa suite d'interminables discussions, l'impératrice fit répondre d'une manière générale, qu'elle avait toujours recommandé à ses sujets de respecter les territoires des autres nations; que si ces recommandations n'avoient pas été observées à l'égard des posses-

sions espagnoles, elle espérait que Sa Majesté Catholique saurait réprimer les usurpations dont elle se plaignait, sans qu'il en résultât aucun changement dans les relations amicales des deux puissances.

Cette réponse était plus courtoise que sincère, plus spécieuse que spécifique ; cependant la cour d'Espagne s'en déclara satisfaite. L'expédition des Russes sur Nootka n'eut pas lieu ; mais ils n'en continuèrent pas moins à s'avancer vers le Sud chaque fois qu'ils en eurent l'occasion, et même au delà de Nootka ; car ils pénétrèrent jusqu'au 38e parallèle, dans la partie des côtes attribuées depuis au Mexique. Ils y possèdent encore aujourd'hui une pêcherie et un village qu'ils s'obstinent à conserver malgré les traités.

1789-90. — ENTRE L'ESPAGNE ET L'ANGLETERRE.

Les forces que Martinez avait conduites à Nootka contre les Russes, les circonstances firent qu'elles furent employées par lui contre les Anglais.

Ses instructions portaient : que, dans le cas où des vaisseaux russes ou anglais se présente-

raient à Nootka, il les traitât avec politesse et amitié; mais qu'en même temps il les informât de l'établissement de l'autorité espagnole sur ces parages.

En arrivant, il y rencontra d'abord le vaisseau américain la *Colombie*, sous les ordres du capitaine Gray, et l'*Iphigénie*, dont nous allons parler un peu plus bas; il visita leurs papiers, et les ayant trouvés en règle il les laissa circuler et séjourner en liberté. Il s'occupa ensuite de débarquer son artillerie et d'élever un petit fort dans un îlot placé à l'entrée de la baie.

L'*Iphigénie* faisait partie de l'expédition de Meares dont nous avons déjà parlé. Il résultait de ses papiers, ainsi que de ceux des autres bâtimens appartenant à la même entreprise, qu'elle venait de Macao et que son propriétaire était Jean Cavalo, marchand portugais. Cependant, une fois hors des mers de la Chine, ces bâtimens se disaient anglais et naviguaient sous pavillon britannique.

Meares prétendit encore plus tard avoir acheté d'un chef de sauvages, nommé Maquita, un vaste terrain près de Nootka, dans lequel il avait établi une factorerie défendue par un fort sous la protection du pavillon anglais.

Il résulta des enquêtes faites à ce sujet, que ces vastes terrains avaient été payés par une paire de pistolets donnés en échange à Maquita, et que la factorerie et le fort n'avaient jamais existé qu'en projet.

Cependant d'autres bâtimens anglais appartenant à la compagnie du golfe du roi Georges, vinrent peu après se joindre à ceux de Meares, avec lesquels il paraît qu'ils se mirent en communauté d'intérêt. Ils étaient commandés par un lieutenant à demi-solde de la marine anglaise, James Colnett.

Quand Martinez lui demanda à visiter ses papiers, Colnett répondit qu'il était chez lui, que la baie appartenait à l'Angleterre, et que Meares, son associé, l'avait chargé d'en prendre possession au nom de leur souverain commun. L'altercation fut vive entre les deux officiers; il paraît même que Colnett alla jusqu'à tirer son épée contre Martinez. Quoi qu'il en soit, l'Espagnol, poussé à bout, retint Colnett prisonnier sur son bord, fit mettre la main sur ses vaisseaux et les conduisit avec leurs équipages jusqu'au port de San-Blas. Colnett alors obtint la liberté d'aller à Mexico faire valoir ses droits auprès des autorités espagnoles.

Le vice-roi, tout en reconnaissant que Martinez avait suivi à la lettre ses instructions et agi conformément aux anciennes lois de l'Espagne, qui déclarent de bonne prise tous navires étrangers qui touchent à ses colonies, ordonna que les bâtimens anglais fussent rendus à leurs propriétaires et les équipages mis en liberté, par le motif que Colnett, lors de son entrée dans la baie de Nootka, ignorait que l'autorité espagnole eût été établie dans ces parages.

Cette décision fut loin de satisfaire les officiers anglais; Meares, en sa qualité de représentant principal de la compagnie à laquelle appartenaient les vaisseaux saisis, adressa au parlement un long mémoire dans lequel il s'efforça de prouver qu'antérieurement à l'arrivée des Espagnols, il avait pris possession, lui, au nom de la Grande-Bretagne, du golfe et des pays environnans; il demandait en conséquence que le pays lui fût rendu et qu'une large indemnité lui fût payée, tant pour le prétendu fort qu'il disait y avoir élevé que pour la perte occasionnée par la saisie de ses vaisseaux. Le parlement prit l'affaire au sérieux; bien des notes furent échangées de part et d'autre; bien des menaces furent proférées; enfin les choses en vinrent à ce

point qu'on crut à une guerre imminente entre les deux puissances. L'Angleterre fit des armemens considérables, et l'Espagne, invoquant l'ancien pacte de famille, demanda aide et protection à la France. Malheureusement, Louis XVI n'était plus roi que de nom, et l'Assemblée Constituante ne jugea pas à propos, pour soutenir les droits de l'Espagne à l'autre extrémité du monde, de dépenser des forces et des ressources dont elle pressentait qu'elle allait avoir besoin bientôt pour la défense de ses propres frontières.

On commençait à comprendre que la guerre, quand elle devient une nécessité, ne doit plus être faite pour flatter l'orgueil ou les caprices des souverains, mais alors seulement qu'elle est exigée impérieusement par les intérêts des peuples. Or, comme la France n'avait aucun intérêt à exécuter le pacte de famille, aux engagemens duquel elle n'avait pas concouru, l'Assemblée décida que la marine française serait mise sur un pied respectable, mais qu'elle resterait dans un état de neutralité parfaite entre les deux parties belligérantes.

Abandonnée à elle-même, l'Espagne capitula; cependant l'attitude menaçante prise par l'As-

semblée nationale donna à réfléchir à l'Angleterre et ne contribua pas peu à lui faire rabattre de ses prétentions contre sa rivale.

Nous avons eu, dans ces derniers temps, une répétition de l'affaire du golfe de Nootka dans celle de Taïti. Seulement, au lieu du *roi Maquita*, c'est *la reine Pomaré* qui a été mise en scène. Au lieu du lieutenant Meares, le missionnaire Pritchard ; quant au résultat il a été le même : ce sont les battus qui ont payé l'amende.

Le traité entre l'Espagne et l'Angleterre fut signé à l'Escurial le 28 octobre 1790 et ratifié à Londres le 22 du mois suivant.

Il est ainsi conçu :

« Art. 1er. Les bâtimens ou terrains situés sur la côte nord-ouest du continent de l'Amérique du nord ou dans les îles adjacentes, desquels ont été dépossédés des sujets de Sa Majesté britannique par un officier espagnol, pendant le mois d'avril 1789, seront rendus auxdits sujets de S. M. britannique.

» Art. 2. Une juste réparation sera accordée, suivant la nature du cas, pour tous actes de violence ou toutes hostilités qui auraient pu être commis à la suite du mois d'avril 1789 par les sujets de l'une des parties contractantes,

contre ceux de l'autre. Dans le cas où lesdits sujets respectifs auraient été, à partir de la même époque, dépossédés par force de leurs terres, bâtimens, vaisseaux, marchandises ou autres propriétés quelles qu'elles soient, sur ledit continent ou dans les mers et îles adjacentes, ils en seront remis en possession ou recevront une juste indemnité pour les pertes qu'ils auront éprouvées.

» Art. 3. Afin de resserrer les liens d'amitié et de conserver pour l'avenir la parfaite harmonie et la bonne entente entre les deux parties contractantes, il est convenu *que leurs sujets respectifs ne seront point troublés ni molestés dans* LEUR DROIT *de naviguer et de pêcher dans l'Océan Pacifique et dans les mers du Sud, non plus que dans celui d'aborder sur les parties non déjà occupées des côtes baignées par ces mers, afin, soit d'y commercer avec les naturels, soit d'y former des établissemens*, sauf toutefois les exceptions exprimées dans les trois articles suivans.

» Art. 4. Sa Majesté britannique s'engage à prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que la navigation et les pêcheries de ses sujets dans l'Océan Pacifique et dans les mers

du Sud, ne deviennent l'occasion d'un commerce prohibé avec les établissemens espagnols; à cet effet, il est expressément stipulé que les sujets anglais ne devront ni naviguer, ni pêcher dans lesdites mers, à moins d'un espace de dix lieues de tous les points déjà occupés par les Espagnols sur ces côtes.

» Art. 5. Soit dans les places qui doivent être restituées aux sujets anglais, en vertu de l'art. 1er, soit dans toute autre partie des côtes nord-ouest de l'Amérique du Nord ou des îles adjacentes, située au nord de la partie desdites côtes déjà occupées par l'Espagne, les établissemens formés par les sujets de l'une des deux puissances contractantes, à partir du mois d'avril 1789, ou qui pourront y être formés dans la suite, seront d'un libre accès pour les sujets de l'autre puissance, lesquels auront le droit d'y commercer sans aucun trouble ni empêchement.

» Art. 6. Quant aux côtes orientales et occidentales de l'Amérique du Sud et à celles des îles adjacentes placées au sud de la partie déjà occupée par l'Espagne, il n'y pourra être formé d'établissemens par les sujets d'aucune des deux puissances; seulement ils auront le droit d'a-

border sur ces côtes et d'y élever des huttes et autres habitations provisoires pour leurs pêcheries.

» Art. 7. En cas de plainte ou d'infraction des articles de la présente convention, les officiers d'aucune des deux parties ne devront se permettre des actes de force ni de violence; mais ils devront faire un rapport exact de l'affaire avec toutes ses circonstances à leur cour respective, laquelle terminera tous différends à l'amiable.

» Art. 8. La présente convention sera ratifiée, etc. »

J'ai donné une copie entière de ce traité, parce qu'il prouve clairement qu'à l'époque où il fut signé, pas plus l'Espagne que l'Angleterre ne se croyaient un droit exclusif à la possession des territoires qui font aujourd'hui l'objet du litige; et que tout ce qu'elles demandaient, c'était la faculté *d'y aborder et d'y commercer librement*, faculté qu'elles ne songeaient pas encore à disputer aux autres nations de l'Europe.

En Angleterre surtout, les amis de Pitt, qui était alors à la tête du ministère, le représentèrent aux yeux du parlement comme excessivement avantageux pour la marine anglaise, à

laquelle, disaient-ils, il ouvrait désormais la libre navigation de l'Océan Pacifique et la possibilité d'établir des pêcheries dans ces immenses parages. L'opposition, comme toujours, contesta les avantages d'un traité qu'elle n'avait pas fait. Fox prétendit qu'il accordait à l'Angleterre moins qu'elle ne possédait auparavant; car il disait, de par le droit des gens, nous pouvions nous établir partout où ne se trouvait pas déjà une nation civilisée, tandis que de par le traité nous devons nous tenir à dix lieues des établissemens de l'Espagne. Mais, dans tout le cours de la discussion, qui fut longue et orageuse, il ne fut pas dit un mot de Drake ni des autres navigateurs dont on a plus tard invoqué les découvertes.

En vertu du traité sus relaté, les frontières de l'Espagne eussent dû être fixées au port San-Francisco, vers le 37e degré 49 minutes de latitude, — car c'était le point de ces côtes le plus au nord dans lequel les Espagnols eussent eu des établissemens avant 1790 — Cependant les traités postérieurs, notamment celui de la *Floride*, ont reculé ces frontières jusqu'au 42e parallèle.

Peu de temps après, Vancouver fut envoyé à

Nootka par le gouvernement anglais, pour faire régler l'indemnité due à Meares, en vertu de l'article premier du traité du 28 octobre. — L'amiral Quadra y fut également envoyé par la cour d'Espagne; mais il fut difficile aux deux commissaires d'apprécier des dommages réclamés pour des objets dont l'existence elle-même était mise en doute. Ils crurent, en conséquence, devoir en référer à leurs gouvernemens respectifs, et, en attendant la réponse, ils s'occupèrent tantôt ensemble, tantôt séparément, de nouvelles explorations sur les côtes. Ils donnèrent le nom de Quadra et Vancouver à l'une des principales îles pour y perpétuer le souvenir de leur rencontre; puis, l'hiver étant venu, ils allèrent prendre leurs quartiers chacun de son côté, et ne se retrouvèrent plus ensemble.

Ainsi fut terminée la grande affaire du golfe de Nootka. L'Espagne et l'Angleterre avaient failli mettre le monde à feu et à sang pour ce petit coin de terre ; puis, quand il fallut en prendre possession, leurs amiraux ne jugèrent pas même qu'il valût la peine d'attendre les nouvelles instructions de leurs gouvernemens. Quelques années plus tard, l'Espagne déclara

la guerre à la Grande-Bretagne, et, pendant près de vingt ans que dura cette nouvelle querelle, toutes deux abandonnèrent aux Américains et aux Russes la partie du continent qu'elles s'étaient disputée avec tant d'acharnement.

1812. — ENTRE L'ESPAGNE ET LA RUSSIE.

Jusqu'en 1812, les Russes n'avaient pas dépassé Sitka ou le Nouvel-Arkangel, c'est à dire le 57e parallèle. A cette époque, ils désirèrent former un établissement dans le nord de la Californie. Dans ce but, l'agent général de la compagnie Russe-Américaine, obtint du gouverneur de Monterey la permission d'élever quelques habitations et de laisser quelques hommes sur les bords de la petite baie de Bodega, près du port San-Francisco, afin de s'y procurer et d'y saler, pour les approvisionnemens de Sitka, des viandes de buffle qui abondent dans ces parages.

L'agent espagnol accéda à cette demande.

Cependant, deux ou trois ans plus tard, les quelques hommes étaient devenus une population nombreuse, et les habitations provisoires

avaient pris la physionomie d'une forteresse imposante. Alors le gouverneur espagnol comprit qu'il avait été joué. Il fit des observations; les Russes n'y répondirent pas. Il leur signifia l'ordre de quitter le territoire; ils n'y firent pas davantage attention; il invoqua les droits de l'Espagne et menaça de les faire valoir par la force; alors, poussé à bout, l'agent russe lui déclara que le pays étant inhabité lorsqu'il l'avait occupé, ni l'Espagne, ni aucun autre peuple ne sauraient y avoir des droits.

Le gouverneur de Monterey n'était pas le plus fort; l'Espagne commençait à sentir le Nouveau-Monde lui glisser des mains. Il laissa les Russes en possession de leur conquête et ils y sont encore. Depuis, ils ont changé le nom de Bodega contre celui de Romanzoff, et ils ont ajouté plusieurs succursales à leur établissement principal.

Cependant les traités de 1824 et 1825 avaient fixé les limites de la Russie au nord du 54ᵉ parallèle; mais le Mexique est faible et sa rivale puissante; dans des circonstances semblables les traités sont rarement respectés.

ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS, — LES ÉTATS-UNIS ET L'ESPAGNE, — LES ÉTATS-UNIS, L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE.

A l'époque où Gray découvrit la Colombie, les États-Unis étaient loin de penser que leur gouvernement devrait un jour se prévaloir de cette découverte au profit de sa politique. Ceci explique le peu de précautions que prit Gray pour s'assurer la priorité dans la possession du pays.

C'est qu'alors le territoire des Etats-Unis ne dépassait pas : au nord les possessions anglaises, et à l'ouest les rives du Mississipi : il était donc peu probable que leurs frontières dussent jamais être reculées jusqu'aux terres arrosées par la rivière dont un de leurs citoyens venait de reconnaître l'embouchure.

Au delà du Mississipi se trouvait la Louisiane. Cette province, originairement française, avait été cédée à l'Espagne en 1762, puis rétrocédée à la France en 1800. Ce ne fut que plus tard, en 1803, que le gouvernement français en fit l'abandon aux Etats-Unis.

Devenu ainsi tout-à-coup, par cet abandon, et

à l'époque où il devait l'espérer le moins, possesseur de l'immense vallée du Missouri, le gouvernement de l'Union comprit de quelle importance il serait pour la république d'avoir un débouché sur l'Océan Pacifique, dont ses frontières nouvelles approchaient de si près. Le territoire de l'Orégon n'était pas encore occupé ; la Russie, l'Angleterre et l'Espagne s'en disputaient tour à tour la possession ; la France aussi pouvait y avoir des droits, et ces droits avaient été cédés aux Etats-Unis par le traité de 1803. C'est en s'appuyant sur les titres de la France, et subsidiairement sur ceux résultant du voisinage et de la priorité dans les découvertes, que le gouvernement de Washington se posa comme quatrième prétendant à la propriété de l'Orégon.

Son principal argument était qu'au temps de Louis XIV, les frontières de la Louisiane s'étendaient à l'ouest des montagnes Rocheuses, et comprenaient plusieurs rivières qui de là vont se jeter dans l'Océan Pacifique. Or, suivant ce principe du droit international qui veut que la découverte de l'embouchure ou de la source d'une rivière donne droit à la propriété de toutes les terres traversées par cette rivière, la

France devait être, avant la cession, propriétaire exclusive du cours de la Colombie et de celui de ses affluens.

Il est de fait que les limites nord-ouest de la Louisiane ont toujours été très peu clairement définies. Lorsqu'il fut question de rédiger le traité de 1803 entre la France et les Etats-Unis, M. Barbé de Marbois, l'un des négociateurs, se plaignit au premier consul de l'incertitude et du manque de documens positifs dans lesquels on était à cet égard, ce qui le forcerait, disait-il, de laisser de l'ambiguité dans la rédaction de la partie du traité à laquelle se rattachait la délimitation des frontières. — Si cette ambiguité-là n'existait pas, répondit le premier consul, il serait peut-être d'une bonne politique de l'y mettre.

Il prévoyait déjà qu'en cédant la Louisiane aux Etats-Unis, il jetait entre eux et l'Angleterre une pomme de discorde pour l'avenir.

Le document le plus ancien que l'on ait sur les limites de la Louisiane, se trouve consigné dans les lettres-patentes données en 1712 par Louis XIV au financier Crozat, et par lesquelles le commerce exclusif de ce pays lui était assuré.

Il y est dit : que le territoire concédé est borné par le Nouveau-Mexique et par les terres des Anglais dans la Caroline, depuis la mer jusqu'au pays des Illinois ; que ce territoire et celui situé au delà du pays des Illinois, seront réunis au gouvernement général de la Nouvelle-France, et qu'enfin le roi se réserve le privilége d'augmenter l'étendue de la Louisiane, autant qu'il le jugera convenable.

Tout cela est passablement vague, et il était difficile qu'il en fût autrement ; les contrées dont il y est parlé étaient à peine connues alors.

En 1717, Crozat renonça à son privilége ; la compagnie de Law lui succéda, et le pays des Illinois fut ajouté à la Louisiane ainsi qu'une partie de la Nouvelle-France, conformément à la réserve stipulée par Louis XIV dans les lettres patentes de 1712.

Mais jusqu'où s'étendaient ces nouvelles contrées ? De même que Louis XIV, le régent et Law eussent été fort embarrassés pour le définir. Tout ce que l'on sait à cet égard, c'est que les cartes de l'époque représentent, dans les limites de la France, plusieurs rivières qui coulent vers l'ouest dans l'Océan Pacifique ; mais,

outre que la position de ces rivières n'est nullement exacte, les cartes espagnoles de la même époque inscrivaient les mêmes contrées dans les limites du Nouveau-Mexique, pendant que de leur côté les géographes anglais en faisaient une dépendance de leur nouvelle Albion.

Cependant l'Angleterre et la France sentaient la nécessité de faire cesser le vague qui existait dans la délimitation de leurs frontières. L'article 10 du traité de paix signé à Utrecht en 1713, porte que des commissaires nommés de part et d'autre, détermineront dans l'année la ligne de séparation entre les possessions de la France et celles de la compagnie de la baie de Hudson.

Les commissaires furent nommés en effet; mais il paraît qu'ils ne purent pas s'entendre et que, dans la crainte de faire surgir de nouvelles complications dans la politique des deux Etats, ils ne poussèrent pas plus avant la négociation.

Cependant, à en croire les publicistes américains, l'article 10 de la paix d'Utrecht aurait reçu son exécution et les commissaires auraient assigné pour limites aux possessions anglaises une ligne qui, partant d'un promontoire situé

sur l'Océan Atlantique au 58° degré 31 minutes de latitude nord, inclinait vers le Sud-Ouest jusques au 49° des mêmes parallèles, et suivait ce dernier parallèle indéfiniment.

Ceci n'est qu'une simple allégation qui ne repose sur aucun titre authentique.

Cependant la France allait disparaître du litige ; par le traité de 1762, elle avait cédé à l'Espagne « tout le pays connu sous le nom » de Louisiane, ainsi que la Nouvelle-Orléans » et l'île dans laquelle cette ville est située. »

L'année suivante, elle céda à l'Angleterre le surplus de ses possessions dans l'Amérique du Nord. Le Mississipi fut pris pour limite du partage ; mais, dans aucun des deux traités qui précèdent, il ne fut parlé des pays situés au nord ou au nord-ouest de cette rivière ; rien n'y fut dit, conséquemment, qui pût se rapporter à l'Orégon.

Le traité de rétrocession de la Louisiane, consenti par l'Espagne au profit de la France, porte que ce pays est rétrocédé tel qu'il avait été possédé antérieurement par la France.

La même clause se trouve également dans le traité de 1803, consenti par la France en faveur des Etats-Unis.

Les droits de la France, que représente aujourd'hui la république de l'Union, seraient donc demeurés tels qu'ils se trouvaient être avant les traités, si l'Espagne, qui les possédait alors, n'y eût dérogé par le traité de 1790.

En 1807, quelque temps après l'expédition de Clarke et de Lewis, les États-Unis et l'Angleterre essayèrent de fixer les frontières de celles de leurs possessions qui se trouvaient limitrophes. Par l'article 7 d'une convention négociée à Londres et acceptée de part et d'autre, il fut stipulé qu'une ligne serait tirée vers le Nord ou vers le Sud, suivant le cas, à partir de l'extrémité nord-ouest du lac des Bois, jusqu'à sa rencontre avec le 49e degré de latitude; que de là elle suivrait ce parallèle vers l'Ouest, aussi loin que s'étendaient, dans ces parages, les territoires respectifs des deux États. Mais il fut expressément convenu que cette ligne s'arrêterait aux frontières de l'Orégon, et il fut, en conséquence, ajouté dans le traité projeté l'exception suivante : « Pourvu que rien,
» dans cet article, ne puisse s'appliquer aux
» territoires appartenant aux contractans ou
» réclamés par eux le long des côtes nord-ouest
» de l'Amérique, et dans la partie de ce conti-

» nent située entre ces côtes et les Montagnes » de Pierre. » C'est qu'à cette époque l'Espagne et la Russie élevaient aussi des prétentions sur le territoire de l'Orégon, et qu'il eût été dangereux pour l'Angleterre et les États-Unis de s'en faire le partage à l'exclusion des deux autres puissances.

La rédaction de cet article reçut l'approbation des deux gouvernemens. Cependant M. Jefferson, président de la république, demanda que la réserve relative aux côtes n'y fût pas maintenue, ne voulant pas, disait-il, exciter les susceptibilités de l'Espagne en lui faisant connaître la prétention des États-Unis à s'étendre jusqu'à l'Océan Pacifique.

La diplomatie anglaise s'est depuis emparée de la note du président Jefferson et en a fait un argument en sa faveur.

Le traité de 1807 ne fut pas conclu, et les frontières demeurèrent en litige jusqu'en 1814, que le traité de Gand essaya de les régler.

Nous avons déjà dit un mot de la guerre qui éclata dans l'intervalle entre l'Angleterre et les États-Unis, et de la prise d'Astoria qui en fut la conséquence.

Le traité de Gand ne fit que réaliser les con-

ventions arrêtées en 1807; conséquemment, il laissa indéterminée la question relative aux territoires situés au delà des montagnes Rocheuses. Plusieurs fois les plénipotentiaires la mirent en discussion, mais ce fut toujours sans possibilité de s'entendre.

En vertu de l'article premier du traité de Gand, chacune des deux parties contractantes devait restituer à l'autre les territoires, places et possessions dont elle s'était emparée pendant la guerre; la restitution d'Astoria donna lieu à d'assez longues discussions. Pourtant l'Angleterre finit par s'exécuter, et le fort retourna à ses anciens possesseurs. Mais, en même temps, lord Castlereagh faisait déclarer à Washington, par le ministre britannique, qu'en rendant ce point aux États-Unis, le gouvernement anglais avait bien voulu donner un gage de son bon vouloir pour le maintien de la paix; mais qu'il n'entendait aucunement reconnaître par là les droits des États-Unis à la propriété d'aucune partie du territoire contesté.

Par suite des négociations auxquelles elle donna lieu, la restitution d'Astoria ne fut effectuée qu'en 1818.

A la même époque. on reprenait à Londres la

négociation relative à la fixation de la partie des frontières restée indéterminée par le traité de Gand.

Les plénipotentiaires des États-Unis réclamèrent pour limites le 49e parallèle jusqu'à la mer, *sans préjudicier en rien*, dirent-ils, *aux droits ni aux réclamations des autres puissances*, c'est à dire probablement de la Russie et de l'Espagne.

Les commissaires anglais ne voulurent admettre, comme précédemment, le 49e parallèle que jusqu'aux monts Rocheux ; puis, à partir des monts Rocheux, ils demandèrent une ligne droite jusqu'au point le plus rapproché de la Colombie, et de cette rivière, dont la navigation devait être libre aux navires des deux nations, jusqu'à son embouchure.

Les Anglais réclamèrent en outre, pour leur commerce, la navigation du Mississipi, se fondant sur ce que ce fleuve prenant sa source dans les possessions britanniques, il est un principe du droit international qui accorde la navigation d'un cours d'eau jusqu'à son embouchure à tous les États dont il traverse les domaines.

Chacune des parties ayant ainsi formulé son ultimatum, il fut évident pour tout le monde

qu'il devenait impossible de s'entendre. Alors les plénipotentiaires firent ce compromis de dix ans dont on a tant parlé, portant : « Que tous les territoires réclamés par les États-Unis et par l'Angleterre entre les monts Rocheux et l'Océan Pacifique, y compris leurs ports, baies et rivières, seraient libres et ouverts pendant dix ans aux vaisseaux, sujets et citoyens des deux nations ; étant bien entendu, y fut-il ajouté, que ce compromis ne saurait nuire aux droits ni aux réclamations d'aucune des deux parties, *non plus qu'à ceux des autres puissances*, sur quelque portion que ce fût desdits territoires. »

Dès la même année, les États-Unis négociaient avec l'Espagne pour le même objet, et le 22 février 1819 fut signé entre les deux cabinets le traité de la Floride, par lequel les frontières des possessions espagnoles furent fixées vers le Nord au 42e parallèle.

Ce traité contient en outre la clause suivante: « Les deux hautes parties contractantes renoncent à tous droits, réclamations et prétentions sur les territoires décrits par ladite ligne (le 42e parallèle), c'est à dire que les États-Unis renoncent à tous droits, réclamations et prétentions

sur les territoires placés à l'ouest et au sud de ladite même ligne, et réciproquement sa Majesté Catholique cède auxdits États-Unis, tous ses droits, réclamations et prétentions sur les territoires placés au nord de la même ligne, et pour elle, ses héritiers et ses successeurs, renonce à rien réclamer jamais desdits territoires. »

Armés de ce traité, les États-Unis qui, auparavant, contestaient les droits de l'Espagne sur l'Orégon, firent valoir ces mêmes droits à leur profit contre l'Angleterre. Ils n'avaient invoqué jusque là que les découvertes de Gray, celles de Lewis et Clarke, et les titres excessivement vagues que leur avait transmis la France; désormais ils parlèrent des découvertes beaucoup plus anciennes de l'Espagne, et firent valoir ses prétentions à la possession exclusive de toutes ces côtes, dans lesquelles, suivant eux, ses navigateurs étaient incontestablement arrivés les premiers. Alors les noms de Drake d'une part, de Jean de Fuca, d'Hecceta de l'autre, furent remis sur le tapis par les plénipotentiaires des deux nations.

L'Angleterre opposa au traité de la Floride, celui beaucoup plus ancien de 1790, entre elle

et l'Espagne, par lequel les deux puissances s'étaient réciproquement concédé la libre navigation de ces mers. et le droit de pêcher, de débarquer, de commercer sur les côtes environnantes dans tous les points non encore occupés.

Dès lors l'Espagne ne pouvait céder, par le traité de la Floride, que les droits qu'elle avait à l'époque de ce traité, c'est à dire ceux d'une exploitation commune pour la navigation, la pêche et le commerce... donc... donc...

Il a été échangé cent volumes de notes et de protocoles sur ce sujet; le lecteur me saura gré de ne pas les lui donner.

Le traité de la Floride n'eut pas été plutôt ratifié, qu'en décembre 1820 M. Floyd, député de la Virginie, demanda au congrès qu'une enquête fût faite sur la situation des établissemens formés dans la partie de l'Océan Pacifique dont il y est parlé, et sur les moyens les plus prompts d'occuper la Colombie. Un comité fut chargé d'étudier la question, et peu de temps après, M. Floyd, qui en était membre, fit un long rapport, duquel il résultait qu'à partir du 41e degré de latitude jusqu'au 53e, sinon jusqu'au 60e, les côtes de l'Océan Pacifique appartenaient de droit aux États-Unis, tant en vertu

des découvertes qu'en vertu des traités, et que, pour s'en assurer la possession, il suffirait d'établir quelques postes armés aux sources nord-ouest du Missouri et à l'embouchure de la Colombie; puis de favoriser les émigrations dans ce pays, non seulement des États de l'Union, mais encore de la Chine. Le comité formula ensuite un bill « pour l'occupation de la Colombie et la régularisation du commerce avec les Indiens dans cette partie du territoire des États-Unis. » Ce rapport et la proposition qui y faisait suite, étaient une violation flagrante du traité de 1818, d'après lequel les ports contestés devaient être libres et ouverts pendant dix ans aux vaisseaux, sujets et citoyens des deux nations (l'Angleterre et l'Union).

La chambre des représentans ne donna pas suite à cette proposition. L'année suivante elle fut renouvelée devant le congrès, et il fut demandé au ministère de la marine l'état des dépenses qu'occasionnerait la mise en état de défense du cours de la Colombie.

Ce fut la dernière manifestation hostile de la part du congrès, et la législature arriva à sa fin sans qu'il fût question de nouveau des mesures qu'elle semblait devoir provoquer.

Pendant le même temps, le gouvernement anglais et le gouvernement russe faisaient chacun de son côté leurs dispositions pour résister aux entreprises des États-Unis et pour affermir leur autorité dans le pays dont ces derniers prétendaient les expulser.

L'Angleterre renouvelait le privilége de la compagnie de la baie de Hudson, tout en stipulant néanmoins des réserves pour les États-Unis dans l'Orégon.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg en faisait autant pour la compagnie Russo-Américaine. Un ukase de l'empereur Alexandre, daté du 4 septembre 1821, déclarait américaine toute la partie des côtes située au nord du 51° parallèle, et en prohibait l'entrée aux sujets étrangers sous les peines les plus sévères, excepté dans des cas de détresse et d'extrême nécessité. Et pour prouver que la Russie entendait bien exécuter cet ukase, un brick américain, *la Perle de Boston*, qui, nonobstant la défense, s'était rendu à Sitka, fut retenu par les autorités russes.

Lorsqu'il eut connaissance de ce nouvel ukase, le gouvernement des États-Unis réclama. M. Adam, secrétaire d'État de l'Union, deman-

da au nom du président de la république, à l'envoyé russe résident à Washington, sur quoi son gouvernement se fondait pour appuyer des prétentions semblables.

L'envoyé répondit par l'exhibition d'un long mémoire, dans lequel la Russie s'attribuait la découverte de la plus grande partie des côtes; puis il ajoutait que le continent opposé appartenant à son souverain, sa possession seule suffirait pour lui donner droit à celle de toutes les terres baignées par la même mer, quand bien même il ne l'aurait pas déjà à d'autres titres.

La prétention était exorbitante ; l'Océan Pacifique est un peu trop étendu pour pouvoir être considéré comme une mer close.

De son côté, le secrétaire des États-Unis invoqua le premier article de la charte octroyée par Paul Ier à la compagnie Russo-Américaine le 8 juillet 1799, dans lequel il était dit: « Qu'en vertu des découvertes opérées par les navigateurs russes de la partie des côtes de l'Amérique commençant au 55e degré de latitude, etc., la Russie avait acquis le droit de propriété de ces terres ; que ladite compagnie était autorisée à jouir de tous les avantages, industrie et commerce sur lesdites côtes, à

partir du 55e degré de latitude jusqu'au détroit de Behring. »

M. Adam ajouta que depuis l'année où cette charte avait été octroyée, la Russie n'avait fait aucunes découvertes nouvelles sur les côtes; que dès lors elle devait s'en tenir aux limites déjà fixées par elle-même.

Enfin, il se résuma en déclarant que les citoyens américains avaient toujours joui de la liberté du commerce sur ces mers, et que leur gouvernement ne souffrirait pas qu'ils y fussent molestés par aucune autre nation.

Le débat et toutes les pièces s'y rattachant furent déférés au congrès pendant la session de 1822. L'année suivante la négociation fut reprise à Saint-Pétersbourg.

L'Angleterre aussi avait protesté contre l'ukase d'Alexandre, et une négociation semblable se poursuivait au congrès de Vérone entre les plénipotentiaires des deux nations.

Justement alarmés, et craignant que l'Angleterre et la Russie ne traitassent sans eux, les Etats-Unis essayèrent d'intervenir dans la négociation, et leurs ministres firent en même temps, à Londres et à Saint-Pétersbourg, des propositions tendant à ce que pendant les dix

ans qui allaient suivre, les Russes ne pussent former aucun établissement au midi du 55° parallèle, les Etats-Unis au nord du 51°, et enfin l'Angleterre au midi du 51° et au nord du 55°.

C'était renfermer les droits de l'Angleterre entre le 51° et le 55° parallèles, et encore chacun des deux gouvernemens rivaux restait-il en position pour lui disputer cet intervalle de 4 degrés, dont on voulait bien lui laisser la jouissance en commun. — Il est plus que probable qu'elle n'eût pas accepté; mais un événement imprévu mit fin à la négociation, avant que le cabinet de Londres n'eût fait connaître sa réponse.

En 1823, le président Monroë déclara dans son message annuel au congrès : « Qu'il devait profiter des discussions relatives aux côtes Nord-Ouest, pour proclamer qu'en principe les droits et les intérêts des Etats-Unis s'opposaient à ce qu'aucune partie du continent américain pût être considérée désormais comme un point de colonisation par aucun pouvoir européen. »

Ces principes, auxquels ni la Russie ni l'Angleterre ne pouvaient accéder, et qu'il eût été peut-être plus politique, dit Greenhow, de con-

server *in petto* que de les proclamer ainsi solennellement, mirent du froid entre les plénipotentiaires. Alors les ministres américains pensèrent qu'ils viendraient plus facilement à bout de leurs compétiteurs en négociant avec chacun d'eux séparément, et ils agirent en conséquence.

D'un autre côté, un comité semblable à celui nommé en 1820, lors de la proposition de M. Floyd, s'organisa immédiatement après le message du président, pour aviser aux moyens d'occuper l'embouchure de la Colombie. Ce comité consulta le quartier-maître général de l'armée, général Jesup. — Le général déclara que le moyen le plus efficace, suivant lui, d'arriver à l'occupation militaire de la Colombie et en même temps à assurer la protection des frontières de la république dans le haut Missouri, était d'envoyer immédiatement un corps de deux cents hommes à travers le continent jusqu'à l'embouchure de la Colombie ; qu'en même temps, deux vaisseaux marchands leur transporteraient des canons, des munitions et les matériaux nécessaires pour y former un premier établissement ; qu'ensuite, entre ce point et la partie du haut Missouri occupée par

les Etats-Unis, il serait formé quatre ou cinq stations intermédiaires comme autant d'échelons de la ligne de communication à établir entre l'Océan Pacifique et les autres Etats de la république.

Par ce moyen, ajoute la lettre, « vous assurerez une protection efficace à vos commerçans, et lorsque le privilége de dix ans accordé aux Anglais, de naviguer et de commercer sur la Colombie sera expiré, il vous sera facile de les chasser complètement du territoire. »

Ce rapport et la proposition qui y avait donné lieu, eurent le même sort que ceux de 1820; la lettre du général Jesup fut envoyée à la chambre des représentans, et il n'en fut plus question de la session.

Les journaux, cependant, en rendirent compte et la portèrent à la connaissance du gouvernement anglais. — Les négociations pour la délimitation des frontières n'avaient pas été interrompues d'une manière officielle ; les ministres britanniques, MM. Huskisson et Stratfort Canning s'étonnèrent avec raison de ce que pendant que des plénipotentiaires étaient chargés de régler amiablement la question, le gouvernement de l'Union prenait des mesures pour

expulser de force les sujets anglais du territoire en litige.

Il est de fait que la politique américaine s'y prenait mal pour arriver à une solution amiable; aussi, dès ce moment, les négociations furent-elles sinon interrompues, du moins menées sans espoir d'arriver à une solution; M. Rush, ministre américain, renouvela la proposition faite l'année précédente, d'une jouissance commune pendant dix ans du territoire placé au dessus du 51e parallèle, il consentait même à reculer jusqu'au 49e.

MM. Huskisson et Canning lui répondirent par une contre-proposition tendant à ce que le litige fût jugé définitivement, et ils proposèrent, comme par le passé, la ligne de la Colombie pour limite. Quelques notes furent encore échangées, puis la discussion fut indéfiniment ajournée.—Ceci se passait au milieu de l'année 1824; la négociation ne devait plus être reprise qu'en novembre 1826.

Pendant que leurs confrères échouaient avec l'Angleterre, les plénipotentiaires américains étaient plus heureux avec la Russie. Le 17 avril 1824, une convention fut signée entre les deux puissances.

De même que le traité de 1790 entre l'Angleterre et l'Espagne, cette convention porte en principe :

« Que dans toutes les parties du grand Océan, communément appelé Océan Pacifique ou mer du Sud, les citoyens ou sujets respectifs des deux hautes puissances contractantes, ne pourront être troublés ni limités dans la navigation, le droit de pêche et la fréquentation des côtes pour le commerce avec les naturels, partout où elles ne seront pas déjà occupées. »

L'article 2 porte : « Qu'afin d'empêcher que ce droit de navigation ne serve de prétexte à un commerce défendu, les navires d'aucune des deux nations ne pourront être admis dans les établissemens de l'autre sans la permission des autorités qui y résident. »

Par l'article 3 : « les Etats-Unis s'interdisent de former aucun établissement sur les côtes nord-ouest de l'Amérique au dessus du 54e degré 40 minutes de latitude, et réciproquement la Russie s'interdit d'en former aucun dans le sud de la même ligne. »

Comme conséquence de ce traité, le brick américain la *Perle* fut restitué à ses propriétaires, qui reçurent en outre une indemnité.

Ainsi fut annulé, quant aux Etats-Unis, l'ukase de 1821.

L'Angleterre négociait de son côté; mais elle ne pouvait admettre une délimitation des frontières aussi vague que celle résultant du traité précédent; elle sentait qu'en définitive ce serait à elle qu'appartiendrait le voisinage de la Russie, et elle voulait couper court à toute cause de contestation future avec cette puissance; elle avait de plus à régler les frontières de ses possessions du Nord, restées indéterminées jusqu'à ce jour.

La convention fut signée le 16 février 1825.

Elle reproduit les articles 1 et 2 du traité des Etats-Unis concernant la navigation, les pêcheries et la fréquentation des côtes pour le commerce avec les naturels.

L'article 3, qui fixe les frontières, porte que « la ligne de démarcation entre les possessions des hautes parties contractantes sur les côtes du continent et dans les îles du nord-ouest de l'Amérique, sera tracée de la manière suivante : elle partira du point le plus méridional de l'île du Prince-de-Galles (que l'article 4 attribue à la Russie), lequel point est placé sous le 54e degré 40 minutes de latitude nord et entre les 131

et 133° de longitude occidentale, méridien de Greenwich; que de là, elle remontera vers le nord en suivant le canal de Portland jusques au point du continent placé sous le 56° parallèle; que de ce dernier point, elle suivra le sommet des montagnes parallèlement aux côtes, jusqu'à leur intersection avec le 141° degré de longitude, et enfin ce même méridien jusqu'à la mer Glaciale. »

Il est bien entendu, dit l'article 4,« que si la partie des frontières qui doit longer les côtes entre le 56° parallèle et le 141° de longitude occidentale, s'éloignait des côtes de l'Océan de plus de dix lieues maritimes, cette distance de dix lieues maritimes serait prise pour frontière.»

Suivent sept articles, réglant les conditions de la navigation et du commerce des deux nations dans ces parages.

Ces traités, que le désir de mettre en regard l'un de l'autre nous a forcés d'anticiper sur les événemens intermédiaires, avaient eu pour résultat d'éloigner l'un des trois prétendans du conflit; mais le litige n'en devenait que plus ardent entre les deux autres. Moins que jamais l'Angleterre et les Etats-Unis semblaient disposés à s'entendre.

Le président Monroë renouvela dans son message de 1824 sa démonstration de l'année précédente, et proposa au congrès l'établissement immédiat d'une force militaire suffisante pour garder l'embouchure de la Colombie, en l'appuyant de l'envoi d'une frégate qui resterait en croisière sur les côtes voisines pour y protéger les intérêts de ses nationaux. L'année suivante, l'ancien ministre, M. Adam, qui avait été élevé à la présidence, crut devoir faire une proposition semblable ; cette fois encore, un comité fut nommé afin d'examiner la question, et, comme ceux des comités précédens, son rapport demeura enfoui dans les archives du congrès.

Les chambres américaines semblaient alors vouloir jouer, à propos de l'Orégon, la comédie que jouent depuis treize ou quatorze ans nos honorables députés à propos de la Pologne, « dont la nationalité, disent-ils, ne périra pas. »

Cependant, les dix ans pendant lesquels la question avait été ajournée par la convention de 1818 étaient près d'expirer ; il était urgent ou d'en terminer par un traité définitif, ou de prolonger le *statu quo* dans lequel on était resté jusqu'à ce jour.

En conséquence, les négociations furent reprises en 1836. M. Gallatin avait remplacé M. Rush comme plénipotentiaire du gouvernement de l'Union; M. Huskisson, qui avait suivi les négociations précédentes pour l'Angleterre, continua d'être chargé de ses intérêts; M. Addington lui fut adjoint en remplacement de M. Stratfort Canning.

Mais, depuis dix ans, les circonstances et la position respective des parties sur le territoire contesté n'étaient plus les mêmes. L'Angleterre avait profité de cet intervalle pour y prendre une attitude puissante par l'occupation des points les plus avantageux du pays, notamment dans la partie placée au nord de la Colombie.

« La réunion des deux compagnies rivales opérée en 1821, dit M. Greenhow, dans son mémoire, et l'établissement d'une juridiction civile et criminelle dans cette partie de l'Amérique qui leur avait été concédée, produisirent pour la Grande-Bretagne les effets les plus avantageux, tant sous le rapport politique que sous le rapport commercial. Dès ce moment, la compagnie de la baie Hudson devint un corps puissant; ses ressources ne furent plus gaspillées

en pure perte pour résister à la concurrence d'une association rivale; elle régularisa ses opérations, qui furent conduites avec ordre et sécurité, assurée que l'honneur de son gouvernement était engagé à la défendre. Presque tous ses comptoirs furent fortifiés, abondamment pourvus d'armes et de munitions, et mis en état de résister à ceux qui seraient tentés de les attaquer. C'est ainsi que peu d'années suffirent pour occuper militairement, bien que pourtant pas un seul soldat de l'armée anglaise n'y eût mis le pied, la vaste étendue de pays située entre l'Océan Pacifique et la baie de Hudson.

» De leur côté, les Etats-Unis n'avaient pas cent de leurs citoyens au delà des monts Rocheux; ils n'y possédaient plus d'établissemens et ils n'y exerçaient ni autorité ni juridiction. »

C'est ainsi que s'exprimait M. Greenhow en 1840. Depuis cette époque, il y a eu un commencement d'émigration dans l'Orégon de la part des citoyens de la République-Unie; mais la grande majorité des habitans civilisés appartient encore à la compagnie anglaise et se compose de ses serviteurs et de ses agens, presque

tous Français-Canadiens ou de race mélangée.

Les plénipotentiaires anglais commencèrent par déclarer que leur gouvernement était prêt à reporter la question sur le même pied qu'en 1824, et ils offrirent conséquemment les limites de la Colombie.

M. Gallatin répondit que lui aussi s'en référait à la proposition faite par son prédécesseur en 1824, et réclama le 49e degré parallèle.

La partie des côtes de l'Orégon abandonnée aux Etats-Unis par la proposition des plénipotentiaires anglais, manquait de mouillages, ainsi que nous l'avons fait observer déjà ; car on ne saurait considérer comme telle l'embouchure de la Colombie, dont l'entrée est excessivement dangereuse, et qui, du reste, d'après la proposition des négociateurs anglais, eût été commune aux deux nations. Cette considération pouvait être un motif sérieux et fondé pour le gouvernement de l'Union de refuser la ligne proposée par ses adversaires.

Il existe au nord de la Colombie, à partir de l'entrée du détroit de Fuca jusqu'à la frontière russe, une suite de baies et de ports capables d'abriter les vaisseaux du plus fort ton-

nage ; l'Angleterre, en s'attribuant la propriété absolue de ces parages, semblait vouloir exclure les Etats-Unis du commerce de l'Océan Pacifique

Les plénipotentiaires anglais le comprirent, et ils proposèrent d'abandonner au gouvernement américain la presqu'île formée par la Colombie et le rivage méridional du détroit de Fuca. De cette manière, les Etats-Unis auraient eu, outre une partie assez considérable de terrain bien boisé et très fertile sur le bord de la mer, un mouillage sûr dans la rade de Bulfinch et le port de Discovery.

M. Gallatin répondit que ses instructions étaient positives et qu'il ne pouvait accepter aucunes propositions quelles qu'elles fussent, dès qu'elles n'avaient pas pour objet l'admission pure et simple du 49e degré parallèle comme frontière.

Voyant encore une fois l'impossibilité de s'entendre, quant au règlement définitif des limites, les négociateurs en revinrent à l'occupation commune : ce moyen avait déjà réussi, parce qu'il ajournait la question tout en conservant leurs droits aux parties ; c'était gagner du temps et reculer ainsi le conflit qui tôt ou

tard arrivera si aucune d'elles ne veut rabattre de ses prétentions.

En conséquence, les Anglais proposèrent que la convention de 1818 fût prorogée de 15 ans. Le ministre américain demanda d'en référer à son gouvernement, et la négociation fut ajournée à l'année suivante pour attendre la réponse.

Enfin, le 20 août 1827, il fut signé une nouvelle convention, portant prorogation indéfinie de l'article 3 du traité d'octobre 1818; mais avec faculté réciproque d'en demander l'annulation après l'expiration de la première année, en se prévenant douze mois d'avance.

Chacune des deux puissances protesta, en même temps, contre toute interprétation des propositions diverses faites ou agréées par elle pendant le cours des négociations, tendant à les faire considérer dans la suite comme une renonciation implicite de sa part à aucune partie du territoire contesté.

Cette convention fut soumise au congrès par le président de la république, et le sénat l'ayant approuvée, M. Adam la ratifia.

Pendant la session de 1829, la question de l'occupation militaire de l'embouchure de la Colombie fut encore une fois reprise dans la

chambre des représentans, et il fut présenté un bill tendant à autoriser le gouvernement à faire élever des forts au delà des montagnes Rocheuses, et à y établir une juridiction pour juger ceux des citoyens de la république qui y résidaient. Les débats furent longs et agités ; mais en définitive le bill fut rejeté.

En 1831, le président Jackson dut encore présenter aux chambres un rapport rédigé à leur demande par le ministre de la guerre, sur l'état du territoire de l'Orégon, sur les établissemens des Anglais dans le voisinage de la Colombie, sur le commerce des fourrures, etc.; mais aucune discussion ni aucune détermination ne fit suite à ce rapport ; et pendant plusieurs années il ne fut plus question, dans les chambres américaines, de la Colombie ni des contestations auxquelles elle avait donné lieu.

Avant de continuer l'exposé de ces discussions qui se sont continuées jusqu'à nos jours, et dont nous sommes loin de prévoir la durée ni l'issue, nous devons dire un mot d'une nouvelle contestation surgie en 1834 entre la Russie et les Etats-Unis d'une part, et entre la Russie et l'Angleterre de l'autre, à propos de l'exécution des traités de 1824 et de 1825.

On se rappelle qu'il avait été stipulé dans ces deux conventions, une clause portant que, pendant les dix années qui suivraient leur signature, les sujets ou citoyens de chacune des puissances contractantes auraient le droit réciproque de fréquenter les mers intérieures, golfes, rades et ports appartenant à l'autre, tant pour la pêche que pour le commerce avec les naturels. Cette clause fut exécutée par la Russie pendant le temps fixé; mais aussitôt son expiration arrivée, le baron de Wrangel, gouverneur de la colonie russe, signifia aux vaisseaux anglais et américains qui se présentèrent au dessus du 54° degré 40 minutes parallèle, la défense d'y séjourner. En même temps, le ministre russe résidant à Washington, informa le gouvernement de l'Union de l'intention où était la Russie de s'opposer à ce qu'aucun navire étranger ne pût commercer dans la partie du continent américain qui lui avait été attribuée par les traités précédemment mentionnés.

L'envoyé américain résidant à Saint-Pétersbourg sollicita une prolongation de la clause: il lui fut répondu par un refus. Alors le gouvernement de l'Union prétendit qu'il avait le droit

de fréquenter les côtes pour pêcher et pour commercer avec les naturels dans tous les points non occupés par la Russie; car, disait-il, par le traité de 1824, nous nous sommes interdits de former des établissemens au dessus du 54e degré 40 minutes; mais nous ne vous avons pas reconnu, par ce fait, la souveraineté du pays placé au dessus de cette ligne, pas plus que vous ne nous avez reconnu, vous, la souveraineté de celui placé au dessous; et la preuve de ce dernier fait, c'est que presque simultanément vous faisiez avec l'Angleterre un traité semblable; or, c'eût été de votre part reconnaître à deux puissances différentes la souveraineté d'un même pays.

A cette réclamation, le ministre russe répondit avec raison que l'autorité de son souverain ne saurait être limitée dans un pays auquel on avait renoncé et sur lequel on ne s'était fait que des réserves temporaires, lorsque le temps de ces réserves était expiré; que quant à la double souveraineté de l'Angleterre et des Etats-Unis sur des pays placés au delà des frontières russes, il n'avait entendu garantir les prétentions ni des uns ni des autres; que tout ce qu'il avait pu et entendu faire, avait été de ces-

ser d'y prétendre lui-même, laissant aux deux autres gouvernemens le droit de régler leur différend comme ils l'entendraient.

Pendant que les États-Unis faisaient de la diplomatie, l'Angleterre agissait : la compagnie de la baie de Hudson avait préparé une expédition pour aller former une station et construire un fort à l'embouchure de la Stikine, près du 57e degré parallèle. Le baron de Wrangel en fut prévenu ; il se hâta aussitôt de faire élever un blocaus à l'embouchure de la rivière, et y plaça en station un bâtiment de guerre prêt à repousser les vaisseaux anglais s'ils tentaient de forcer le passage. Ceux-ci eurent beau s'en référer aux traités, ce fut vainement ; le gouverneur russe tint ferme et la compagnie d'Hudson dut renoncer à son projet, bien que, dit-on, elle eût dépensé déjà cinq cent mille francs en préparatifs.

En présence de cette attitude prise par le gouvernement de Saint-Pétersbourg vis-à-vis de l'Angleterre, les Etats-Unis comprirent que leur diplomatie n'aboutirait à rien, et ils y renoncèrent. Depuis cette époque, la Russie a joui paisiblement et sans conteste des parages auxquels lui donnaient droit les traités que nous

avons mentionnés. Avis aux pays qui ne savent pas être les maîtres chez eux (1).

Revenons au débat, beaucoup moins facile à régler, entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Pendant les cinq ou six ans qui suivirent, les habitans de l'Union renouvelèrent plusieurs fois leurs prétentions à la possession exclusive des contrées dont la jouissance leur avait été garantie concurremment avec l'Angleterre par

(1) Dans son message du 4 décembre 1838, le président du gouvernement américain rendit compte au congrès de la négociation, en ces termes : « Vous verrez par la correspondance que je fais mettre sous vos yeux, que le gouvernement russe a refusé de renouveler le quatrième article de la convention de 1824... La raison assignée par le gouvernement russe pour ne pas renouveler les dispositions de cet article, est que le seul usage que nos citoyens ont fait du privilége qu'il leur conférait, a été de fournir aux Indiens des liqueurs spiritueuses, des munitions et des armes à feu; que ce commerce a été interdit aux négocians russes, et que, comme les articles fournis par les Etats-Unis causent le plus grand préjudice aux établissemens russes sur la côte Nord-Ouest, et sont de nature à exciter des plaintes entre les deux gouvernemens, sa majesté l'empereur croit qu'il est de l'intérêt des deux pays de ne pas adhérer à la proposition qui lui a été faite par le gouvernement américain de renouveler l'article ci-dessus mentionné...... Le capital et le tonnage employés par nos concitoyens dans leur commerce avec la côte nord-ouest de l'Amérique sont de si peu d'importance qu'ils ne doivent pas attirer long-temps votre attention : mais sous d'autres point de vue, cet article mérite d'être pris en grande considération par le congrès. »

le traité de 1827. Suivant une des clauses de ce traité, il suffisait de se prévenir douze mois d'avance pour faire cesser le compromis et replacer chacun des deux peuples dans la plénitude de ses droits. Plusieurs pétitions dans ce sens furent présentées aux chambres législatives ; plusieurs motions y furent faites, tendant, comme les précédentes, à l'occupation militaire du pays en litige ; mais aucunes ne furent prises sérieusement en considération, et le gouvernement américain, désireux de maintenir la paix, prolongea le *statu quo* aussi long-temps qu'il le put. Pendant ce temps, les frontières de l'Est se réglaient par un arbitrage amiablement consenti par les deux puissances, et chacune d'elles évitait de remettre en question celles de l'Ouest, pour lesquelles elles prévoyaient qu'un arrangement définitif donnerait lieu à des difficultés plus grandes.

Cependant, un événement imprévu faillit tout-à-coup rompre cette bonne intelligence conservée avec tant de peine et de soins réciproques.

Pendant que la Grande-Bretagne luttait contre Papineau dans le Canada révolté, un grand nombre d'Américains, entraînés par leurs sym-

pathies pour les Canadiens autant que par leur haine instinctive contre leur ancienne métropole, passèrent les frontières et allèrent au secours des insurgés. L'Angleterre s'en plaignit au gouvernement de Washington, et le président, M. Van Buren, déclara dans son message au congrès, que ces Américains avaient perdu leurs droits à la protection de la république. Tout était donc pour le mieux, et le cabinet britannique devait être satisfait quand un nouvel incident vint compliquer la position.

Une troupe de Canadiens, refoulée jusques aux frontières américaines, avait été obligée de chercher un refuge sur le territoire de la république et s'était retranchée dans une île du Niagara. Là, elle tenait en échec toutes les forces envoyées contre elle par le gouverneur de la province. M. Mac-Leod, commandant des milices, ne pouvant les forcer dans leur asile, s'était contenté de les y tenir bloqués, espérant ainsi les réduire, avec le temps, par le manque de vivres et de munitions. Mais un schooner américain, la *Caroline*, était parvenu plusieurs fois à tromper sa surveillance et leur avait porté les approvisionnemens dont ils avaient besoin. A la fin pourtant, M. Mac-Leod,

qui le guettait, finit par s'emparer du schooner, et, dans l'impossibilité de l'emmener, y fit mettre le feu en pleine rivière.

Le cabinet de Washington réclama : le schooner était américain, disait-il, dans des eaux américaines, et rien ne pouvait autoriser un officier anglais à s'en emparer, encore moins à y mettre le feu. A Londres, il fut répondu que la *Caroline* avait été frétée par les insurgés; que dès lors elle avait perdu tout droit à la protection de la république; que du moment où ses propriétaires l'avaient livrée aux ennemis de l'Angleterre, ils avaient dû s'attendre à ce qu'elle fût traitée par ses soldats comme une propriété ennemie, et qu'en l'incendiant, le commandant Mac-Leod n'avait fait qu'user du droit que toujours les lois de la guerre ont donné au vainqueur sur le vaincu.

Tandis que les deux cabinets discutaient l'affaire, M. Mac-Leod, surpris sur le territoire de la république, fut arrêté sous la prévention d'incendie d'une propriété américaine et déféré au jury de la province de New-York.

L'Angleterre réclama à son tour : des interpellations à ce sujet furent adressées aux ministres dans les deux chambres. Lord Palmers-

ton était alors aux affaires étrangères ; il assura au parlement que dès qu'il avait su que la vie d'un sujet anglais était menacée, le gouvernement n'avait pas fait attendre son intervention. Cette intervention, cependant, n'eut pas les effets qu'il en espérait : le président de l'Union déclara qu'il regrettait les faits qui y avaient donné lieu ; mais que la justice était saisie et qu'elle devait avoir son cours, la constitution interdisant formellement au gouvernement d'intervenir dans les affaires judiciaires, dès qu'elles avaient été déférées au tribunal qui devait en connaître.

En effet, Mac-Leod fut jugé et acquitté. Il est probable que le gouvernement américain, qui n'avait pas voulu intervenir officiellement pour faire mettre en liberté le prévenu, intervint secrètement pour le faire acquitter. C'était sauver les principes, tout en donnant satisfaction à l'Angleterre quant au fait.

Cependant les relations de bonne entente entre les deux cabinets en souffrirent : les anciens fermens de rivalité et de haine furent ranimés parmi les masses ; l'éternelle question des côtes du Nord-Ouest et des territoires situés au delà des montagnes Rocheuses fut agitée de

nouveau. C'était le commencement de la crise qui dure encore.

Le président John Tyler lui-même dut subir ces influences; dans son message de 1841, on lit le passage suivant :

« Le rapport du secrétaire d'état de la guerre et les autres rapports qui l'accompagnent, vous feront connaître les progrès faits dans les fortifications destinées à protéger nos principales villes, nos routes et nos frontières, pendant l'année qui vient de s'écouler... Je recommande particulièrement à votre attention la partie du rapport qui propose d'établir une chaîne de postes militaires depuis Council-Bluff (dans le haut Missouri) jusqu'à quelque point sur l'Océan Pacifique, dans nos limites. Les avantages que tireront de là nos citoyens faisant le commerce des fourrures dans ces régions incultes, et l'importance qu'il y a pour nous d'entretenir des relations d'amitié avec les tribus sauvages qui habitent ce territoire, le besoin de protéger nos établissemens des frontières et d'assurer les communications entre les établissemens américains de l'embouchure de la rivière de Colombie et ceux situés de l'autre côté des monts Rocheux, toutes ces considérations de-

vront vous faire adopter les recommandations proposées dans ce rapport. »

C'est ainsi qu'à chaque discussion survenue entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ces derniers ont toujours renouvelé leur prétention à la possession exclusive de l'Orégon, et s'en sont servis comme d'une menace pour tenir leur rivale en échec.

L'affaire de Mac-Leod était à peine terminée, qu'un nouveau sujet de récriminations surgit entre les deux Etats. La *Créole*, bâtiment américain, transportait des nègres d'un port de l'Union dans un autre, le long des côtes de la république, quand les esclaves se révoltèrent, et s'étant rendus maîtres de l'équipage, dirigèrent le navire sur une côte anglaise. En apprenant le crime dont les nègres s'étaient rendus coupables, le consul américain réclama l'assistance des autorités locales, afin de les faire reconduire sur le territoire de la république pour qu'ils y fussent rendus à leurs maîtres, puis jugés et punis.

Au lieu de se prêter à cette demande, les autorités anglaises firent évader les révoltés, puis déclarèrent au consul que les lois de leur nation proclamaient libre tout esclave qui avait

mis le pied sur le sol britannique ; qu'en conséquence, loin de faire arrêter et de livrer les nègres de la *Créole*, leur devoir était de les protéger et de les défendre si une puissance étrangère venait les poursuivre jusque sur le territoire de la Grande-Bretagne.

De là rapport du consul, réclamation du cabinet de Washington, interpellations du congrès, réplique, négociation, diplomatie.

Ceci n'empêchait pourtant pas que la question des frontières du Nord et de l'Est ne se réglât amiablement entre les deux Etats ; le traité de Gand avait laissé plusieurs points de détail indéterminés, les plénipotentiaires manquant alors de renseignemens géographiques indispensables pour cela. Depuis cette époque, des commissaires avaient été nommés pour examiner contradictoirement les lieux et fixer définitivement la délimitation des deux frontières. Lord Ashburton négociait pour l'Angleterre, M. Webster pour les Etats-Unis, et, le 9 août 1842, un traité définitif fut signé à Washington.

La ligne de démarcation fixée par ce traité s'arrête aux montagnes Rocheuses, et il est à

remarquer que pas un mot n'y est dit des régions placées au delà.

Le président de l'Union n'observa pas la même réserve dans son message au congrès le 8 décembre suivant. Après y avoir rendu compte et s'être félicité du dernier traité avec l'Angleterre, il ajouta : « Il eût été plus heureux encore que le traité eût embrassé tous les objets qui seraient de nature à amener dans l'avenir une rupture entre les deux pays : le territoire des États-Unis, appelé l'Orégon, dont la Grande-Bretagne réclame une partie, commence à attirer l'attention de nos concitoyens, et la population américaine est sur le point de se répandre dans les vastes districts qui s'étendent des montagnes Rocheuses à l'Océan Pacifique. Dans ces circonstances, une sage politique exige que les deux gouvernemens ne négligent rien pour fixer leurs droits respectifs.

» Dès le début des dernières négociations, on s'était aperçu que toute tentative pour résoudre la difficulté aurait amené de longues désunions... Cette difficulté, il est vrai, ne menace pas de compromettre la paix entre les deux États pendant plusieurs années encore ; néanmoins je recommanderai au gouvernement

britannique de résoudre la question le plus tôt possible. »

Le discours du président John Tyler au congrès de la session suivante, fut encore plus explicite :

« Le traité conclu dernièrement avec la Grande-Bretagne, dit il, a fortifié entre les deux Etats la bonne intelligence que la réciprocité des intérêts cimentera.

»..... Cependant il reste encore une importante question à régler; les limites du territoire de l'Orégon ne sont pas encore fixées.

» Les États-Unis regretteraient de s'agrandir aux dépens de toute autre nation, mais si les principes de l'honneur qui doivent régir les nations comme les particuliers, les empêchent de réclamer un territoire qui ne leur appartient pas, ils ne consentiront pas, d'un autre côté, à faire un abandon de leurs droits. Après un examen approfondi, les États-Unis ont toujours soutenu qu'ils ont droit à toute la région située sur les bords de la mer Pacifique et comprise entre les 42e et 54e degrés 40 minutes de latitude nord.

» Cette réclamation ayant été contestée par la Grande-Bretagne, ceux qui nous ont précé-

dé dans le pouvoir exécutif des États Unis, animés du désir de régler l'affaire à l'amiable, ont fait au gouvernement britannique des propositions que toutefois ce gouvernement n'a pas jugé à propos d'accepter.

» Notre ambassadeur à Londres a de nouveau soumis l'affaire au gouvernement britannique, en vertu d'instructions qu'il a reçues et tout en veillant sur les droits et sur l'honneur des États Unis. On fera tous les efforts imaginables pour ramener la négociation qui va être reprise, à une prompte et satisfaisante issue.

» Remarquez, d'ailleurs, que beaucoup de nos concitoyens sont déjà établis sur le territoire de l'Orégon ; que d'autres sont sur le point de s'y établir, et, à cette occasion, je rappellerai ce que j'ai déjà recommandé, à savoir : l'établissement de ports militaires sur les points de la route à parcourir. »

J'ai cru devoir citer tout au long ces passages des deux derniers messages, afin de bien faire comprendre la limite des prétentions des États Unis et l'esprit qui a toujours animé leur gouvernement relativement à la question en litige, même avant que la négociation n'eût pris ce caractère d'exclusion et d'aigreur qui y do-

mine en ce moment. La diplomatie, du reste, marchait lentement, et de part et d'autre on n'avait pas l'air de s'en préoccuper beaucoup.

Dans les gouvernemens représentatifs, la presse, les chambres, l'opinion publique ont besoin de leur aliment quotidien; il faut qu'il y ait constamment à l'ordre du jour quelqu'une de ces questions qui captivent les masses et les tiennent en émoi. Sans cela, l'intérêt cesse et la machine se détend. L'habileté d'un ministre constitutionnel consiste principalement à savoir occuper les chambres pendant cinq ou six mois chaque année, de manière à leur procurer la satisfaction de parler sur tout, mais en ne les laissant s'accorder sur rien.

Il semblerait que le gouvernement de l'Union tient la question de l'Orégon en réserve pour les instans où il n'a pas autre chose à offrir en pâture à la loquacité du congrès et à la polémique des journaux américains. Pendant les années qui viennent de s'écouler, plusieurs sujets importans ont occupé l'attention publique. Le droit de visite d'abord et la traite des nègres; un peu plus tard l'occupation des îles Sandwich par les Anglais et les interpellations auxquelles elle a donné lieu; enfin, dans ces derniers temps,

l'annexation du Texas à la république américaine.

Aujourd'hui, ces questions sont épuisées et l'attention publique s'est reportée de nouveau sur l'Orégon.

L'année 1844 n'avait présenté aucun fait plus caractéristique que les deux précédentes. Comme dans les autres messages, le président avait parlé de l'opportunité d'établir une ligne de forts et une juridiction américaine sur le territoire contesté; le ministre de la guerre, après avoir rendu compte de l'état de défense de l'Union, avait ajouté à la fin de son rapport: « Le temps n'est pas loin où tous ces établissemens nous donneront la position qui nous est due sur l'Océan Pacifique; c'est pourquoi je demande une allocation de 160,000 dollars pour l'érection de ports militaires depuis la rivière Missouri jusqu'aux montagnes Rocheuses. »

Mais aucune suite n'avait été donnée à ces propositions, et l'Angleterre, accoutumée depuis trente ans à les entendre renouveler périodiquement, ne s'en préoccupait pas et continuait comme par le passé à jouir de l'objet du litige d'une manière à peu près exclusive.

Pendant la session de 1845, l'affaire menaçait de prendre un caractère de gravité qu'elle n'avait pas eu encore, et cette fois tout annonçait qu'elle était à la veille d'une solution, sous peine d'entraîner les deux parties dans les complications les plus grandes.

Dès le commencement de la session, une majorité de 129 voix contre 53 avait pris en considération dans la chambre des représentans et renvoyé au comité des territoires, un bill qui avait pour objet d'étendre la juridiction américaine sur le territoire de l'Orégon.

Dans les provinces, l'opinion publique ne se manifestait pas moins vivement : le 8 janvier, une pétition pour le même objet avait été adressée par les habitans de la Pensylvanie ; les deux chambres de l'Ohio avaient adopté peu de temps après des résolutions semblables. Le dernier succès obtenu sur l'Angleterre et un peu sur la France dans l'affaire du Texas, semblait avoir tourné toutes les têtes ; on eût dit que le gouvernement de l'Union n'avait qu'à signifier ses volontés à l'Angleterre pour la voir à ses pieds disposée à accepter aussitôt les conditions qu'il voudrait bien lui accorder.

La nomination de M. Polk à la présidence

n'avait pas été un des faits les moins significatifs des sentimens qui animaient et qui animent encore la majorité dans le gouvernement de la république.

Cependant la diplomatie continuait à négocier de part et d'autre; l'ambassadeur britannique, M. Pakenham, essayait, malgré ces démonstrations belliqueuses, d'obtenir une solution pacifique du cabinet de Washington. Il faisait comme les témoins dans un duel, qui cherchent à régler la querelle pendant que les parties se préparent au combat. Ordinairement on va jusque sur le terrain; mais là on s'embrasse, et combattans et témoins vont déjeuner ensemble. Aurons-nous la même solution dans le débat actuel? l'avenir nous l'apprendra.

En attendant, les chambres de Washington étaient plus que jamais à la guerre : tout ou rien, tel était le mot d'ordre de la politique américaine. Le bill sur la juridiction de l'Orégon était retourné à la chambre des représentans, et le 3 février il y était adopté par 140 voix contre 54.

On y remarquait les dispositions suivantes :

« ..... Dans le cas où un sujet anglais résidant ou commerçant dans le pays, serait arrêté

et accusé de quelque méfait, il sera livré au tribunal anglais le plus rapproché. Cette clause ne sera pas applicable un an après qu'avis aura été donné d'un tel fait par les Etats-Unis, comme le porte l'article 3 de la convention existante entre les deux pays relativement audit territoire. »

« ..... Le président des Etats-Unis est autorisé *et requis* de faire construire en lieux convenables, une ligne de forts et de blockaus dont le nombre ne pourra dépasser cinq, d'un point quelconque du Missouri jusqu'au passage le plus praticable des monts Rocheux. »

« Le président est autorisé *et requis* de faire construire des fortifications sur la rivière Colombie ou dans les environs. »

« ..... Le président est *requis* de faire notifier au gouvernement anglais l'intention du gouvernement des Etats-Unis, d'annuler et d'abroger la convention conclue avec la Grande-Bretagne relativement au territoire du Nord-Ouest de la côte d'Amérique, en date du 6 août 1827, et selon les termes de l'article 2 de cette convention. »

Ce bill équivalait à une déclaration de guerre; il ne lui manquait plus que l'adoption du sé-

nat; l'opinion publique en Angleterre s'en émut, et le ministère dut répondre à des interpellations qui lui furent adressées à ce sujet dans la séance des communes, du 3 mars suivant. Sir Robert Peel, sans vouloir donner d'explications sur le fond de la question, se contenta de répondre qu'il ne négociait point avec la chambre des représentans, mais bien avec le gouvernement de l'Union; et que tant que ce gouvernement n'aurait pas adopté les allures hostiles de la chambre, il ne croyait pas avoir de mesures à prendre ni d'observations à adresser.

Il ne devait pas tarder d'avoir cette satisfaction, ainsi que nous allons le voir.

Le bill fut rejeté; mais à une majorité de deux voix seulement, 23 contre 21.

Si l'on compare cette majorité à celle qu'avait obtenue l'adoption du bill dans la Chambre des représentans, quelques jours auparavant, on verra combien est puissante et nombreuse, non seulement parmi le peuple, mais encore dans le gouvernement, l'opinion qui repousse toute transaction, même en ayant la guerre pour perspective.

Au moment de prendre possession du pouvoir, le nouveau président, M. Polk, adressa à

la nation le manifeste d'usage, dans lequel il exposait ses intentions et ses vues sur les principaux objets de la polémique actuelle. Son langage sur l'Orégon fut plus explicite que celui d'aucun de ses prédécesseurs.

« Ce sera surtout mon devoir, dit-il, d'affermir et de soutenir par les moyens constitutionnels, le droit des Etats-Unis à cette partie du territoire qui est située au delà des montagnes Rocheuses ; *nos droits au territoire d'Orégon sont clairs et incontestables.* »

Lorsque cette déclaration, que rien n'avait provoquée, fut connue à Londres, elle y produisit une impression pénible ; tous les journaux la commentèrent, chacun suivant sa manière de voir : l'opposition voulait que le ministère y répondît par des mesures énergiques. C'était provoquer la guerre, et le gouvernement britannique a besoin de la paix ; aussi le langage des ministres, tout en conservant cette dignité qui convient aux mandataires d'une grande nation, tout en proclamant même leur ferme volonté de faire respecter ses droits, fut-il aussi calme, aussi mesuré que celui de leur adversaire avait été brusque et péremptoire.

Le 4 avril, lord John Russel porta la question

devant la chambre des communes ; « Un nouvel incident, dit-il, vient de surgir dans l'affaire de l'Orégon, le nouveau président des Etats-Unis a proclamé des prétentions insolites et exclusives sur le territoire en litige ; il est impossible que le gouvernement anglais ne cherche pas à obtenir une prompte solution de cette question : nous ne devons pas céder ni nous soumettre à une déclaration bruyante des Etats-Unis. »

Robert Peel, qui assistait à la séance, répondit qu'il regrettait que le nouveau président eût, contre l'usage, tenu un semblable langage. « Le ton et la nature de l'adresse sont regrettables, ajouta-t-il en terminant ; cependant j'espère encore, malgré ce langage insolite, que les négociations seront suivies d'un résultat favorable. Mais l'Angleterre a des droits, et si ces droits sont violés, le gouvernement est bien décidé et préparé à les soutenir. »

Dans le même temps, lord Aberdeen disait à la chambre des lords :

« Je répète que tous nos efforts seront faits pour terminer l'affaire d'une manière satisfaisante ; mais, s'il en était autrement, nous avons des droits parfaitement définis, et avec la pro-

tection du ciel et l'appui de vos seigneuries, nous sommes bien décidés à défendre ces droits. »

Cependant, malgré ces provocations et ces menaces de guerre, la négociation était reprise à Washington, et, le 26 août, le plénipotentiaire anglais renouvelait la proposition faite en 1826 par MM. Huskisson et Addington, d'accepter pour limite le 49e parallèle jusqu'à son intersection avec la Colombie; puis, de ce point, le cours de la rivière jusqu'à son embouchure dans l'Océan Pacifique; il y ajoutait l'angle de terre situé entre la Colombie et le détroit de Fuca, et enfin l'ouverture aux vaisseaux de l'Union de tous les ports placés au sud du 49e parallèle, tant sur les côtes du continent que sur celles de l'île Quadra-Vancouver.

Le ministre américain renouvela ses réponses habituelles et déclara qu'il ne pouvait accepter d'autre limite que le 49e parallèle. M. Rush et M. Gallatin avaient successivement admis, dans les négociations antérieures la libre navigation de la Colombie; M. Buchanan refusa d'y acquiescer, et proposa pour compensation un port dans l'île de Quadra-Vancouver.

C'était reculer et offrir à l'Angleterre moins

que ce qu'elle avait déjà refusé à plusieurs reprises ; aussi refusa-t-elle encore une fois.

Ainsi qu'on le voit, les parties étaient loin de s'entendre, et pourtant elles semblaient l'une et l'autre avoir signifié leur ultimatum ; malheureusement elles ne pouvaient plus, comme en 1827, ajourner la question. Il fallait désormais ou que l'une des deux cédât, ce qui eût été une lâcheté après le langage tenu antérieurement, ou que la difficulté fût tranchée par la guerre.

Acculée dans cette alternative, la diplomatie anglaise essaya d'un moyen terme, et proposa l'arbitrage d'une puissance amie. On sait que M. Guizot, à l'instigation du cabinet de Londres, offrit l'intervention du gouvernement français. M. Buchanan semblait disposé à accepter cette dernière proposition ; mais M. Polk, qui n'avait pas oublié la conduite de M. Guizot dans l'affaire du Texas, refusa en donnant pour prétexte que les patriotes des provinces de l'Ouest ne seraient pas satisfaits de cette manière de régler la question.

Telle était la situation des choses à la fin de l'année 1845. Cependant l'ouverture du congrès approchait ; les dispositions du président étaient

connues, et l'on s'attendait à une démonstration énergique de sa part. Il se sentait d'ailleurs appuyé par les masses, près desquelles toute proposition de guerre sera toujours accueillie avec enthousiasme, dès qu'elle aura l'Angleterre pour objet; car les provinces de l'Union se souviennent encore de la domination anglaise. La guerre acharnée qui présida à leur émancipation est sans cesse présente à leur mémoire, et elles en ont conservé un éternel et profond ressentiment.

Le message de M. Polk au congrès a dépassé les espérances même les plus exagérées ; c'est un défi formel, un gantelet de guerre jeté au visage du gouvernement britannique. Ce gouvernement ne l'a pas encore relevé. Il faut de deux choses l'une : ou qu'il ait bien peur de la guerre ; ou bien, et cette dernière supposition est plus honorable pour lui, il sent l'immense responsabilité qui pèse sur ceux qui provoquent ou même qui n'empêchent pas, si c'est en leur pouvoir, l'effusion du sang humain ; et les hommes d'incontestable mérite qui gouvernent l'Angleterre en ce moment, confians dans la puissance de leur nation, montrent une longanimité et une résignation que, de la part

d'autres hommes et avec un autre peuple, on qualifierait autrement dans certains pays.

Le langage du président est trop absolu, trop significatif pour que nous nous contentions d'une simple analyse; nos lecteurs nous sauront gré de leur donner, bien qu'elle soit un peu longue, la partie entière de son message qui se rattache au sujet qui nous occupe. Cette simple citation fera beaucoup mieux que tous les commentaires, apprécier la question sous son véritable point de vue.

Après avoir exposé rapidement les diverses phases de la négociation pendante entre les deux cabinets, M. Polk ajoute :

«.... Malgré ma profonde conviction, que les prétentions de l'Angleterre relatives à la possession d'une portion quelconque du territoire de l'Orégon ne sont fondées sur aucun principe du droit public reconnu par les nations, cependant, par déférence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs, et surtout en considération de ce que deux administrations américaines avaient par trois fois fait des propositions de transaction pour terminer la question en prenant la limite du 49ᵉ parallèle ; en considération de ce que, dans deux de ces propo-

sitions, la libre navigation de la Colombie avait déjà été concédée à la Grande-Bretagne, et enfin, en considération de ce que les négociations alors pendantes avaient été commencées sur la base d'une transaction, je crus que je ne devais pas les rompre brusquement.

» En conséquence, une proposition fut faite par le gouvernement américain et rejetée par le plénipotentiaire anglais.

»..... Les demandes extraordinaires et absolument inadmissibles du gouvernement britannique, et le rejet d'une proposition qui n'avait pourtant été soumise par mon administration que par déférence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs et par la nécessité où je me suis trouvé de ne pas désavouer leurs actes, prouvent d'une manière évidente *qu'il n'est pas possible d'espérer une transaction acceptable par les États-Unis*. Dans cette conviction, j'ai dû retirer la proposition de transaction que j'avais faite et qui avait été rejetée, et j'ai établi, par des faits et des argumens irréfragables, le titre des États-Unis à la possession du territoire de l'Orégon tout entier. Tout le monde civilisé reconnaîtra que les États-Unis ont agi, dans toute cette contestation, avec un véritable

esprit de concorde, et personne ne fera peser sur eux la responsabilité des événemens qui peuvent résulter de nos insuccès pour terminer le différend.

» Toutes les tentatives de transaction ayant échoué, c'est au congrès à voir quelles mesures il sera convenable de prendre pour protéger ceux de nos concitoyens qui sont établis ou qui pourront plus tard s'établir sur le territoire de l'Orégon, et pour maintenir nos droits légitimes à la possession de ce pays. Mais, en adoptant ces mesures, il faudra avoir soin de ne rien faire en violation des stipulations de la convention de 1827 qui est encore en vigueur. Les Etats-Unis ont toujours observé et, je l'espère, observeront toujours scrupuleusement la foi des traités dans leur lettre et dans leur esprit. D'après cette convention, c'est seulement une année après la dénonciation de l'une des deux parties que l'occupation permise devra cesser, et jusqu'à cette époque ni l'une ni l'autre des deux parties ne peut légitimement prétendre à exercer une juridiction exclusive sur une portion quelconque de ce territoire. Il est convenable, à mon avis, de dénoncer cette convention, et je demande qu'un acte de la légis-

lature me permette de le faire et de mettre de cette façon un terme à la convention de 1827. »

Le message propose ensuite d'établir immédiatement une juridiction américaine sur le territoire de l'Orégon, à l'exemple de celle qu'y a établie le gouvernement britannique.

L'établissement d'une agence indienne, pour régler les rapports des Américains avec les Indiens.

Et enfin, celui de ports militaires sur la ligne de communication entre le haut Missouri et l'Orégon.

Puis il ajoute :

« Il faut plusieurs mois pour se rendre par mer, des Etats que baigne l'Océan Atlantique dans le territoire de l'Orégon, et quoique nous ayons un grand nombre de navires baleiniers dans l'Océan Pacifique, il nous arrive rarement de pouvoir communiquer rapidement avec ceux de nos établissemens qui sont situés dans cette région éloignée. On regarde comme impraticable l'établissement d'une malle-poste par terre ; cependant il est tellement important de pouvoir correspondre avec nos concitoyens de l'Orégon, au moins une fois par mois, qu'un

projet spécial à cet effet sera soumis aux délibérations du congrès.

» ...... A l'expiration du délai fixé par la dénonciation de la convention de 1827, dans le cas, bien entendu, où le congrès approuverait cette proposition d'annuler la convention susdite, nous serons arrivés à une époque où il faudra prendre un parti, abandonner les droits des États-Unis sur l'Orégon ou les maintenir avec fermeté. Quant à les abandonner, sans sacrifier à la fois l'honneur et les intérêts du pays, c'est une chose évidemment impossible. L'Orégon est une partie du continent de l'Amérique du Nord à la possession de laquelle nul gouvernement, on peut l'affirmer en toute sûreté, n'a des titres égaux à ceux des États-Unis.

» ...... La proposition de transaction avancée par le plénipotentiaire anglais, qui ferait de la Colombie la ligne sud du 49e degré, en nous offrant la concession insignifiante d'un territoire détaché au nord de ce fleuve, et laisserait à l'Angleterre les deux tiers du territoire de l'Orégon, y compris la libre navigation de la Colombie et tous les ports avantageux de l'Océan Pacifique, ne saurait être un seul instant mise en délibération par les États-Unis,

sans abandonner leurs droits légitimes et incontestables à la possession de ce territoire, sans manquer à leur dignité et sans sacrifier l'honneur national.

» ...... Dernièrement, certaines puissances européennes (1) ont imaginé une doctrine d'équilibre politique applicable à ce continent-ci, dans le but d'arrêter notre marche ascendante. Les États-Unis désirent sincèrement conserver des rapports de bonne intelligence avec tous les peuples ; mais ils ne peuvent, sans rompre le silence, permettre à une puissance européenne, quelle qu'elle soit, d'intervenir dans les affaires du continent de l'Amérique du Nord ; et si jamais une semblable tentative était faite, les États-Unis seraient prêts à la repousser sans s'inquiéter des dangers et des chances de la lutte (2).

» Le peuple américain et tous les peuples savent bien que le gouvernement américain n'a jamais fait acte d'intervention dans les relations subsistant entre les autres gouvernemens. Nous ne nous sommes jamais associés à leurs guerres

---

(1) La France et l'Angleterre, à propos du Texas.

(2) Avis à M. Guizot.

ni à leurs alliances; nous n'avons pas recherché des territoires par la conquête ; nous n'avons embrassé la cause d'aucun parti dans leurs luttes intérieures. Croyant notre forme de gouvernement la meilleure, nous n'avons jamais essayé de la propager par l'intrigue, la diplomatie ou la force. Les nations de l'Amérique sont aussi souveraines et aussi indépendantes que celles de l'Europe; elles possèdent les mêmes droits (indépendamment de toute intervention étrangère) de faire la guerre, de conclure la paix et de régler leurs affaires intérieures.

» ...... Il y a près d'un quart de siècle, le principe fut proclamé solennellement par un de mes prédécesseurs dans son message annuel : que les sujets américains, par la libre et indépendante condition dans laquelle ils se sont placés et qu'ils se maintiennent, ne sauraient être à l'avenir considérés comme sujets à colonisation de la part d'aucune puissance européenne. Ce principe recevrait une nouvelle et plus forte application, si quelque puissance européenne essayait d'établir de nouvelle colonies dans l'Amérique du Nord. Dans la situation actuelle du monde, nous devons réitérer et

raffermir le principe professé par M. le président Monroë, et je dois y donner mon concours cordial...... Il est bon d'annoncer hautement au monde comment notre politique bien arrêtée est *qu'aucune colonie et qu'aucun Etat européen ne soit à l'avenir, avec notre consentement, formé ni établi dans aucune partie du continent de l'Amérique du nord.* »

On le voit, ce langage est formel et péremptoire; il n'y a pas de double interprétation possible; la diplomatie est forcée de l'accepter tel qu'il est, c'est à dire comme un ultimatum contre lequel toutes les résistances doivent venir se briser.

Le gouvernement américain a acquis, dit-il, la conviction qu'il n'est pas possible d'espérer une transaction acceptable par les États-Unis; en conséquence il a fait retirer toutes les propositions faites antérieurement.

Après cette déclaration solennelle, le président propose une série de mesures qui ne sont rien moins qu'un acheminement aux hostilités, et qui, en présence de ce qui précède et de ce qui suit, pourraient être facilement considérées comme une première déclaration de guerre.

Puis vient cet avis à certaines puissances qui

voudraient intervenir dans la politique du nord de l'Amérique, avis qui a dû parvenir directement à son adresse.

Il faut en convenir, le président Polk a été beau dans son message. Pour oser tenir un semblable langage, il faut, ou, comme Napoléon, avoir sous sa main un demi-million de soldats accoutumés à faire trembler le monde, ou, comme le président Polk, parler au nom d'un peuple libre dont on n'est que l'interprète et le représentant.

Voyons maintenant comment lui a répondu le gouvernement britannique.

Le 22 janvier, dans son discours d'ouverture du parlement, la reine s'est contentée de dire:

« Je regrette que le conflit des prétentions de l'Angleterre et des États-Unis, au sujet du territoire sur la côte nord-ouest de l'Amérique, bien qu'il ait été déjà l'objet de négociations répétées, demeure encore sans solution.

» Vous pouvez être assurés qu'aucun effort compatible avec l'honneur national ne fera défaut de ma part pour amener cette question à une solution prompte et pacifique. »

En entendant ce paragraphe de son discours d'ouverture, on serait tenté de croire que la

reine d'Angleterre ignorait encore le message du président de l'Union, tant la modération de l'un diffère de la brutalité affectée de l'autre. Il faut se sentir puissant et fort, comme le gouvernement anglais, pour oser répondre ainsi aux provocations d'un ennemi.

Le premier ministre est allé plus loin encore, si c'est possible; ayant à répondre à des interpellations qui lui étaient adressées dans la Chambre des communes, le 23 janvier, précisément en raison de cette différence que nous signalons dans le langage officiel des deux cabinets, sir Robert Peel a formulé la déclaration suivante :

« Nous n'hésitons pas à proclamer notre désir sincère, pour l'intérêt de l'Angleterre, pour l'intérêt des Etats-Unis et pour l'intérêt du monde entier, de persévérer dans nos efforts, tant qu'ils seront compatibles avec l'honneur national, pour terminer à l'amiable ces différends.

» ..... Ce serait, suivant moi, un immense malheur si une contestation au sujet de l'Orégon entre deux puissances telles que l'Angleterre et les Etats-Unis, ne pouvait pas, grâce à la modération et au bon sens, être amenée à

une solution parfaitement honorable et satisfaisante. »

On le voit, plus les Etats-Unis avancent, plus l'Angleterre recule; il semblerait, à entendre le ministre anglais, que toute la querelle se résume désormais en une question d'amour-propre et d'honneur national.

Que le cabinet de Londres y fasse attention pourtant, il est certaines gens, et le gouvernement américain semble être du nombre, dont les prétentions augmentent en proportion directe des concessions qu'on leur accorde.

D'un autre côté, nous l'avons dit déjà, le gouvernement britannique est un gouvernement puissant et fort, et son premier ministre actuel est un homme d'Etat remarquable autant par son génie politique que par son dévoûment aux intérêts de la nation qu'il gouverne; cependant la modération et la patience ont leurs limites, et ce n'est pas quand on a pour adversaire une puissance telle que les Etats-Unis, qu'on peut accepter ses menaces sans qu'on ne se sente un peu de rougeur monter au front.

De la part du puissant vis-à-vis du faible, l'indifférence peut s'appeler de la générosité; mais entre deux Etats également puissans et

forts, on serait parfois tenté de lui donner un autre nom.

L'attitude menaçante prise par le président Polk dans son message a été parfaitement conservée dans le congrès.

Le président du comité des territoires, M. Douglas, a commencé par déposer une proposition tendant, comme les précédentes, à l'établissement de la juridiction américaine sur l'Orégon, à la construction de postes militaires sur la ligne qui doit y conduire, et enfin, ce qui est beaucoup plus significatif, à la levée de deux régimens de cavalerie spécialement affectés à la garde et à la défense de son territoire.

A côté de cette proposition, il faut placer celle dont le général Cass a demandé avec énergie l'adoption, proposition tendant, entre autres mesures, à ce que les milices soient organisées immédiatement, afin d'être prêt, a-t il dit, à résister à toute invasion étrangère.

On remarque dans la motion faite le 17 décembre dans le sénat par le général Cass, à l'appui de sa proposition, les phrases suivantes :

« Reculerons-nous? Resterons-nous tranquilles? ou bien marcherons-nous en avant?... Reculer est impossible ; notre destinée est d'al-

ler en avant.... Dénonçons la convention de 1827 et préparons-nous à l'alternative qui se présentera dans douze mois.... Dans un an, si l'Angleterre persiste, nous aurons inévitablement la guerre, et ce sera une guerre dans laquelle les deux nations emploieront toutes leurs forces. »

Parlant de l'Angleterre : « Cette petite île, a-t-il dit, située à la limite occidentale de l'Europe, a étendu sa domination sur 153 millions d'hommes, presque le cinquième de la population du globe; elle a soumis à ses lois un territoire de 3,812,000 milles carrés, le huitième de la terre habitable. »

Tout cela sent un peu la déclamation; mais c'est en déclamant ainsi qu'on excite les masses et qu'on les pousse aux mesures extrêmes.

Du reste, les opinions belliqueuses du général Cass étaient connues; leur manifestation n'a donc dû étonner personne. Mais ce qui s'est passé à la séance du 2 janvier et à celles des jours suivans, a profondément attristé tous ceux qui sont partisans de la paix.

L'ordre du jour appelait la discussion du bill, présenté par M. Douglas pour la levée de deux régimens de cavalerie. A propos de ce

bill l'ancien président, M. Adam, s'est levé et a prononcé un discours qui a d'autant plus étonné, que son expérience et son grand âge l'avaient fait jusque là classer au nombre des modérés.

« Je ne pense pas que la guerre ait lieu, a-t-il dit ; cependant je suis prêt à déclarer à la Grande-Bretagne que nous voulons mettre fin au traité qui existe entre les deux pays, et après l'expiration du délai de douze mois, je suis prêt à prendre possession du territoire. Il faut notifier notre résolution sans plus de délai, aujourd'hui même si c'est possible.

»...... Si nous avons la guerre, elle sera promptement terminée, et terminée de façon à dégoûter à jamais l'Angleterre d'intervenir dans les affaires des Etats-Unis. »

Dans la séance du 3, M. Winthrop s'est prononcé pour le maintien du *statu quo*.

«L'occupation combinée, a-t-il dit, a duré 30 ans sans inconvéniens ; il faut y persister ; sous l'empire de la convention qui existe entre les deux puissances, les Américains vont dans l'Orégon, le peuplent, et avec le temps ils y représenteront une force suffisante pour résister à toute agression ; alors l'Orégon pourra s'unir

à nous ou former une nation indépendante, ainsi que l'ont déjà dit MM. Benton et Webster. »

D'autres orateurs, au contraire, et dans le nombre M. Gidding, ont demandé l'occupation immédiate sans déclaration préalable; laisser un an à l'Angleterre, c'est suivant eux lui donner le temps de se fortifier dans le pays et d'y concentrer des forces capables d'éterniser la lutte; tandis qu'en agissant de suite, on pourra la chasser non seulement de l'Orégon, mais probablement du Canada et du surplus du continent américain.

Le 6, la discussion durait encore; alors les partisans de la paix, n'osant courir le risque d'un vote immédiat sur la question de dénonciation, ont demandé l'ajournement de la discussion au premier lundi de février; cet ajournement a été prononcé par 102 voix contre 82.

La discussion a dû être reprise au jour fixé. Quel aura été le résultat? Nous l'apprendrons bientôt.

En attendant, la plus grande agitation règne dans les Etats américains; encore ces jours derniers, le président de l'Etat de New-York a déclaré, dans son message, que M. Polk, en fixant le 49e degré parallèle comme ultimatum,

avait agi dans les intérêts véritables de la république, et tout le monde pense que les efforts de M. Calhoun, pour le maintien de la paix, seront inutiles s'il n'adopte pas cette ligne pour dernière limite.

Tout entière pendant ce temps à la révolution qui s'accomplit au milieu d'elle, l'Angleterre semble ne se préoccuper aucunement de ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique. Acceptera-t-elle l'ultimatum qui lui a été signifié? Ce serait, je le répète, passer sous les fourches caudines, et le gouvernement anglais n'a pas accoutumé le monde à le voir faire aussi bon marché de sa dignité et de son honneur.

Cependant un journal annonçait les jours passés que lord Aberdeen avait envoyé des instructions à l'ambassadeur britannique à Washington pour l'acceptation du 49e de latitude; mais avec la condition que toutes les eaux, baies, ports, fleuves, rivières situés au sud de ce parallèle seraient libres et ouverts aux vaisseaux de l'Angleterre. Si cela est vrai, lord Aberdeen aura inutilement fait une concession nouvelle, car le cabinet américain a déclaré qu'il voulait le 49e sans condition, et ce ne sera pas en laissant percer un désir immodéré de la paix, que

le ministre anglais obtiendra que sa rivale rabatte quelque chose de ses prétentions ; d'ailleurs le gouvernement de l'Union se repent trop d'avoir concédé la navigation du Missisipi, pour qu'il concède encore celle de la Colombie.

RÉSUMÉ.

Nous avons esquissé rapidement la géographie de l'Orégon et donné l'historique des principaux événemens qui s'y sont accomplis, des voyages qui y ont été faits et des négociations diplomatiques dont il a été l'objet. Reste maintenant à apprécier les droits que peut avoir à sa possession entière ou partielle, chacun des deux Etats pour lesquels il est devenu un objet de litige; après cela et comme conclusion, nous exprimerons notre pensée sur l'avenir de ce pays et sur la destination, seule rationnelle suivant nous, que devrait lui donner la politique européenne.

DROITS DE L'ANGLETERRE.

Commençons par discuter les droits de l'Angleterre :

Ces droits sont de deux sortes : 1° ceux ré-

sultant des découvertes ; ceux résultant des traités.

Les principaux voyages sur lesquels s'appuie l'Angleterre sont : par mer, ceux de Drake, de Cook, de Meares, de Vancouver et de Broughton ; et par terre, ceux de Carver, de Hearne, de Mackensie et de Frasers.

Nous avons raconté en leur lieu les principales circonstances qui ont accompagné chacun de ces voyages; nous allons en apprécier la valeur comme titres à la possession du pays sur lequel ils ont été accomplis.

Mais auparavant, il est indispensable de poser les principes du droit des gens relatifs à la découverte et à la possession des contrées jusqu'alors inconnues.

Pour qu'une nation puisse s'attribuer la propriété de pays nouvellement découverts par ses nationaux, il faut :

1° Que ces pays n'aient été visités antérieurement par aucun peuple civilisé ;

2° Que la découverte ait été faite sous pavillon national, par des officiers commissionnés par le gouvernement.

3° Que la prise de possession soit officiellement annoncée, afin que les nations qui pour-

raient avoir des prétentions sur ces pays puissent les faire valoir avant toute occupation.

4° Que l'occupation réelle suive de très près la prise de possession.

Ces principes posés, voyons si les voyages invoqués par la diplomatie anglaise en remplissent les conditions.

1° *Drake.* — Avant Drake, les Espagnols d'une part, les Japonais de l'autre, fréquentaient régulièrement les côtes de l'Océan Pacifique; les premiers y possédaient des établissemens importans et depuis douze ans sillonnaient cette mer par leurs nombreux vaisseaux pour leur commerce avec la Chine. Ce serait donc aux Japonais d'abord, aux Espagnols ensuite, qu'appartiendrait cette immense étendue de côtes, si la priorité de la découverte devait être un titre de possession exclusif.

Drake n'était revêtu d'aucun caractère officiel; ce n'était qu'un audacieux forban qu'au lieu de récompenser à son retour, la reine Elisabeth eût dû faire pendre au grand mât de son navire, si elle eût eu le moindre respect pour la justice et pour le droit des gens.

Rien de vague et d'incertain comme les documens laissés par Drake, et il est tout-à-fait

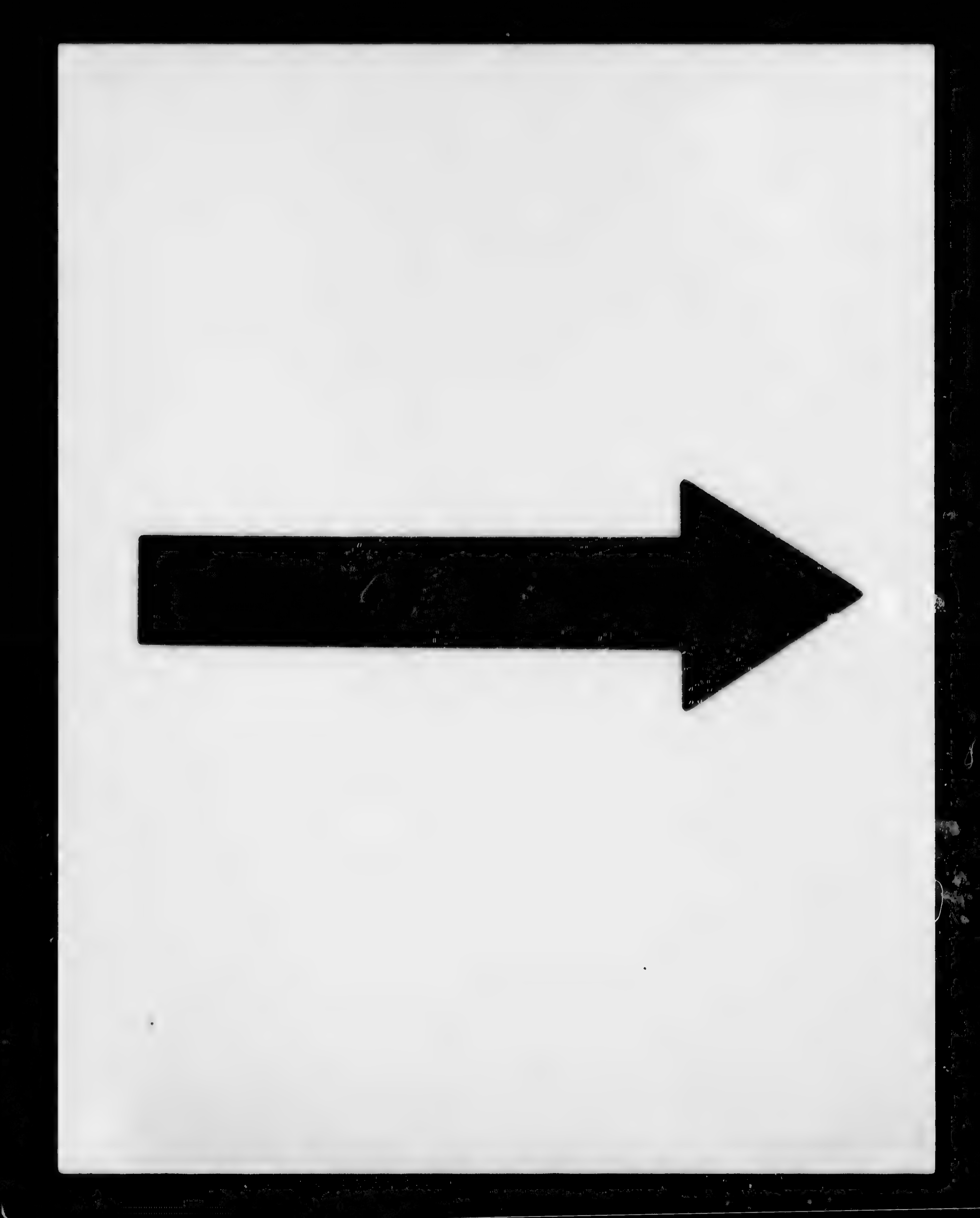
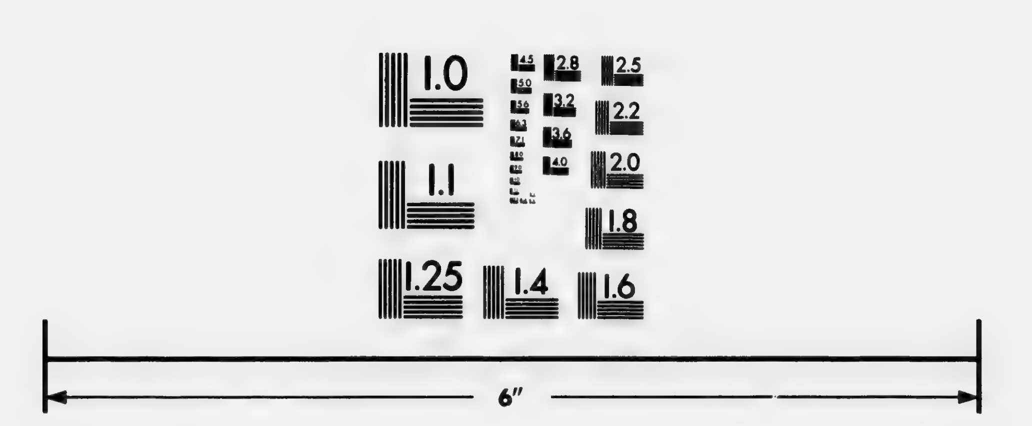




IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





impossible de déterminer la partie des côtes sur laquelle a été effectuée sa relâche.

Le voyage du pirate anglais a eu lieu de 1578 à 1581 ; ce n'est qu'en 1788, 210 ans plus tard, que la première tentative de prise de possession a été faite par des sujets anglais près du golfe de Nootka, et encore en ont-ils été expulsés par les Espagnols ainsi que nous l'avons raconté.

Les droits résultant du voyage de Drake au profit de l'Angleterre, se réduisent, ainsi qu'on le voit, à bien peu de chose.

2° *Cook.* — Le capitaine Cook a exploré les mers du Sud avec infiniment de savoir; il a rendu d'immenses services aux sciences naturelles et à la navigation dans ces parages; il a donc d'autres titres à la reconnaissance de sa nation que de lui avoir découvert un pays que fréquentaient depuis deux siècles des navires de toutes les parties de l'Europe, et sur lequel Fuca, Heceta, Behring et tant d'autres avaient déjà inscrit leurs noms. Le seul titre pouvant résulter de l'expédition de Cook est d'avoir enseigné la route de la Chine pour le marché des fourrures; mais on a vu à la fois et presque aussitôt sur cette route, non seulement des An-

glais, des Américains et des Russes, des Portugais et des Espagnols, mais encore des Français, et, ce qui est plus extraordinaire, des Autrichiens.

Voilà bien des nations auxquelles personne ne contestait, à la fin du dernier siècle, le droit d'aborder et de commercer librement dans l'Orégon, et si rien, depuis cette époque, n'a été changé à leurs droits, les États-Unis et l'Angleterre se trouveront avoir plus d'un concurrent pour leur disputer le partage exclusif de ce territoire.

3° *Meares.* — Meares est encore venu après Cook; c'était de beaucoup trop tard. Les Anglais prétendent qu'il a découvert l'embouchure de la Colombie; nous avons démontré ailleurs, qu'au contraire il affirme dans son journal que cette rivière, découverte douze ans auparavant, par Heceta, n'existe pas. Il est vrai qu'il a fait la première tentative d'établissement fixe sur ces côtes; mais on sait qu'il a basé ses droits à la propriété du territoire dans lequel il avait l'intention de se fixer, non pas sur les anciens titres de l'Angleterre, mais bien sur une prétendue cession obtenue d'un chef de sauvages nommé Maquita. D'ailleurs Meares, bien qu'An-

glais et ancien lieutenant de la marine royale, était alors au service d'un marchand portugais de Macao; il naviguait sous pavillon portugais; or, c'est le pavillon qui établit la nationalité, et s'il devait résulter de son voyage des titres au profit de quelqu'un, ces titres appartiendraient nécessairement au Portugal.

4° *Vancouver et Broughton.* — Nous mettons ces deux là ensemble, parce qu'ils faisaient partie de la même expédition. Vancouver fut envoyé par le gouvernement anglais pour recevoir la restitution des établissemens dont Meares prétendait que les Espagnols s'étaient emparés à son préjudice et qui devaient lui être rendus en vertu d'une stipulation du traité de 1790. Nous avons raconté les principales circonstances de son voyage, sa rencontre avec Gray, qui lui indiqua en passant l'embouchure de la Colombie et l'entrée du détroit de Fuca, sa coopération avec l'amiral espagnol Quadra pour déterminer plusieurs points de ces côtes et notamment de l'île qui porte leurs noms, et enfin l'envoi de son lieutenant Broughton dans la Colombie alors que Gray l'avait explorée pour la deuxième fois.

Il est de fait que le voyage de Vancouver a

été utile à la navigation sur ces côtes, et qu'il en a fait, pendant près d'une année, une exploration régulière et suivie; mais en doit-il résulter un droit quelconque de souveraineté au profit de l'Angleterre, alors que le traité de 1790 déclare le pays libre et commun pour la navigation et le commerce entre elle et l'Espagne? pas plus qu'il ne résulterait un droit de souveraineté au profit de la France sur les côtes de l'Irlande, si un navigateur français y découvrait quelque rade ou quelque banc de terre inconnus jusqu'à ce jour. Pour que la découverte implique des droits, il faut, nous l'avons dit en commençant, que les pays sur lesquels elle est faite, n'aient été visités auparavant par aucune nation civilisée.

Voici pour les voyages de mer; examinons maintenant les explorations par terre.

1° *Carver*. — Carver était du Connecticut, et conséquemment sujet de la Grande-Bretagne. A cela, les États-Unis répondent : oui ; mais le Connecticut est devenu américain, et si Carver était, de par vos lois de domination oppressive, sujet de l'Angleterre, il était en même temps, de par les lois beaucoup plus respectables de la nature, citoyen de l'Amérique. Ce sont beau-

coup de mots pour peu de chose. Carver n'a pas dépassé la vallée du Mississipi : il y a loin de là à celle de la Colombie. Passons.

2° *Hearne.* — Hearne, parti de la baie de Hudson, n'a pas, même d'après les Anglais, dépassé le Coppermine.

3° *Mackensie.* — Celui-ci a franchi les monts Rocheux, a longé pendant quelque temps le Frasers, puis est allé en ligne directe jusqu'à la mer. Ici, il faut en convenir, il y a eu une exploration réelle, sérieuse, faite dans un but d'occupation prochaine; car Mackensie appartenait à l'une des compagnies qui se disputaient alors le territoire de la baie de Hudson, et leurs agens n'exploraient que dans le but d'exploiter à leur profit les contrées dans lesquelles ils étaient assez heureux pour arriver les premiers.

Seulement, l'exploration de Mackensie s'est bornée à la vallée du Frasers, et cette rivière est tout entière au nord du 49e parallèle, ligne réclamée par les États-Unis pour leur frontière.

4° *Frasers.* — Il a marché sur les pas de Mackensie et est venu occuper en quelque sorte les pays que son devancier avait décou-

verts, en construisant plusieurs forts près des sources de la rivière qui porte aujourd'hui son nom ; mais, en même temps, Gray Américain, Quadra Espagnol, Vancouver Anglais, en indiquaient l'embouchure. Auquel donnera-t-on la préférence ?

Du reste, Frasers, pas plus que Mackensie, n'était revêtu d'un caractère officiel de la part de son gouvernement; ils n'agissaient l'un et l'autre que comme agens d'une compagnie qui n'avait aucun droit hors des limites de son privilége. Leur titre de premier occupant ne saurait donc conséquemment étendre leurs droits au delà des points véritablement occupés par eux, même dans les vallées de la rivière sur laquelle ils avaient pris position.

Ces principes sont ceux en vertu desquels les Russes se sont établis et se maintiennent encore aujourd'hui dans la baie de San-Francisco, vers le 48e parallèle, bien que pourtant ils aient accepté le 54,40 pour leurs frontières, le long de ces côtes ; et cela est rationnel : il ne suffit pas qu'une nation se fasse adjuger d'immenses territoires, il faut encore qu'elle les occupe et les fertilise; autrement ces territoires rentrent dans le domaine de l'humanité, pour appartenir

au premier qui saura les faire servir au bien-être général et à la civilisation du monde.

Or, l'Angleterre n'a rien fait encore pour la colonisation de l'Orégon, non plus que pour la civilisation des tribus indiennes qui l'habitent. L'action de son gouvernement ne s'y est fait sentir que pour en éloigner et en repousser les autres peuples. Elle en a abandonné l'exploitation absolue à l'une de ses compagnies de marchands, qui s'est efforcée d'en retirer le plus, en y apportant le moins possible. Ne pouvant, à l'exemple des Espagnols, chercher de l'argent et de l'or, elle a cherché des fourrures, et elle n'a plus eu d'autre but que de traquer des animaux dans ces belles vallées qu'elle eût dû livrer à l'agriculture et fertiliser par des travaux utiles. Craignant de les voir s'émanciper trop tôt, elle a maintenu les naturels dans leur état de barbarie primitive, et, loin de grandir et d'augmenter sous sa main, la population n'a fait que s'abâtardir et que décroître. En présence de ces faits, l'Angleterre ne saurait donc prétendre avoir sérieusement occupé le pays de l'Orégon; car toute occupation suppose nécessairement la culture des terres et la civilisation des habitans. Or, l'Angle-

terre n'a ni cultivé ni civilisé; elle s'est contentée d'enlever du territoire tout ce qu'elle en a pu retirer, parce qu'elle a compris qu'aussitôt que des habitans libres s'y seraient fixés en nombre suffisant pour se constituer en corps de nation, le temps de sa puissance y serait passé pour toujours.

Nous venons d'exposer les droits de l'Angleterre résultant des découvertes; il nous reste à exposer ceux résultant des traités.

Le premier traité invoqué par la diplomatie anglaise est celui du 28 octobre 1790, entre le cabinet de Londres et celui de Madrid. Nous avons exposé longuement les circonstances qui ont présidé à ce traité, dont nous avons donné une traduction littérale, parce qu'il en résulte que ni l'Angleterre ni l'Espagne ne prétendaient alors avoir un droit exclusif à la propriété de l'Orégon, non plus qu'à celle des mers qui l'avoisinent; et qu'en déclarant ce pays libre à leurs vaisseaux et à leurs marchans dans tous les points non encore occupés, elles ne pourraient en exclure ni les vaisseaux ni les marchands des autres nations.

L'Espagne seule prétendait à une souveraineté imaginaire dont elle s'est départie tant

par le traité de 1790 que par celui de 1819, entre elle et les Etats-Unis.

L'Angleterre s'est prévalue de la vente du comptoir d'Astoria, consentie par les agens de M. Astorg en 1813, au profit de la Compagnie du Nord-ouest; mais M. Astorg ni ses agens n'avaient droit à la souveraineté d'aucune partie de l'Orégon; ils ne pouvaient vendre que leurs marchandises et les constructions qui les abritaient; c'est ce qu'ils ont fait, n'osant espérer de les conserver pendant la guerre qui venait d'éclater entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Du reste, l'Angleterre, après la paix de Gand, a restitué Astoria à ses anciens possesseurs. Nous avons eu occasion d'expliquer toutes les difficultés, les protocoles et les réserves auxquels a donné lieu l'exécution de cette partie du traité de Gand.

L'Angleterre invoque encore le traité de 1825 avec la Russie. Mais, en 1824, un traité semblable avait été consenti au profit des Etats-Unis, et s'il y avait quelque induction favorable à en tirer, l'un évidemment devait compenser l'autre.

Il est donc, quant à l'Angleterre, parfaitement établi, suivant nous, que ses droits sur

l'Orégon ne sont autres que ceux d'une occupation commune et d'un commerce libre auxquels non seulement les États-Unis, mais encore les principales nations de l'Europe, ont les mêmes droits qu'elle. Et cette assertion n'est point de notre part une de ces suppositions gratuites qui ne reposent sur aucun titre, ses propres plénipotentiaires, MM. Huskisson et Addington, déclaraient en 1827 : « Que les prétentions de leur gouvernement se bornaient, quant à présent, à une occupation commune avec les autres états (*with other states*), laisant en suspens la question de domination exclusive, et qu'il se contentait de maintenir ses propres droits contre les prétentions exclusives des Etats-Unis.

» Que les droits de la Grande-Bretagne avaient été réglés et définis par la convention de 1790; qu'ils comprenaient ceux de naviguer dans les eaux, de s'établir sur les terres et de commercer avec les habitans; que ces droits, elle les avait exercés en paix depuis l'époque de la convention susdite, c'est à dire depuis près de quarante ans..... Qu'ils ne contestaient pas aux États-Unis des droits semblables, mais qu'ils ne sauraient leur en reconnaître aucun au delà. »

Voilà ce que disaient les ministres anglais en 1827, voilà ce que nous disons aujourd'hui, voilà ce que devraient dire tous les cabinets de l'Europe s'ils avaient quelque souci de l'avenir.

Passons aux États-Unis !

DROITS DES ÉTATS-UNIS.

Comme ceux de l'Angleterre, les droits invoqués par les États-Unis résultent ou de la priorité dans les découvertes ou des traités.

A l'époque où les pavillons de tous les peuples européens se croisaient sur les côtes de l'Amérique, cherchant à y découvrir quelques terres inconnues sur lesquelles ils pussent asseoir leur nationalité, les États-Unis n'existaient pas encore. Il n'y a donc pas de reproches à leur adresser, si leurs navigateurs ne sont pas venus se placer en concurrence avec ceux de la Russie, de l'Angleterre et de l'Espagne, dans les parages de l'Orégon.

Les seuls voyages qu'invoque à son profit le cabinet de Washington, sont ceux de Gray par mer, et de Lewis et Clarke par terre.

Pour le premier, l'Angleterre répond, et nous

sommes de son avis, que Gray était un simple capitaine de vaisseau marchand, sans droit ni qualité pour agir au nom de son gouvernement; que sa découverte n'avait été suivie d'aucune prise de possession; qu'au contraire les Anglais s'étaient établis sur les lieux explorés par lui, presque sous ses yeux, tant il était loin alors de venir à la pensée de personne que les Etats-Unis pussent étendre un jour leurs prétentions jusques au delà des montagnes Rocheuses.

Quant au voyage de Lewis et de Clarke, la diplomatie anglaise est forcée de reconnaître qu'il a été fait officiellement et d'après les ordres du gouvernement de l'Union. Aussitôt que la cession de la Louisiane eut été consommée, le président Jefferson adressa au congrès un message confidentiel par lequel il lui proposait les moyens qu'il jugeait convenable d'employer, afin d'exercer les droits et les prétentions de la France sur le territoire de l'Orégon, et c'est à la suite de ce message que deux officiers de l'armée américaine, MM. Lewis et Clarke, furent chargés d'explorer les pays situés au delà des montagnes Rocheuses. Mais si les Etats-Unis contestent les droits de l'Angleterre sur la vallée du Frasers, l'Angleterre a les mêmes titres à

contester les droits de l'Union sur la Colombie; car la position est tout-à-fait la même, et le cabinet de Washington ne saurait invoquer à son profit cet usage, reçu dans le droit des gens, qui attribue tout le cours d'une rivière à la nation qui la première en a découvert la source ou l'embouchure, sans que le même usage ne soit invoqué contre elle. Or, l'embouchure de la Colombie a été découverte par Heceta bien long-temps avant le voyage de Gray. Quant à ses eaux supérieures dont les Anglais et les Américains se disputent la découverte, invoquant tour à tour les noms de Lewis et Clarke d'une part, et celui de Tompson de l'autre, il est certain encore que ni les uns ni les autres n'y sont arrivés les premiers, et que bien long-temps avant eux les Français du Canada en avaient suivi et exploré le cours.

Voici pour les voyages, voyons maintenant pour les traités.

Le premier traité invoqué par les États-Unis est celui de 1803, par lequel la France leur a cédé la Louisiane, telle, y est-il dit, qu'elle était avant que la France ne l'eût cédée à l'Espagne. Or, l'ancienne Louisiane française s'étendait jusqu'à la mer Pacifique ; donc la

Louisiane des Etats-Unis doit s'étendre jusque là.

Nous avons expliqué ce que nous pensons de ces prétendues frontières de la Louisiane.

Sans s'embarrasser de cette question de frontières, l'Angleterre répond avec beaucoup de raison : A l'époque du traité de 1790, l'Espagne était propriétaire de la Louisiane; en nous reconnaissant le droit d'occupation commune, elle nous a reconnu ce droit concurremment avec tous les siens, soit qu'ils dérivassent de la France, soit qu'ils dérivassent d'elle-même. Mais, dites-vous, l'Espagne, en rétrocédant la Louisiane à la France, l'a rétrocédée telle qu'elle l'avait reçue; cela peut être très bien entre la France et l'Espagne, mais nous, tiers, qui n'avons pas assisté au traité de rétrocession, ce traité ne peut nous obliger en rien, et encore moins nous enlever des droits qui nous appartiennent en vertu d'un autre traité antérieur de dix ans à celui que vous invoquez.

Ceci paraît assez logique. Il y aurait peut-être bien quelque chose à dire au point de vue de la probité et de la bonne foi dans l'interprétation des traités invoqués de part et d'autre;

mais entre diplomates on n'y regarde pas d'aussi près.

Vient après cela le traité de Gand et la restitution d'Astoria qui en fut la conséquence.

En vertu de ce traité, disent les Etats-Unis à l'Angleterre, vous nous avez rendu Astoria qui domine l'embouchure de la Colombie; donc, vous avez reconnu notre souveraineté sur cette rivière.

L'angleterre répond : Nous vous avons rendu Astoria, parce que nous n'avons pas voulu avoir de constestations nouvelles avec vous pour cette misérable bicoque; mais en même temps nous vous avons fait déclarer officiellement, par notre ambassadeur près de votre gouvernement, que nous n'entendions point que vous pussiez, dans la suite, vous prévaloir de cet acte de condescendance de notre part. Donc....

L'angleterre eût pu ajouter : En 1790, l'Espagne nous a restitué le fort de Nootka, et cependant nous n'avons pas contesté à l'Espagne le droit de fréquenter ce point librement avec nous, ainsi que l'île dans laquelle il est situé. C'est la propriété de nos nationaux que nous leur avons fait restituer en 1790, de même

que nous avons restitué nous-mêmes celle des vôtres en 1818. Mais on ne peut retirer de là aucune induction quant à la question de souveraineté.

Vient le traité de la Floride en 1819.

Ici les diplomates américains triomphent ; ils sont montés sur leurs grands chevaux, et les argumens dont ils se servent leur semblent inexpugnables :

Par le traité du 22 février, disent-ils, le roi d'Espagne a cédé aux États-Unis *tous ses droits, réclamations et prétentions sur tous territoires situés à l'est ou au nord du 42e parallèle, et renoncé pour lui, ses héritiers et ses successeurs, à rien réclamer desdits territoires.* Ce sont les termes du traité.

A cela il y a à répondre :

L'Espagne a cédé non pas les territoires situés au nord du 42e parallèle, car ces territoires ne lui appartenaient pas plus qu'ils n'appartenaient alors et qu'ils n'appartiennent encore aujourd'hui à aucune nation spécialement ; mais elle a cédé ses réclamations, droits et prétentions sur ces territoires. — Or, quels pouvaient être en 1819 les droits et prétentions de l'Espagne? Evidemment les mêmes qu'en 1790, ceux réglés

par le traité du 28 octobre entre elle et la Grande-Bretagne, c'est à dire la faculté d'occuper le pays, d'y naviguer et d'y commercer concurremment avec l'Angleterre, et bien entendu avec toutes les autres nations pour lesquelles la libre fréquentation de ses côtes était devenue un droit acquis.

Cette réponse est péremptoire : l'Espagne ne pouvait céder que les droits qu'elle avait, et les États-Unis, en interprétant ces droits dans le sens d'une souveraineté absolue, ne sauraient même invoquer leur bonne foi ; car le traité de 1790 était trop connu : les circonstances au milieu desquelles il fut signé avaient eu trop de retentissement dans le monde pour qu'ils pussent prétendre en avoir ignoré les dispositions.

Conclusion : Pas plus les États-Unis que l'Angleterre n'ont des droits exclusifs à la possession de l'Orégon (1).

---

(1) Nous extrayons des *Débats*, du 17 mars, l'article qui suit :

« Dans ces derniers temps, un homme au nom duquel s'attache une grande autorité, le vénérable M. Gallatin, dans un écrit bien remarquable et qui a produit beaucoup de sensa-

DROITS RÉSULTANT DU VOISINAGE.

Il est une troisième sorte de titres que nous n'avons pas discutés, ce sont ceux résultant du voisinage.

Quant un territoire non encore occupé se trouve enclavé dans les possessions d'une nation, ce territoire appartient naturellement à la nation dont les frontières l'environnent. Si, au lieu d'une seule, plusieurs nations le circonscrivent, l'application du principe posé ci-dessus semble indiquer un partage. Or, des quatre puissances dont les possessions touchent à l'Orégon, deux se sont retirées; la Russie et le Mexique, en acceptant leurs frontières actuelles, ont renoncé aux territoires enfermés entre ces frontières; restent donc pour le partage du surplus l'Angleterre et les États-Unis.

Cela serait parfaitement logique, si l'Orégon

---

tion, a indiqué un nouveau plan de partage de l'Orégon qui semble fait pour concilier tous les suffrages.

» Cet écrit, au moment où il a paru, était une action courageuse en même temps qu'une œuvre diplomatique telle qu'on pouvait l'attendre d'un esprit aussi éminent, d'un né

était situé aux sources du Mississipi ou sur les bords du lac des Bois; alors personne ne songerait à en contester la propriété exclusive à la Grande-Bretagne et aux États-Unis; mais la

---

gociateur aussi expérimenté. Au moment où l'Amérique du Nord venait d'entendre de la bouche du premier magistrat du pays, l'assertion formelle que le territoire de l'Orégon tout entier appartenait aux Etats-Unis, sans la moindre réserve pour l'Angleterre, et où la démocratie américaine venait d'applaudir avec transport à cette déclaration ambitieuse et hautaine, il fallait du courage pour dire à cette démocratie qu'on l'abusait et qu'elle s'abusait elle-même sur ses droits. M. Gallatin n'a pas craint de sortir de sa paisible retraite, au dernier terme de la vie, afin de faire un dernier effort pour la tranquillité de sa patrie et pour le repos du monde. M. Gallatin possède le sujet mieux que personne; il l'a traité en qualité de plénipotentiaire pendant de longues années, et sur tous les points de l'histoire de l'Amérique il a, de l'aveu de tout le monde, une érudition que personne n'égale.

» La discussion à laquelle il se livre est fort instructive, et elle est surtout concluante. Y a-t-il une puissance au monde qui soit fondée à réclamer la totalité de l'Orégon? Est-ce l'Union-Américaine, est-ce l'Angleterre? Ce n'est personne. L'obscurité la plus complète règne sur ce sujet; il n'y a pas de titre certain, ni même à demi valable.

» On disait aux citoyens de l'Union que cette portion du littoral de l'Océan Pacifique leur appartenait, parce qu'ils étaient les héritiers de l'Espagne, qui, en leur abandonnant

situation n'est pas la même. L'Orégon est baigné par une mer immense qui le met en rapport direct non seulement avec la Chine et le surplus de l'Asie, mais encore avec la Polynésie,

---

la Floride, leur a transféré tous ses droits sur le continent de l'Amérique du Nord au delà des provinces mexicaines. M. Gallatin a été ainsi conduit à examiner les droits qu'aurait l'Espagne à revendiquer l'Amérique entre le 42e degré et le 54e degré 40 minutes de latitude septentrionale, car c'est là que gît toute la question. Ces droits, il le dit et le prouve, n'ont aucune certitude. L'Espagne prétendait être propriétaire de toute l'Amérique du Nord, quoiqu'elle n'eût pas d'établissement au delà de la Floride sur l'Océan Atlantique et de la Californie sur l'Océan Pacifique ; mais ce ne fut jamais qu'une prétention vaine. L'Europe en tint si peu de compte, dès l'origine, en dehors du golfe du Mexique, qu'on vit toutes les nations se précipiter aussitôt sur le nouveau continent, du côté de l'Atlantique, pour y fonder des colonies. Il y eut sur le littoral de l'Atlantique des colonies anglaises, françaises, hollandaises, suédoises; et en ce qui concerne ce versant de l'Amérique, l'Espagne elle-même abandonna bientôt, pour tout ce qui est au delà de la Floride, les droits dont elle se disait investie. Pour l'autre versant, elle eut plus de persistance. Mais les autres nations européennes, peu soucieuses pourtant de ces régions qui sont dans la partie du monde la plus éloignée d'elles, ne reconnurent jamais le droit que s'arrogeait le cabinet de Madrid. Ainsi les rois d'Angleterre, dès le XVIe et le XVIIe siècle, quand ils concédaient à leurs sujets des provinces du Nou-

avec l'Afrique, et enfin avec l'Europe par le Cap de Bonne-Espérance; son territoire est abrité du côté des terres par une chaîne de montagnes presque infranchissables que la nature lui a

---

veau-Monde, inséraient dans les chartes de concession que les terrains abandonnés à ces entrepreneurs de civilisation, s'étendraient jusqu'à l'Océan Pacifique, sauf le cas où quelque autre nation de l'Europe aurait fait de ce côté des établissemens. Mais l'Espagne n'avait pas une ville, pas un fort, pas un poste, pas une mission au delà de la Californie, qui s'arrête au 42e degré. Les Etats-Unis eux-mêmes, avant d'être substitués à la couronne d'Espagne par le traité de 1819, refusaient leur assentiment aux prétentions du cabinet espagnol. Dans les négociations qui conduisirent à la convention de 1818 avec l'Angleterre, ils revendiquèrent le littoral du versant occidental de l'Amérique, c'est à dire de l'Orégon, jusqu'à la latitude du 49e degré, preuve palpable qu'ils ne reconnaissaient pas le droit de l'Espagne. Ainsi, de l'aveu même du gouvernement de Washington, le titre espagnol est sans valeur; et au fait, comme le dit M. Gallatin, pour le trouver valable, il n'y a qu'un moyen, c'est d'admettre comme pièce de conviction, comme un argument sans réplique, la bulle par laquelle le pape Alexandre VI, en l'an 1493, partagea le nouveau continent entre les rois d'Espagne et de Portugal.

» Il n'y a de même pour personne aucun droit formel résultant de la découverte; le hasard a conduit très tard, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, des navigateurs de différens pays dans les parages de l'Orégon. Ils y ont mouillé, y

données pour frontières, et comme si elle eût voulu rendre plus tranchée encore sa séparation d'avec les contrées placées au delà de ces montagnes, elle a fait des déserts de chacun de

---

ont pris de l'eau ; ils ont dressé des commencemens de cartes ; ils ont fait des reconnaissances partielles, mais ils n'ont pas songé à s'y établir. Ils n'y ont rien construit ; ils n'y ont pas laissé un homme. Sans contredit, la découverte première de ces régions est due à des navigateurs espagnols. Les expéditions espagnoles commandées par Perez, par Heceta, par Bodega y Quadra, en 1774 et 1775 ; Cook, à son troisième voyage, en 1778 ; plus tard, les navigateurs anglais Meares et Vancouver ; et enfin le capitaine marchand Gray, de Boston, ont plus ou moins sommairement exploré le littoral, particulièrement du 45e au 48e degré. Ce dernier eut l'honneur, en 1792, de naviguer dans les eaux de la Colombia. Mais de ces reconnaissances il n'y a rien à conclure pour personne, parce que, à l'époque de ces explorations successives, rien ne fut positivement admis par les puissances. Les Espagnols se disaient les maîtres ; mais, sans s'arrêter à ce dire, les Anglais, un peu après le troisième voyage de Cook, jugèrent à propos de faire un établissement dans l'île de Noutka, située sur le littoral de l'Orégon, et d'organiser la traite sur tout le littoral avec les naturels. L'Espagne en prit ombrage, et fit détruire tout ce que l'Angleterre avait bâti ; l'Angleterre aussitôt réclama, notifia que c'était un cas de guerre, et alors survint la convention de Noutka, qui laissa l'île de ce nom à l'Angleterre, et lui reconnut le droit de trafiquer avec les naturels partout au delà des limites de la Cali-

leurs versans ; en sorte, qu'autant la nature semble avoir voulu rendre faciles les communications de l'Orégon avec les autres continens, autant elle a pris soin de l'isoler du surplus de

---

fornie, sans rien régler quant au droit de souveraineté qui demeura indécis.

» Une des circonstances d'où l'on peut soutenir que dérive un droit, est la contiguïté du territoire. A ce point de vue, les Etats-Unis peuvent revendiquer l'Orégon, car ils le touchent par les montagnes Rocheuses; mais l'Angleterre peut aussi bien élever des prétentions, puisque ses possessions américaines du Canada comprennent par delà le parallèle du 54° 40' un territoire qui s'appuie à l'ouest sur la lisière abandonnée à la Russie tout le long de la mer, et au midi sur l'Orégon lui-même.

» Que si c'est d'après la possession de fait que doit se déterminer la valeur du titre, les deux nations y ont droit pareillement, puisque les sujets anglais et les citoyens de l'Amérique sont les uns et les autres dans l'Orégon à peu près épars sur toute l'étendue de ce territoire, quelque clairsemés qu'ils y soient.

» Ainsi rien de précis, rien de clair dans les droits respectifs des deux puissances, et surtout rien d'absolu et d'exclusif. Telle est la conclusion de l'exposé détaillé qu'a fait M. Gallatin avec l'autorité qui lui appartient. Qu'en faut-il conclure en toute rigueur? Le partage. Mais quelles devront en être les bases? C'est d'après un ensemble de convenances réciproques, et en ayant égard aux idées qui, dans les négociations antérieures, ont paru avoir le plus de chances de

celui duquel il appartient. Ses anciens habitans eux-mêmes diffèrent de ceux des autres parties de l'Amérique du Nord ; ils sont d'origine asiatique, Japonais ou Chinois. Pense-t-on qu'en

---

succès, qu'il faudrait procéder à la répartition. Dès lors les Etats-Unis auraient le midi du territoire, les Anglais en auraient le nord. Mais comment tracerait-on la ligne de démarcation entre le nord et le midi? Suivrait-on le cours de la Colombia qu'a proposé l'Angleterre autrefois? Prendrait-on le parallèle du 49° de latitude que recommandaient à la même époque les négociateurs américains?

Si, comme les Anglais l'ont voulu lors des précédentes négociations, c'était le thalweg de la rivière Colombia qui dût servir de limite, les Etats-Unis auraient de beaucoup la majeure partie du territoire; mais ils n'auraient pas de port à eux, et c'est ce qu'ils ne sauraient admettre. La ligne du cercle du 49e degré de latitude est une ligne trop idéale, ne répondant à rien, n'ayant aucun de ces caractères qui constituent les limites naturelles; elle coupe de la plus étrange façon la grande île de Quadra et Vancouver, les cours d'eau et détroits. C'est donc à un autre tracé qu'il faut recourir, et M. Gallatin en propose un : « La seule ligne naturelle, con-
» forme à l'équité et admissible dans la pratique, dit-il, que
» j'aperçoive sur la carte, est celle qui suivrait le milieu du
» détroit du Fuca (détroit compris entre le continent et la
» pointe méridionale de l'île de Quadra et Vancouver), et
» irait ainsi rejoindre le continent à la rive méridionale de la
» rivière de Frasers. A partir de ce point, qui est par le 48e
» degré et demi de latitude, on mènerait une ligne idéale

présence d'une situation semblable, l'Angleterre ou les États-Unis puissent raisonnablement invoquer le voisinage de leurs frontières comme titres à la possession d'une partie quelconque de l'Orégon ?

» suivant le cercle de latitude. » L'Amérique aurait alors, avec la plus grande partie du territoire, les mouillages de la baie du Puget et du canal de l'Amirauté. L'Angleterre possèderait la totalité de l'île de Quadra et Vancouver, et la meilleure région pour le commerce des pelleteries qui lui importe particulièrement. Tout le monde devrait être satisfait. M. Gallatin pense que le mieux serait de constituer un Etat indépendant dans ce territoire qui resterait alors indivis ; mais si l'Union et l'Angleterre ne veulent ni l'une ni l'autre se dessaisir de l'Orégon, c'est ainsi qu'il faut effectuer le partage. »

J'ai cru devoir citer cet article, parce que j'ai trouvé dans l'écrit de M. Gallatin l'application principale des idées que j'ai émises moi-même dans la première édition de cette notice publiée par le *Courrier français* ; seulement je ne conclus pas comme M. Gallatin ; et de ce qu'il est constant que ni l'Angleterre ni les Etats-Unis n'ont un droit exclusif sur l'Orégon, je ne dis pas que l'Orégon doive être partagé entre eux au détriment des autres nations du monde.

Ceci ne vous appartient pas ; — ni à vous non plus : — donc il faut nous le partager. Il faut convenir que la diplomatie a parfois d'étranges façons de raisonner.

(*Note de l'Auteur.*)

L'ANGLETERRE NI LES ÉTATS-UNIS NE PEUVENT COLONISER L'ORÉGON.

Maintenant, supposons que l'Angleterre et les États-Unis parviennent à s'entendre sur les conditions d'un partage, qu'en adviendra-t-il? Que ce vaste et riche territoire que la nature semble avoir créé exprès pour le faire servir de foyer à une population nombreuse et puissante, rompu dans son unité, mutilé par la politique, verra reculer ainsi les brillantes destinées auxquelles il semble appelé, et dont tout lui promet une réalisation prochaine. Renfermer dans un même bassin, sans frontières qui les séparent, deux nationalités rivales, c'est vouloir éterniser la guerre entre elles. C'est créer dans l'Orégon une situation semblable à celle qu'occupent entre eux les Druses et les Maronites du Liban. L'Angleterre et les Etats-Unis ne peuvent vivre en paix alors que des montagnes infranchissables les séparent; espère-t-on qu'ils s'accorderont mieux lorsque leurs populations pourront se heurter à chaque heure du jour? A-t-on oublié les haines profondes, les rivalités, les jalousies qui fermentent depuis un dé-

mi-siècle entre les deux peuples? La métropole n'a pu oublier que ses rivaux aujourd'hui furent ses sujets jadis, sujets révoltés qui se sont séparés d'elle par la guerre; de son côté, la colonie se souvient des sublimes efforts que lui coûta son affranchissement, de la lutte acharnée qu'elle eut à soutenir contre ses anciens maîtres : de là cette opposition constante, systématique de la politique américaine à la politique anglaise ; car il ne faut pas s'y méprendre, c'est moins pour avoir le territoire en litige que pour l'enlever à l'Angleterre que le cabinet de Washington se montre si ardent et si obstiné. Ce qu'il veut, c'est expulser l'Angleterre du continent américain : il commence par l'Orégon, il finira par le Canada.

Mais nous avons eu tort de supposer que pas plus l'Angleterre que les Etats-Unis coloniseraient un jour l'Orégon.

L'Angleterre a beaucoup plus de colonies qu'elle n'en peut garder; l'Inde et le Canada la préoccupent infiniment plus que l'Orégon. Ce qu'il lui faut désormais, et elle commence à le comprendre, ce sont moins des colonies nouvelles qui coûtent à créer, et qui échappent quand on leur a donné assez de forces pour

qu'elles puissent aspirer à prendre rang parmi les nations, que des peuples libres qui ouvrent leurs ports à ses navires, leurs marchés à ses produits; la politique anglaise ne doit avoir désormais qu'un seul but : maintenir l'activité parmi ses travailleurs en leur procurant sans cesse des débouchés nouveaux. Elle ne colonisera donc pas plus l'Orégon qu'elle ne l'a colonisé depuis un demi-siècle qu'elle y règne en dominatrice souveraine ; elle y chassera comme par le passé les loutres et les renards ; elle apportera aux naturels de la verroterie et des couteaux de fer en échange de fourrures précieuses qu'ils lui procureront. Mais quant à y amener une population intelligente et laborieuse, elle s'en gardera bien ; elle ira plus loin ; elle s'opposera au développement de cette population si elle était tentée d'y venir d'ailleurs : car sous sa main et par son contact, les sauvages se civiliseraient, et alors l'Angleterre ne pourrait plus continuer le commerce de dupes qu'elle fait depuis si long-temps avec eux.

Afin de bien comprendre le sens et la portée de ce que nous venons de dire, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement anglais n'a rien à faire dans l'Orégon ; qu'il n'y a ni un of-

ficier ni un soldat : il ne saurait donc être responsable de ce qui s'y passe. Le roi Charles II a concédé à une compagnie le droit d'occupation exclusive d'une certaine étendue de territoire. D'usurpations en usurpations, cette compagnie est arrivée jusqu'à l'Océan Pacifique, et elle a fait sur les terres que baignent les eaux de cet océan, ce qu'elle a fait sur celles que baigne la baie de Hudson ; elle en a retiré le plus, et elle y a apporté le moins possible ; cela se conçoit, du reste ; la compagnie d'Hudson n'a jamais eu pour but de coloniser ; sa mission unique a été de faire traquer des bêtes fauves et d'en emporter les fourrures. Cette mission, elle l'a accomplie. Un des plus beaux pays de la terre est demeuré sauvage et inculte, il est vrai ; mais ses agens se sont enrichis et ses actionnaires ont touché de gros dividendes. Que saurait-on lui demander de plus ?

On reproche chaque jour au gouvernement anglais ses tendances à envahir les domaines d'autrui, et sa promptitude à s'emparer de tous les points propres à faciliter de nouvelles stations à sa marine, de nouveaux débouchés à son commerce. Ce reproche, fondé dans le fond, s'adresse moins à la nation anglai se qu'à

ses compagnies de marchands dont les innombrables navires sillonnent les mers et promènent son pavillon sur les points les plus reculés du globe. Par suite des chartes et des priviléges que le gouvernement leur a accordés, il a fait de chacune d'elles une puissance à part qui a ses territoires, ses ports, ses flottes et ses armées. L'une domine sur l'Asie, l'autre sur l'Amérique, sur l'Afrique, sur l'Océanie. Les officiers qui commandent leurs vaisseaux, bien que revêtus ordinairement du titre d'officiers de la marine royale, n'appartiennent plus ou n'ont même, la plupart du temps, jamais appartenu à cette marine; mais, en revanche, ils sont habituellement intéressés dans les affaires de la compagnie au service de laquelle ils se sont mis et participent aux bénéfices de ses opérations. De là l'esprit d'animosité qu'ils apportent dans leurs relations avec les marines étrangères, lorsque celles-ci osent leur faire concurrence sur des marchés qu'ils ont, il faut le dire pour être juste, été souvent les premiers à ouvrir aux nations européennes, par leurs expéditions hardies, leur audace et leur persévérance; ils agissent alors comme agirait un marchand vis-à-vis d'un autre marchand qui vien-

drait ouvrir une boutique en face de la sienne, dans un quartier qu'il s'était accoutumé à considérer comme son domaine exclusif. C'est que l'intérêt privé est naturellement rapace et égoïste, c'est qu'il est ennemi de toute idée généreuse, incompatible avec toute application large des principes internationaux et du droit des gens.

C'est ainsi que dans les conflits si fréquens de la marine anglaise avec les autres marines commerçantes du monde, l'initiative des querelles a été presque toujours prise par les officiers des vaisseaux des compagnies ; quand ensuite le conflit est déféré au gouvernement, la publicité s'en est déjà emparée, les passions mauvaises ont été excitées de part et d'autre ; une question de commerce le plus ordinairement sans importance, a pris les dimensions d'une question de nationalité, et le gouvernement est entraîné malgré lui dans une voie dans laquelle il eût désiré ne jamais entrer. Puis, n'agit-il pas aussi vigoureusement que le demandent les auteurs du conflit, les compagnies intéressées, qui sont puissantes, qui ont des organes dans la presse et des orateurs dans les chambres, agitent et remuent l'opinion publi-

que et entraînent très souvent leur gouvernement dans des injustices qu'il lui répugne de commettre.

Et il faut bien qu'on le sache, les grandes questions de diplomatie internationale, celles desquelles doit dépendre quelquefois la paix ou la guerre, ne sont pas toujours résolues dans les bureaux du foreing-office ou dans ceux de l'amirauté. A côté de cette puissance officielle, il en est une autre qui réside dans les bureaux des compagnies marchandes de la cité et dont les décisions l'emportent souvent sur celles du gouvernement lui-même.

Revenons à notre sujet :

Les Etats-Unis ne coloniseront pas l'Orégon davantage que l'Angleterre. Dans le moment actuel, l'opinion publique est en émoi; tous les regards sont fixés sur cette partie de l'Amérique, et quelques aventuriers hardis ont franchi la distance qui les en séparait; mais ils n'y ont apporté ni capitaux, ni instrumens de travail. Ne pouvant être agriculteurs, le plus grand nombre se sont mis chasseurs et ont continué ainsi le système pratiqué par les Anglais. Il s'est formé à Boston et dans quelques autres villes des projets de colonisation ; mais ce n'é-

tait, à bien prendre, que des démonstrations contre l'Angleterre, et aucun de ces projets n'est sorti des cartons dans lesquels les ont enfouis leurs auteurs. Vienne une solution du litige, il ne sera plus question de l'Orégon dans les Etats-Unis.

Et l'on comprend qu'il en soit ainsi.

L'Orégon est à trois mois de navigation de Washington; la distance par terre est de plus de mille lieues, et l'on n'a pas oublié ce qu'a dit le président Polk dans son dernier message : *qu'il avait été reconnu impraticable d'y établir une route postale*. Est-il naturel que pour aller coloniser un pays placé pour elle en quelque sorte à l'extrémité du monde, qui a d'autres mers, d'autres climats, d'autres habitans que les siens, la république de l'Union laisse incultes et inhabitées les vastes plaines du Texas, le plus beau pays de la terre, a dit Barbé de Marbois dans son *Histoire de la Louisiane* ? Puis, si elle veut un débouché sur l'Océan Pacifique, n'a-t-elle pas sous la main, et tout à côté d'elle, les riches et fertiles contrées de la Californie ? La république du Mexique elle-même ne lui ouvre-t-elle pas les bras, et n'est-il pas dans ses tendances comme dans ses destinées de faire tôt

ou tard partie de la grande confédération américaine ?

Non, nous le répétons, les États-Unis ne veulent pas, ne peuvent pas coloniser l'Orégon. S'ils l'avaient voulu, ils l'auraient fait pendant les cinquante années d'occupation libre qui viennent de s'écouler ; c'était le bon moyen d'en expulser leur rivale, que de prendre position sur les principaux points du territoire, en y plantant une population capable de se faire respecter et au besoin de se défendre. Ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils ne le pouvaient pas, et ils ne le feront pas dans la suite, parce qu'ils le pourront moins encore.

CONCLUSION.

Que faire donc de l'Orégon, s'il ne doit être ni anglais ni américain ? Nous allons le dire, et en le disant nous n'exprimerons pas une opinion qui n'appartienne qu'à nous seul : le *Morning-Chronicle* à Londres, le *Courrier français* à Paris, et dans le congrès américain MM. Benton, Webster et Winthrop, l'auront exprimée avant nous.

Nous voulons que l'Orégon ne soit ni anglais, ni américain, ni russe, ni français; nous voulons qu'ils soit l'Orégon, comme l'Angleterre est l'Angleterre, comme la France est la France; et, qu'on ne s'y trompe pas, les efforts de la politique seront toujours impuissans à fausser les lois de la nature. Pendant plusieurs siècles, la France a dépensé des millions d'hommes et d'argent pour asseoir sa domination au delà des Alpes, et les pays d'outre-Alpes n'ont jamais pu devenir Français. Si l'on avait besoin d'exemples plus récens, nous citerions cette même Italie dans les mains de l'Autriche; nous citerions encore la Pologne, qui se débat en ce moment par un dernier et sublime effort contre les lois égoïstes et rapaces de la politique européenne. Nous le répétons, l'histoire du monde à la main, quand elle a créé les limites et les frontières des empires; quand elle a voulu que ces limites servissent de refuge à une partie de la grande famille humaine, la nature, en donnant à chaque nation l'asile qu'elle avait pris soin elle-même de tracer et de défendre, lui a interdit de se répandre au delà.

En attendant le moment, et il n'est pas éloigné, où une population laborieuse et intelli-

gente se sera fixée dans l'Orégon en assez grand nombre pour s'y constituer en corps de nation, que l'Angleterre y protége les nationaux, que les Etats-Unis y protégent les leurs, rien de mieux; mais que cette protection ne prenne point un caractère d'exclusion; que la France, que l'Espagne aient le même droit, et que des terres qui ne sont la propriété de personne, que Dieu a données en héritage aux enfans d'Adam sans distinction de race ni de nation, puissent appartenir au premier, quel qu'il soit, Anglais, Russe ou Francais, qui viendra les fertiliser par son travail et les faire servir au bien-être général; n'est-ce pas véritablement un crime, pendant que certains pays de l'Europe, l'Irlande notamment, ne peuvent plus nourrir leurs habitans, que des vallées immenses dont le climat est sain, la zone tempérée, la végétation d'une force et d'une puissance sans exemple, soient frappées d'interdit de par la politique, et qu'au lieu d'être livrées à l'activité humaine, elles ne servent à abriter que des bêtes fauves et quelques tribus de sauvages?

Dans un temps donné, et il dépend de la politique européenne de le rendre plus ou moins rapproché, l'Orégon deviendra l'un des points

les plus commerçans du Nouveau - Monde.

Regardez, en effet, sa situation : Placé sur la même latitude que la France, il offre un climat délicieux pour les populations européennes qui n'y trouveront plus les mêmes dangers ni les mêmes souffrances, que dans la zone torride que pourtant elles sont allées féconder. Il débouche dans une étendue de 300 lieues sur une mer immense, et si l'on en excepte le golfe de Californie, les golfes, abrités par ses îles, sont à peu près les seuls ports de toute la côte nord-ouest de l'Amérique dans lesquels les vaisseaux puissent trouver un abri sûr contre les orages et les tempêtes si fréquentes dans ces parages.

Par cette mer il se trouve en communication directe :

1° Avec toutes les côtes ouest du Nouveau-Monde et avec l'isthme de Panama, au milieu duquel, tôt ou tard, il lui sera ouvert un chemin pour le golfe du Mexique, et pour l'Europe à travers l'Océan Atlantique ;

2° Avec les îles Marquises, sur lesquelles la France vient d'asseoir sa puissance ;

3° Avec la Nouvelle-Zélande ;

4° Avec les îles Sandwich et les îles innombrables dont est semée la mer du Sud ;

5° Avec l'Australie, ce continent immense dont l'Angleterre réclame la possession exclusive;

6° Avec le cap de Bonne-Espérance et toute la côte d'Afrique;

7° Avec l'Inde, la Perse, l'Arabie;

8° Avec la Chine, dont les ports viennent de s'ouvrir au commerce du monde;

9° Avec le Japon, qui tôt ou tard sera entraîné par l'exemple de la Chine;

10° Enfin, avec la Russie asiatique par Kamtschatka et Behring.

La situation de Venise sur l'Adriatique a suffi pour en faire la ville la plus riche et la plus florissante des siècles passés : qu'est cette situation en présence de celle de l'Orégon sur l'Océan Pacifique?

Et comme si la nature avait prévu que la navigation à vapeur viendrait encore rapprocher de l'Orégon ces différens points, elle a placé dans ses terres des gisemens de houilles considérables.

Maintenant, anticipons un peu sur l'avenir, et supposons l'Orégon, dès aujourd'hui, tel qu'il sera un peu plus tard, c'est à dire habité, peuplé, cultivé.

Qu'adviendra-t-il dans notre hypothèse?

Que le peuple y étant indépendant et maître de lui-même, il formera à son gré ses traités et ses alliances; que toutes les nations du monde concourront librement et au même titre à l'échange de leurs produits contre les siens; que ses ports seront ouverts à tous sans distinction de pays ni de race, parce qu'il y aura profit pour lui à commercer avec tous. Quant aux peuples divers qui fréquenteront alors les mers du Sud, ils trouveront là une terre neutre en quelque sorte, dont les ports seront toujours ouverts à leurs marins et à leurs marchands, et dans lesquels ils pourront chercher un asile contre les dangers de ces côtes les plus inhospitalières du monde, au dire de tous les navigateurs.

Admettons au contraire l'Orégon moitié anglais, moitié américain.

Vous aurez là, nous l'avons dit déjà, deux populations hostiles et rivales : dès lors toujours la guerre ou l'appréhension de la guerre; la sécurité dans l'avenir manquera, et ni les hommes ni les capitaux ne viendront s'y fixer; voilà pour le pays en lui-même. Quant aux nations commerçantes du monde, elles en seront à peu

près exclues ; car le pays sera anglais et américain, et tout ce qui ne sera ni l'un ni l'autre ne pourra y aborder que sous le bon vouloir de l'Amérique et de l'Angleterre. Cela est rationnel ; chacun doit être maître chez soi. L'Europe aura donc abandonné sans aucuns titres à l'Angleterre et aux Etats-Unis les ports uniques qui se présentent sur ces côtes dans une étendue de plus de 1,000 lieues. L'accaparement une fois consommé, la Californie devenue partie de l'Union, ce qui doit arriver dans un avenir très prochain, les vaisseaux commerçans du monde seront livrés au bon vouloir des autorités anglaises et américaines dans la plus grande partie de l'Océan Pacifique. Nous ne parlons pas des pêcheries, qui prennent un développement toujours croissant à mesure que les bancs de Terre-Neuve se dégarnissent et se dépeuplent.

Il est vrai que l'humanité fait tôt ou tard justice des arrangemens de la politique, qu'on ne saurait pas plus retenir les nationalités hors de leurs limites naturelles qu'on ne saurait y retenir les vagues de la mer, et que l'Angleterre et les Etats-Unis auront beau se partager un pays dont la situation géographique exclut tout partage, l'unité nationale finira par briser les

entraves qu'on avait voulu lui imposer; tout cela devra arriver nécessairement, fatalement. Mais pourquoi préparer ainsi d'avance à ce peuple qui n'existe pas encore, les horreurs d'une guerre intérieure, les convulsions violentes d'une reconstitution politique? Pourquoi ne pas, dès aujourd'hui, proclamer sa nationalité et son indépendance? Au lieu de l'opprimer avant qu'il ne soit né, aidez à sa naissance, protégez son berceau; puis, quand il sera comme vous grand et fort, demandez-lui qu'en échange de vos soins il vous ouvre ses ports, ses baies et ses rivières; stipulez même d'avance vos garanties : ce sera de la prudence, mais ce sera inutile. Les nations ne sont pas comme les particuliers, elles n'oublient pas les bienfaits; quel que soit jamais le gouvernement de la France, il ne fera pas qu'un Français ne soit accueilli comme un frère par la majorité du peuple des Etats-Unis, parce que ce peuple n'oubliera jamais que des Français combattaient pour lui, à ses côtés, au jour de la lutte et du danger.

Ce serait un beau rôle pour le cabinet français que de prendre l'initiative et, au lieu de proposer de se faire l'instrument d'un partage

contre nature autant qu'impolitique, de se proclamer le protecteur et le patron d'une nationalité nouvelle.

Ce rôle serait-il donc si difficile, et ne pourrait-on pas amener pacifiquement les deux prétendans à échanger et à modifier la nature de leurs prétentions ?

Que veut l'Angleterre ? Coloniser ?... Non, nous l'avons dit déjà, et c'est pour ce motif qu'elle a toujours cherché à prolonger autant que possible l'occupation commune. Ce qu'elle veut, c'est, dans le présent, conserver à sa compagnie de la baie d'Hudson la jouissance des établissemens dont elle a couvert le territoire de l'Orégon pour l'exploitation du commerce des fourrures ; c'est donner à cette compagnie les moyens de continuer son commerce aussi long-temps qu'il y aura dans le territoire des animaux à chasser et à traquer ; c'est dans l'avenir, la libre entrée, pour sa marine, des ports, des côtes et des rivières de l'intérieur. Accordez cela à l'Angleterre, stipulez pour elle des garanties certaines, positives, et vous la verrez entrer pleinement dans vos vues. Si elle résiste aujourd'hui, c'est moins pour avoir une plus grande étendue de terres, que pour empê-

cher ces terres d'appartenir aux Etats-Unis, parce qu'elle sait bien que les Etats-Unis sont, par instinct autant que par position, ses ennemis naturels ; que leur politique, et ils le proclament hautement, est de l'expulser du continent américain, et que plus elle leur fera des concessions, plus elle leur donnera d'armes pour la battre. Mais, au lieu des Etats-Unis, plantez là une nation indépendante dont la neutralité soit assurée d'avance, et, nous le répétons, vous verrez l'Angleterre entrer pleinement dans vos vues.

Mais les Etats-Unis se laisseront-ils ainsi dépouiller d'un pays sur lequel ils proclament leurs titres d'une manière péremptoire et exclusive?

Ce que nous avons dit de l'Angleterre peut s'appliquer presque en entier aux Etats-Unis: eux aussi ils veulent beaucoup afin de laisser peu à leur rivale. Qu'au lieu de faire de l'Orégon une colonie anglaise vous en fassiez un pays neutre, les Etats-Unis y trouveront tout ce qu'ils y cherchent dans ce moment : une entrave aux développemens de l'Angleterre, un débouché sur l'Océan Pacifique pour les produits de leurs populations de l'Ouest, et des points

de refuge sur les côtes pour leurs pêcheurs et pour leur marine marchande. Quant à leurs colons, pourquoi iraient-ils à mille lieues de leurs foyers, au delà de montagnes proclamées infranchissables, lorsqu'ils ont à leur porte le Texas qui leur appartient, et la Californie qui, tôt ou tard, leur appartiendra ?

Mais l'Angleterre et les États-Unis en étant exclus, qui donc viendra peupler l'Orégon? D'abord, nous n'entendons en exclure personne, encore moins les Anglais et les Américains qui y ont des propriétés pour lesquelles nous demandons au contraire conservation et respect.

Malgré cela, pourtant, la grande masse des colons viendra d'ailleurs. A-t-on oublié que tout près de l'Orégon, sur le versant opposé des montagnes Rocheuses, commence un pays dont la population, presque toute française, n'est maintenue que par la violence et par la force sous le joug de l'Angleterre ? Ne sont-ce pas les Français qui, les premiers de tous les Européens, ont pénétré sur les rives de la Colombie ? N'est-ce pas eux encore aujourd'hui qui en forment la population principale? Proclamez l'Orégon libre, et vous verrez les Français du Canada arriver par milliers dans ses riches vallées, les fer-

tiliser par leur travail et y apporter la civilisation par leurs alliances avec les naturels. Il y a dans l'Orégon 6,000 Français canadiens; presque tous ont épousé des femmes indiennes, et les premiers germes de civilisation qu'on rencontre parmi les naturels, leur ont été communiqués par eux.

Les naturels sympathisent avec les Canadiens, parce que comme eux les Canadiens souffrent de l'exploitation anglaise; la similitude des positions a rendu les intérêts communs; il s'est formé entr'eux naturellement, sans effort, cette sainte ligue qui existera toujours et partout entre les exploités contre les exploiteurs.

Aussi, malgré des dépenses considérables et des efforts persévérans, les missions protestantes ont-elles échoué dans toutes leurs tentatives de prosélytisme, tandis qu'il a suffi de quelques pauvres prêtres abandonnés à eux-mêmes pour amener au catholicisme un nombre d'Indiens considérable, et cela uniquement parce que la religion de ces prêtres était celle des Canadiens.

Ecoutons un écrivain qui vient de passer deux années dans ces parages, et qui a sur nous l'immense avantage d'avoir vu de ses propres yeux :

« La pluralité des habitans de l'Orégon et de ceux qui s'y établissent tous les jours sont des Canadiens de race française. N'est-il pas présumable en outre que dans le cas d'une guerre générale, l'Angleterre perdra un jour le Canada et ses possessions continentales en Amérique, comme elle a perdu les Etats-Unis, comme l'Espagne a vu ses vice-royautés se séparer d'elle ? Ce n'est que grâce en effet à un formidable déploiement de forces que l'Angleterre se maintient dans notre ancienne colonie. Malgré de longues années de possession, les deux races ne se sont pas mêlées. On nous enleva l'Acadie en 1713, ce qui n'empêcha pas qu'en 1745, après 32 ans de domination, trois mille Français, fuyant la tyrannie anglaise, allèrent se réfugier dans l'île Saint-Jean, qui nous appartenait alors. Or, les Canadiens aujourd'hui sont aussi Français qu'aux temps des Duquesne et des Beauharnais.

» Dans le règlement des frontières de l'Orégon, il ne s'agit donc pas seulement de l'Angleterre et des États-Unis : un troisième peuple est en jeu. On pose en ce moment les limites de la nation franco-canadienne ; et que nos descendans, le jour où ils secoueront le joug de l'Angleterre, n'oublient pas qu'en vertu des

droits de découverte et de possession par leurs ancêtres, leur territoire devra s'étendre du fleuve Saint-Laurent à l'Océan Pacifique. L'hypothèse très réalisable de son indépendance une fois admise, on peut affirmer que le Canada n'entrerait point dans l'union fédérale, et que, sans se ranger sous notre drapeau, il formerait du moins un Etat souverain, fidèle à ses sympathies et à son origine. On conçoit aisément de quelle importance il serait pour la France, pour ses domaines de l'Amérique et son expansion future dans l'Océanie, d'avoir à proximité de ses établissemens une nation à laquelle la rattacheraient les liens du sang, de la religion, du langage, et combien nous devons désirer de voir le Canada, devenu libre, reconstituer enfin une nouvelle France américaine. »

C'est ainsi que s'exprime M. de Mofras dans le numéro du 15 février de la *Revue Nouvelle*; nous sommes heureux de partager ses sympathies pour nos frères du Canada; mais nous pensons qu'en attendant le jour de leur délivrance, on peut leur offrir dans l'Orégon une patrie plus fertile, plus tempérée que la leur, et surtout d'une possession plus immédiate. Ce serait constituer un nouveau Canada français,

sans appeler la guerre civile et la révolte dans l'ancien Canada de l'Angleterre.

Nous venons de dire ce qu'il conviendrait de faire : dire ce qu'on fera n'est pas aussi facile, bien que pourtant on puisse dès aujourd'hui le pressentir. Le passé et le présent dans l'ancien monde doivent suffire pour faire apprécier les tendances de la politique contemporaine dans le nouveau. Ce qui se passe en Europe peut donner la mesure de ce qui se passera en Amérique.

De quelque côté que se tournent les regards, on ne voit partout que peuples froissés, que nationalités brisées. C'est l'Irlande et l'Écosse devenues anglaises, bien plus par la violence et la conquête, que par les alliances et les traités; Venise Autrichienne; la Norwège enchaînée à la Suède ; l'Allemagne mutilée, tronquée par les congrès ; la Russie, l'Autriche, la Prusse, formées des tronçons de vingt nationalités qui tendent sans cesse à se rejoindre; plus loin, l'Egypte et le Liban devenus Turcs, le Caucase devenu Russe, l'Inde et la Chine devenant de plus en plus Anglaises ; il n'y a pas jusqu'à la Barbarie et au Désert, que nous nous efforçons vainement de faire devenir Français.

Si telle est la situation que la politique, l'ambition et la conquête ont faite à l'ancien Monde, il est peu probable qu'elles réservent au nouveau un sort meilleur : déjà la souveraineté anglaise y pèse sur des populations toutes françaises ; les anciens marchés des rois qui échangeaient entr'eux ou se vendaient des nations et des peuples, y reçoivent leur exécution. Le Canada, vendu par Louis XV à l'Angleterre, est aujourd'hui Anglais ; la Louisiane, vendue par Napoléon aux Etats-Unis, est une des provinces de l'Union. Pourquoi oserait-on espérer un sort meilleur pour les vallées du Frasers et de l'Orégon ?

L'Orégon sera donc partagé entre l'Angleterre et les Etats-Unis au détriment des autres peuples du monde et sans que les cabinets de l'Europe élèvent leurs voix contre cette violation nouvelle des lois de la nature.

Mais quelle sera la limite de ce partage ?

A en juger par les prétentions des deux parties au litige, ce sera ou le 49ᵉ de latitude, ou le Talwed de la Colombie.

Et pourtant ni l'un ni l'autre ne répond aux conditions d'un partage équitable et bien entendu.

La ligne de la Colombie ne laisserait aux États-Unis ni ports ni refuges pour leur marine, et, nous l'avons dit, c'est surtout comme puissance maritime que doivent marquer dans l'avenir les populations futures de l'Orégon.

Le 49e parallèle est une ligne purement idéale et qui ne s'appuie sur rien; après avoir coupé à son extrémité méridionale l'île de Quadra-Vancouver, elle traverse le golfe de Géorgie et remonte le long des terres jusqu'aux montagnes Rocheuses, en coupant la Colombie et plusieurs de ses affluens d'une manière tout-à-fait irrégulière.

En supposant que l'Angleterre consentît à rabattre de ses prétentions au point de se laisser rapprocher de cette ligne, il faudrait du moins, dans l'intérêt futur des deux peuples, chercher dans son voisinage quelques dispositions de la nature sur lesquelles on pût l'appuyer comme frontières. Ce serait alors le cas d'appliquer l'idée émise par M. Gallatin dans la brochure que nous avons citée ci-dessus, laquelle laissant aux Anglais l'île de Quadra-Vancouver en entier, partagerait en deux le détroit de Fuca jusqu'à l'embouchure du Frasers, et de là remonterait les terres en suivant

cette rivière jusqu'aux montagnes des Cascades, joindrait l'Okanagan, et le suivrait jusqu'à son affluent dans la Colombie; remonterait cette dernière rivière jusqu'à sa jonction avec le Flat-Bow, et enfin longerait celui-ci jusqu'à son point le plus rapproché de l'intersection des montagnes Rocheuses par le 49e parallèle, pour continuer sur cette ligne les frontières fixées par les traités de 1814 et de 1842.

La ligne de la Colombie une fois rejetée, ce mode de partage paraît le seul équitable: il laisse à l'Angleterre la partie du territoire sur laquelle ont été fondés les premiers établissemens de ses nationaux, y compris même le point si contesté du golfe de Nootka, et il donne aux États-Unis, avec la Colombie tout entière, les meilleurs mouillages de cette partie des côtes de l'Océan Pacifique du nord.

Si l'Angleterre se résignait à des concessions semblables, nous pensons que les États-Unis finiraient par rentrer dans les voies d'une pacifique transaction; mais l'Angleterre s'y résignera-t-elle? pour notre compte, nous pensons qu'elle ne le fera pas. Non point qu'elle attache une grande importance au territoire contesté; nous avons déjà dit que, suivant

nous, cette importance était fort minime; mais parce que ce serait une deuxième fois reculer devant les menaces du gouvernement américain, et qu'elle ne le peut pas, sous peine de perdre une partie de son influence, et de sa force comme puissance maritime. Ce serait montrer au monde que cette jactance dont son gouvernement s'est fait si souvent un épouvantail vis-à-vis des autres nations, n'était qu'une fanfaronnade sans consistance, et qu'il eût suffi de parler plus haut et plus insolemment encore que lui, pour le réduire immédiatement au silence.

D'un autre côté, quand bien même sa dignité nationale ne lui ferait pas une loi et un devoir de persister dans l'ultimatum qu'elle a posé, son intérêt matériel lui en imposerait l'obligation; car, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, ce n'est pas l'Orégon que veulent les États-Unis, c'est l'expulsion de l'Angleterre hors du continent américain; que si elle cède aujourd'hui, demain la question se portera sur un autre point, et le Canada deviendra l'objet de nouvelles intrigues, peut-être le théâtre d'hostilités sérieuses. Transiger, n'est donc pas pour elle anéantir les causes de la querelle,

c'est seulement la reporter sur un terrain plus dangereux.

Robert Peel a dit que ce serait un très grand malheur, si deux puissances telles que l'Angleterre et les États-Unis ne parvenaient pas à s'entendre sans se faire la guerre, sur une discussion qui a l'Orégon pour objet. Certes l'Orégon, tel qu'il est aujourd'hui, ne vaut pas, même pour le vainqueur, ce que lui ferait perdre une guerre entreprise pour sa conservation ou pour sa conquête; sous ce rapport, les paroles du premier ministre de l'Angleterre sont vraies; mais Robert Peel connaît trop bien la politique extérieure pour penser que le fond du litige soit là.

Les États-Unis parlent beaucoup et agissent peu : c'est le malheur des gouvernemens républicains; là où il n'existe pas un pouvoir exécutif qui puisse agir spontanément et sous sa responsabilité personnelle, un temps précieux sera toujours perdu en vaines discussions de tribune, et souvent les questions les plus graves tourneront au grotesque et à la fanfaronnade; c'est ce que nous voyons en ce moment à Washington.

Pendant ce temps au contraire l'Angleterre

arme en silence et se prépare vigoureusement à la lutte ; peu à peu elle concentre ses forces dans les mers du Sud ; déjà son escadre dans les parages de l'Orégon est de beaucoup supérieure à celle des États-Unis ; nous serions donc fort peu étonnés d'apprendre un beau matin que, par un acte de vigueur, ses amiraux ont tranché la question ; ce ne serait pas la première fois que l'Angleterre aurait, avant toute déclaration de guerre préalable, pris l'initiative des hostilités, et sans remonter bien haut dans son histoire où fourmillent des faits de ce genre, on en trouve un récent exemple dans le bombardement de Copenhague. Les menaces du président Polk et les discussions du congrès américain sembleraient presque cette fois justifier sa conduite.

Ce qui nous étonne, nous le répétons encore une fois, c'est la longanimité du cabinet britannique, c'est sa patience à supporter les provocations, les menaces, nous dirions presque les injures du gouvernement de l'Union ; pour nous, qui avons fait une longue étude de la politique anglaise aux diverses époques de son histoire, nous ne lui trouvons d'explication possible que dans la méditation secrète, la lente

préparation d'actes capables de lui donner une éclatante revanche.

Alors même qu'elle est reconnue indispensable, l'habileté dans une guerre consiste surtout à choisir le moment opportun de l'entreprendre ; et nul plus que le gouvernement anglais n'a su jamais choisir cette opportunité du moment. Le cabinet de Robert Peel et de lord Aberdeen a maintenant de nombreuses difficultés sur les bras ; outre sa grande affaire de la réforme commerciale et de sa lutte contre la plus puissante aristocratie du monde, il a d'un côté l'Irlande qui se débat dans les convulsions de la faim et de la misère ; de l'autre, une guerre meurtrière dans l'Inde ; enfin, comme si sa position devait se compliquer de tous les côtés à la fois, de nouveaux embarras viennent encore de lui surgir en Chine. On conçoit qu'avant d'entreprendre contre les États-Unis une guerre qui peut être sérieuse et entraîner après elle les plus graves conséquences, il désire mettre fin à celles qu'il a déjà à soutenir. Il temporisera donc dans l'Orégon aussi long-temps qu'il le pourra tout en y conservant sa position acquise et en y entretenant des forces capables d'y faire respecter les intérêts de ses

nationaux. Mais viennent sa position et les circonstances telles qu'il les désire ; laissez-le une fois s'affranchir des préoccupations que lui donnent sa réforme intérieure et ses guerres au dehors, et vous le verrez reprendre vis-à-vis des États-Unis son attitude d'autrefois.

On cite pour exemple sa conduite à propos du Texas. L'Angleterre, dit-on, a cédé une première fois devant les démonstrations énergiques de sa rivale, pourquoi ne cèderait-elle pas une deuxième ? Ici il y a une différence très grande: dans l'affaire du Texas l'Angleterre n'avait pour elle ni le droit ni les faits.

Le Texas s'était affranchi du Mexique ; l'Angleterre, de même que la France, l'avait reconnu comme nation ; plus tard, le gouvernement du Texas a compris qu'il était trop faible pour rester isolé, et il a demandé à faire partie de la grande confédération de l'Union.

L'Angleterre, et à son instigation la France, ont voulu s'y opposer. Mais quel droit avaient-elles de le faire? Comme État indépendant, le Texas s'appartenait et était libre dès-lors de disposer de lui à son gré. La France aurait-elle le droit de faire la guerre à la Prusse et à la Belgique parce que le gouvernement belge

s'associerait au Zollverein ? Nécessairement non.

Puis, une guerre à propos du Texas et dans le Texas, offrait des difficultés qu'elle n'offrira pas quand son théâtre sera transporté dans l'Orégon ; en effet, il était impossible d'envahir le territoire du Texas ; il y avait là une population qui commence à devenir nombreuse, et qui a conservé des restes de l'énergie et du courage par lesquels elle sut naguère conquérir son indépendance. Il y a du danger toujours à s'attaquer aux nationalités nouvelles ; nulle part le sentiment de patriotisme n'est aussi puissant, aussi énergiquement développé, et ce sentiment fut toujours le mobile des plus grands actes de bravoure. N'a-t-on pas vu en 1836 cent quarante Texiens, enfermés dans le fort d'Alamo, résister pendant treize jours à l'armée entière de Santa-Anna, causer à cette dernière une perte de 1,500 hommes, et mourir sur la brèche jusqu'au dernier ? En sorte, dit un historien, que lorsque le vainqueur pénétra dans la place, tous ses défenseurs étaient morts ; une femme seule restait pour raconter avec l'accent de l'enthousiasme, qu'elle avait vu le dernier Texien faire feu sur les assaillans et tomber criblé de

balles, après avoir refusé de se rendre à une armée.

Le dernier des soldats de Léonidas ne fit pas aussi bien, l'histoire raconte qu'il survécut à sa défaite et alla porter à Sparte la nouvelle de la mort de ses compagnons.

L'enthousiasme d'une liberté naissante peut seul produire cette abnégation complète de soi-même, ce dévoûment sans bornes à la patrie.

Et c'est contre ce peuple que l'Angleterre eût eu à lutter dans le Texas, si elle lui eût fait la guerre pour empêcher son annexation.

Dans l'Orégon, au contraire, la plus grande partie de la population est anglaise ou soumise à l'Angleterre; cette dernière y occupe les meilleures positions, soit pour l'attaque, soit pour la défense ; elle y a un matériel de guerre considérable; les principaux moyens de communication et de transport sont en son pouvoir; elle connaît parfaitement la topographie du pays; elle a pu de longue main en apprécier les difficultés comme les ressources; en un mot, l'Angleterre est là chez elle, et si elle y avait la guerre elle aurait l'avantage de la faire sur son propre terrain.

D'un autre côté, placé au centre du golfe du

Mexique, le Texas se trouve à la portée des États-Unis dont il touche les provinces les plus populeuses et les plus riches; rien n'eût donc été facile en cas de guerre comme d'y faire parvenir des forces imposantes tant par terre que par mer. On conçoit dès-lors tout ce qu'une situation semblable avait de désavantageux pour l'Angleterre, qui se fût trouvée à deux mille lieues du théâtre des hostilités.

Pour l'Orégon, rien de semblable.

Par terre, il touche aux possessions britanniques comme il touche à celles des Etats-Unis, et si de ce côté il y avait un avantage, il serait certainement en faveur de l'Angleterre dont les agens et les chasseurs sont depuis longtemps accoutumés à franchir les montagnes Rocheuses, tandis que du côté des États-Unis ces montagnes ont été rarement franchies; non point qu'elles soient plus difficiles que dans la partie qui touche aux possessions anglaises, mais en raison de la grande distance qui les sépare de la partie peuplée du territoire de l'Union.

Par mer, la position est à peu près la même; l'Angleterre a dans l'Inde, dans la Polynésie, dans les mers de la Chine des stations ma-

ritimes qui se trouvent beaucoup plus rapprochées de l'embouchure de la Colombie, que n'en sont les ports des Etats-Unis sur le golfe du Mexique; Calcutta en est pratiquement moins éloigné que New-Yorck et que Boston; car de ces derniers points on ne peut y arriver que par le détroit de Magellan et en faisant le tour du continent américain presque en entier.

Ainsi, pour se rendre du golfe du Mexique dans la Colombie, on compte trois mois de navigation, tandis qu'elle n'est qu'à quatorze journées des îles Sandwick, à quarante-cinq de la nouvelle Zélande, à cinquante de l'Australie, et à environ deux mois de Calcutta.

On voit, par l'exposé de ce tableau, que soit du côté de la terre, soit du côté de la mer, l'avantage de la position est tout entier en faveur de l'Angleterre, et qu'une guerre sur quelque coin de l'Asie ou de l'Afrique serait aussi à la portée des Etats-Unis qu'une guerre sur l'Orégon.

Mais si elle a lieu, la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre sera une guerre longue et générale. L'Orégon en sera le prétexte sans en être le principal théâtre. La question du Texas sera nécessairement reprise, et alors le Mexique,

qui aujourd'hui se résigne parce qu'il est isolé et faible, interviendra dans la lutte, alors qu'il pourra compter sur l'assistance de l'Angleterre. De leur côté, les Etats-Unis chercheront des alliés parmi les populations du Canada qu'ils tenteront de faire insurger de nouveau. Voilà donc les deux principaux points sur lesquels se concentreront les efforts des parties belligérantes, le Canada et le Texas, les grands lacs et le golfe du Mexique.

Maintenant quel en sera le résultat? Il serait difficile de le dire; on sait comment on commence une guerre, on ne sait jamais comment on la finira; c'est un grand échiquier sur lequel leschances de la partie sont le plus souvent abandonnées au hasard, et où les événemens imprévus exercent plus d'influence que toutes les précautions et toute l'habileté des joueurs. Cependant, quel qu'en soit le résultat, vainqueurs et vaincus y perdront également. La guerre ne se fait plus maintenant qu'en remuant des masses d'hommes et d'argent.

Aussi pense-t-on que deux peuples aussi bons calculateurs que l'Angleterre et les Etats-Unis y regarderont à deux fois avant de se jeter dans les dangers et les dépenses d'une nouvelle

lutte; et cela devrait être, si un froid calcul présidait toujours aux grandes déterminations des gouvernemens; mais à côté de la raison qui calcule, il y a, là surtout, les passions populaires qui excitent et qui entraînent. Nous avons déjà fait connaître l'animosité instinctive des populations américaines contre tout ce qui porte le nom anglais.

Il y a aussi ces hautes considérations de respect de soi-même et de dignité nationale dont nous avons également exposé les principes, et nul plus que le gouvernement de la Grande-Bretagne ne les a sévèrement observées, dans ces derniers temps surtout.

C'est ce qui nous fait penser qu'entre les Etats-Unis qui bravent, et qui bravent d'une manière d'autant plus outrageante qu'ils l'ont fait impunément jusqu'à ce jour, et l'Angleterre molestée et bravée, une guerre devient de plus en plus inévitable; nous ne voyons pas, en présence d'une situation semblable, de calculs qui puissent arrêter la marche des événemens.

De la part des Etats-Unis, la guerre sera le fait des passions mauvaises que le gouvernement, après les avoir déchaînées, n'aura plus

eu la force de contenir ; de la part de l'Angleterre elle sera le résultat d'une nécessité impérieuse dans laquelle l'aura entraînée sa rivale ; c'est donc sur le peuple américain que devra retomber toute la responsabilité de cette guerre quelles qu'en soient les conséquences ; car si l'on repousse notre première pensée, qui veut que pas plus l'Angleterre que les Etats-Unis n'aient un droit exclusif à la propriété de l'Orégon ; qui demande que ce pays soit indépendant et serve d'asile à une nationalité nouvelle sous le patronage et sous la protection de tous les Etats civilisés du monde ; si l'on admet le partage entre les deux parties litigérantes, il est impossible à toute personne désintéressée et de bonne foi de ne pas mettre du côté de l'Angleterre, sinon le droit, du moins le mérite du calme et de l'observation des convenances. Il semblerait que le cabinet britannique laisse accumuler les mauvais procédés du gouvernement de l'Union, affecte une longanimité et une patience qui ne sont, nous l'avons déjà dit, ni dans ses habitudes ni dans son caractère, afin d'y trouver le droit d'infliger une sévère leçon au parti démocratique américain.

Telle serait notre pensée, si nous ne savions

que l'Angleterre a beaucoup plus à perdre que les Etats-Unis dans une guerre américaine; en cas d'échec, elle apporte le Canada et la baie de Hudson pour enjeu, tandis que l'annexation du Texas est aujourd'hui un fait accompli, et que, quels que soient les événemens, il sera difficile de détacher de l'Union américaine des populations qui désirent en faire partie. Nous avançons rapidement vers une époque où il sera de principe élémentaire en droit public, d'écouter le vœu des populations pour le choix de leur nationalité.

L'Angleterre aura donc contre elle les habitans du Texas, tandis que ceux du Canada s'empresseront de faire ligue commune avec quiconque leur promettra de les affranchir de la domination anglaise.

Cette différence dans la position, le cabinet de St-James la comprend parfaitement, et il est probable qu'elle a exercé sa part d'influence dans la ligne de conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour, dans le désir presque immodéré qu'il a montré d'amener la question à une solution pacifique.

Le parti américain qui penche vers la paix, et nous devons le dire, c'est le parti le plus sa-

ge, avait espéré dans ces derniers temps que les réformes douanières proposées par sir Robert Peel ramèneraient vers l'Angleterre les sympathies du peuple de l'Union; la première nouvelle de ces réformes a été reçue en effet de l'autre côté de l'Atlantique avec autant d'intérêt que de surprise; les Etats producteurs de blés y ont trouvé un nouveau motif pour le maintien de la paix; mais ces réformes, qui sont loin d'être accomplies encore, ne seront-elles pas mutilées, tronquées, sinon tout-à-fait arrêtées par le parti territorial de l'Angleterre? Au milieu de tous les obstacles qu'on leur oppose, arriveront-elles assez tôt pour que leurs premiers effets se fassent sentir aux populations de l'Union avant que la querelle de l'Orégon n'ait abouti à un commencement d'hostilité? Cela est peu probable. Déjà la bonne impression que leur nouvelle avait produite à Washington, est effacée ou à peu près, et dans ce moment on y discute, non point si l'on accordera telles ou telles limites à l'Angleterre, mais bien si l'on ne proclamera pas les droits des Etats-Unis à l'intégralité du territoire contesté; si l'on ne s'emparera pas brutalement de ce territoire, ou bien si l'on consentira à r'ouvrir avec

l'Angleterre des négociations à son sujet.

Les Etats-Unis et le congrès sont à la paix, dit-on ; mais cette paix, l'Angleterre ne peut pas en vouloir et n'en voudra pas. Sans aucun doute, les négociations seront reprises, mais sur quel pied, et à quelle condition ? Toutes les difficultés anciennes seront remises en présence de part et d'autre : l'Angleterre maintiendra ses prétentions ; les Etats-Unis ne voudront rien rabattre des leurs. Ils croiront avoir fait d'assez grandes concessions à la paix en ayant voulu ajourner la guerre, et si le cabinet de Londres n'accepte pas leurs conditions d'une manière absolue, un nouveau message du président déclarera l'année prochaine au congrès que les prétentions de l'Angleterre sont inadmissibles, et que l'honneur autant que l'intérêt des Etats-Unis leur font un devoir de les repousser.

Et alors les représentans et le sénat discuteront de nouveau l'érection de ports militaires sur le haut Missouri et sur la Colombie, l'organisation des milices, la levée de quelques régimens de cavalerie pour garder l'Orégon, et autres projets vingt fois rappelés et discutés, et toujours restés dans les cartons du congrès

américain ; pendant ce temps, l'Angleterre complètera ses armemens, elle terminera sa guerre de l'Inde et pacifiera l'Irlande; puis, libre des embarras qui la préoccupent dans ce moment, tout entière à sa querelle avec les États-Unis, elle reprendra dans l'Orégon l'attitude qui lui convient.

Ainsi pour avoir été reculée, la guerre ne sera que plus certaine; seulement le cabinet de Washington aura laissé échapper le moment où il pouvait la faire avec opportunité.

Telle sera donc, suivant nous, la marche future des événemens :

Le congrès américain, tout en exaltant la conduite du président de la république, et en partageant l'attitude guerrière d'un certain nombre de ses membres, repoussera néanmoins les mesures extrêmes, et ordonnera au pouvoir exécutif la reprise des négociations.

Les négociations seront reprises, mais, pas plus que les précédentes, elles n'aboutiront à une solution pacifique, parce que ni l'une ni l'autre des deux puissances ne voudra modidifier assez ses prétentions pour qu'une transaction soit possible.

Alors il faudra bien en finir, et aux notes di-

plomatiques, aux menaces de tribune succèderont les coups de canon. Quant au résultat de la guerre, Dieu seul en a le secret.

Si l'état de statu quo actuel se prolongeait encore un peu long-temps, la marche des choses donnerait peut-être à l'affaire une solution tout-à-fait imprévue : en l'absence d'autorité supérieure, les colons du Wallamet se sont choisi un chef parmi eux ; ce chef, écossais d'origine et l'un des principaux agens de la compagnie de la baie d'Hudson, commande à quelques milliers d'Américains, d'Anglais et de Canadiens réunis dans la vallée; de plus, il a épousé la fille d'un chef indigène, ce qui lui donne une influence considérable sur les populations indiennes de la contrée.

Son autorité est la plus légitime de toutes, car elle n'a eu pour principe que son mérite personnel et la libre élection de ses concitoyens.

Peu à peu la colonie du Wallamet s'étendra; elle gagnera en nombre et son chef en puissance. N'est-ce pas ainsi qu'ont commencé toutes les sociétés naissantes, et sans remonter aux fils de Noë, cette origine n'est-elle pas celle des principaux États de l'Amérique actuelle?

Lorsqu'il y a dix ans à peine, Stéphen Austin parcourait les vallées du Texas, proclamant la nécessité de s'affranchir de l'oppression du Mexique, le Texas était-il dans une position bien plus avancée que n'est l'Orégon en ce moment ?

Pourtant le Texas de Stéphen Austin était, deux ans plus tard, nation indépendante, et avant peu d'années il formera l'un des plus riches et des plus populeux États de l'Union.

C'est que les populations croissent vite, là où la terre appartient au premier qui la féconde; là, où les gouvernemens paternels de notre société européenne n'ont pas importé encore leurs lois de propriété et d'impôts, où chacun peut manger le blé qu'il a fait croître, respirer l'air et s'asseoir au soleil sans payer la place qu'il occupe.

Ce que Stephen Austin a fait pour le Texas, pourquoi donc le docteur Mac Loughlin ne le ferait-il pas pour l'Orégon ? L'Angleterre ne veut pas la guerre; elle ne l'acceptera que comme une absolue, une dure nécessité ; c'est son honneur, son amour-propre national bien plus que ses intérêts matériels qui sont en jeu dans la question de l'Orégon ; elle ne demande

qu'un biais honorable pour sortir de l'impasse dans laquelle la diplomatie l'a placée, et elle se précipitera dans ce biais de quelque part qu'il lui soit offert.

Ce serait lui en offrir un parfait que de proclamer dans l'Orégon un gouvernement national indépendant et d'elle et des États-Unis; la première, nous n'en doutons pas, elle reconnaîtrait ce gouvernement dès qu'il lui offrirait des garanties suffisantes pour la conservation des intérêts qu'elle a dans le pays; son exemple serait nécessairement suivi par les principales puissances maritimes du monde, et les États-Unis, forcés de reconnaître ce qui serait désormais un fait accompli, s'y résigneraient avec d'autant plus de facilité qu'en définitive ils auraient atteint leur but principal, en enlevant l'Orégon à l'Angleterre.

Ce fait, qui tôt ou tard s'accomplira, il suffirait d'une simple initiative de quelque part qu'elle vînt pour le rendre immédiat; c'est en politique surtout, que les plus petites causes produisent quelquefois les plus grands effets.

Alors serait réalisé pour l'Orégon notre premier vœu, notre première pensée : ce beau pays ne serait ni américain, ni anglais, il

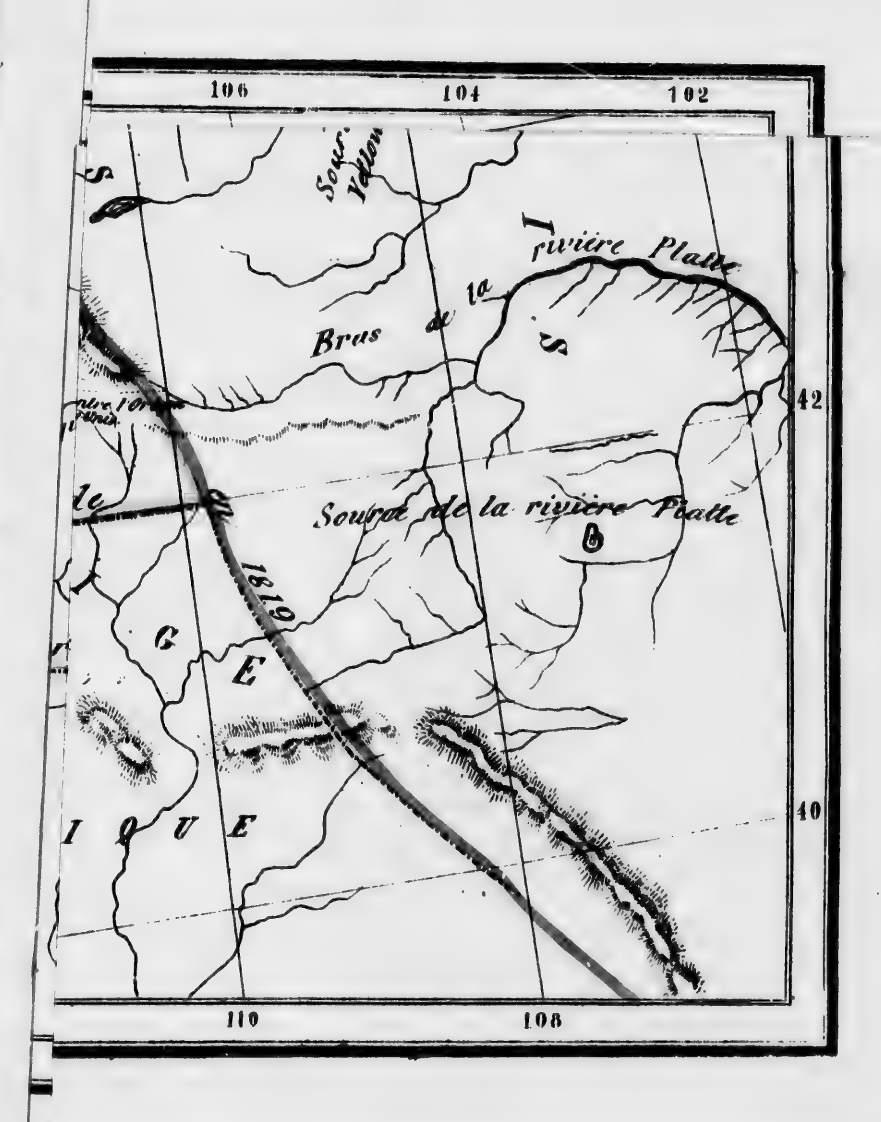
s'appartiendrait à lui-même, et il aurait l'avenir devant lui pour accomplir les brillantes destinées qui résultent de sa position et que nous lui avons souhaitées.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

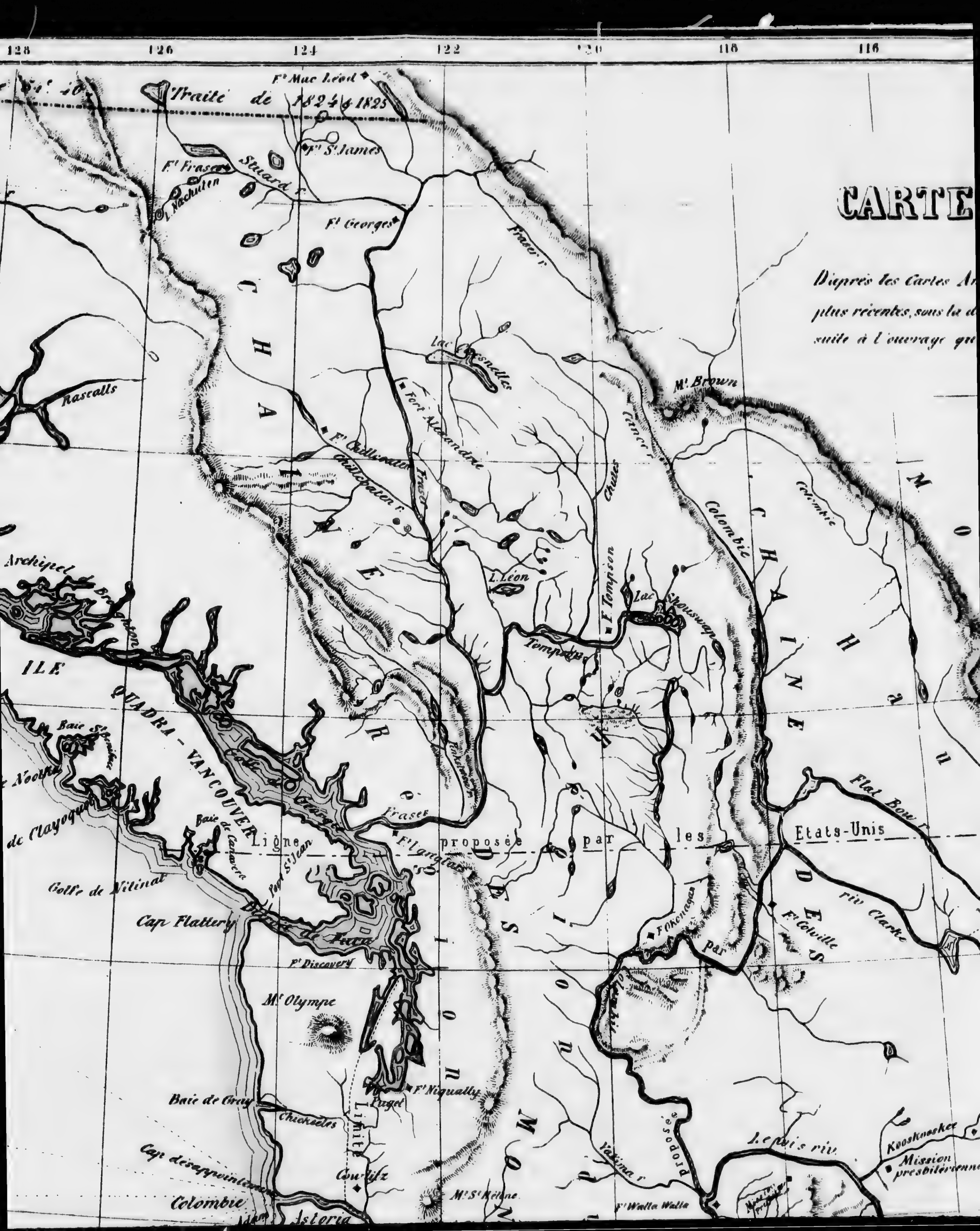
FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE ÉD. PROUX ET Ce, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

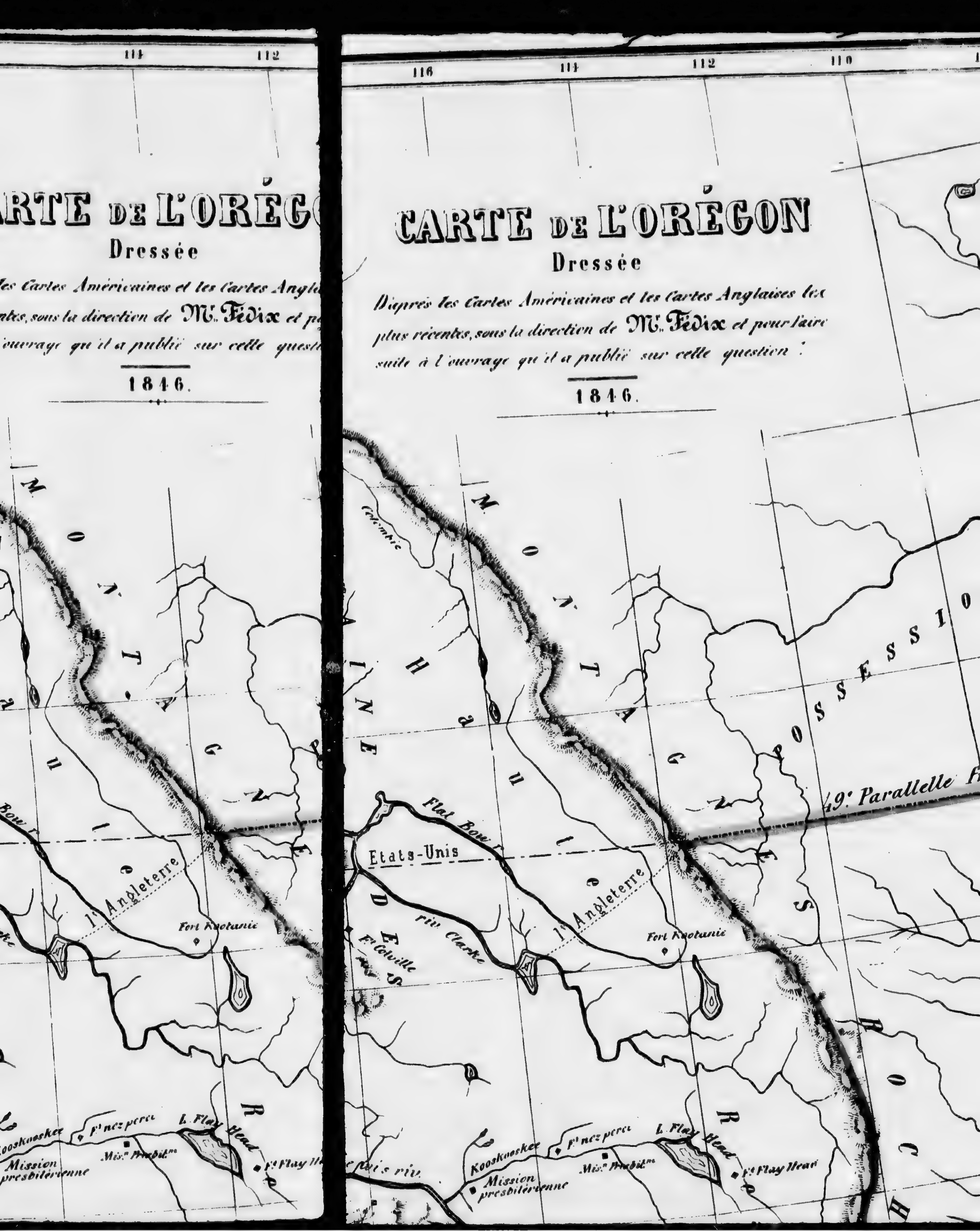

106
104
102
rivière Platte
Bras de la
42
Source de la rivière Platte
1819
G
E
I Q U E
40
110
108

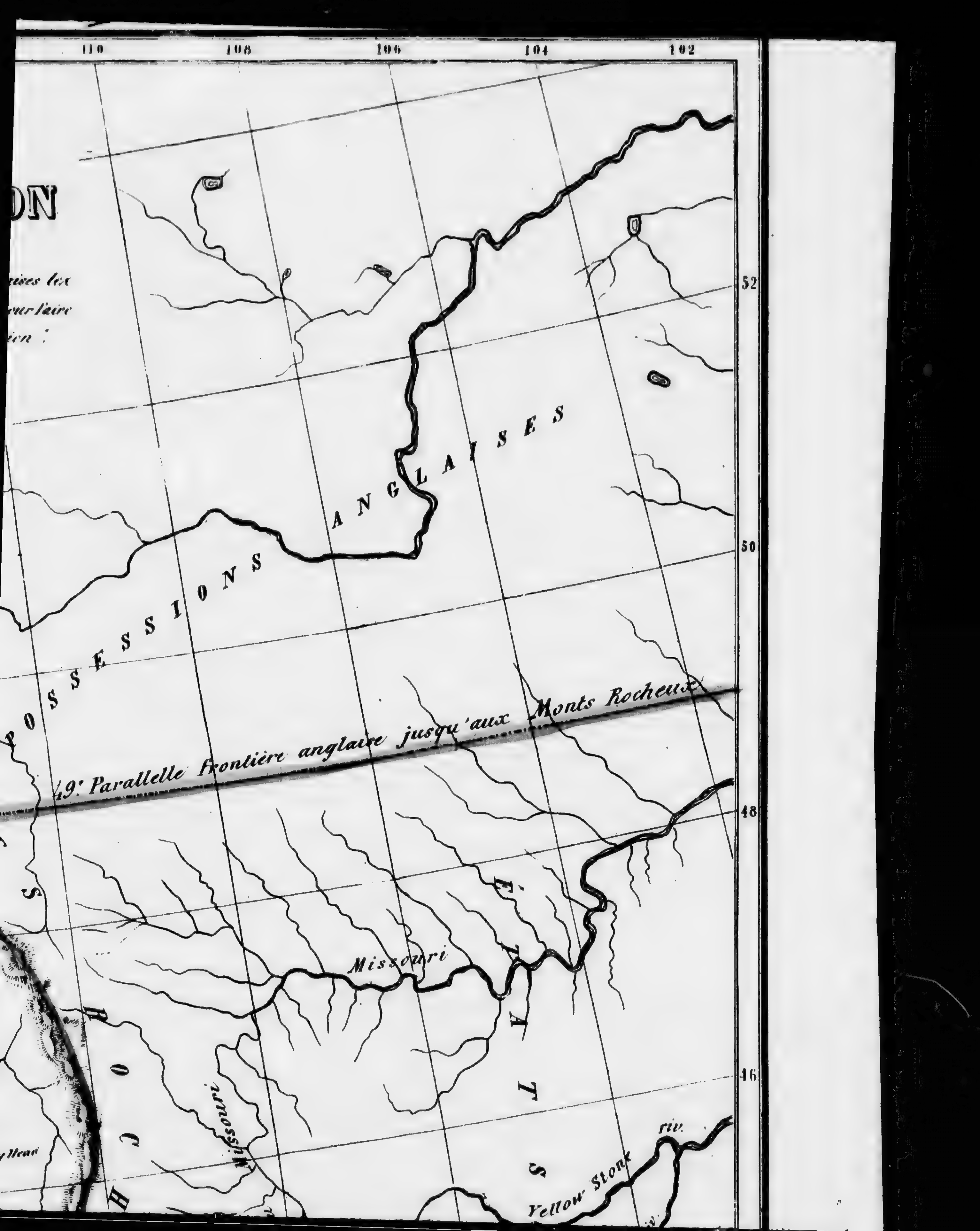


134
130
128
126
Golfe de Dixon
Frontière russe 54° 40'
F.t Simpson
Ile Washington ou de la R.ne Charlotte
F.t Fras
Salmon r.
Ile Banks
Rascalls
52
C. S.t James
F.t Mac Langhlin
Golfe de la Reine Charlotte
Archipel de Broughton
I. d'Ecosse
O C E A N P A C I F I
50
ILE QUADRA - VANC
Baie S.t Rimiseau
Golfe de Nootka
Kamschatka
Golfe de Clayoquot
Golfe de Nitinat
48
Cap Flatte
Japon
Baie de
46
Cap désappo
Chine
Colomb



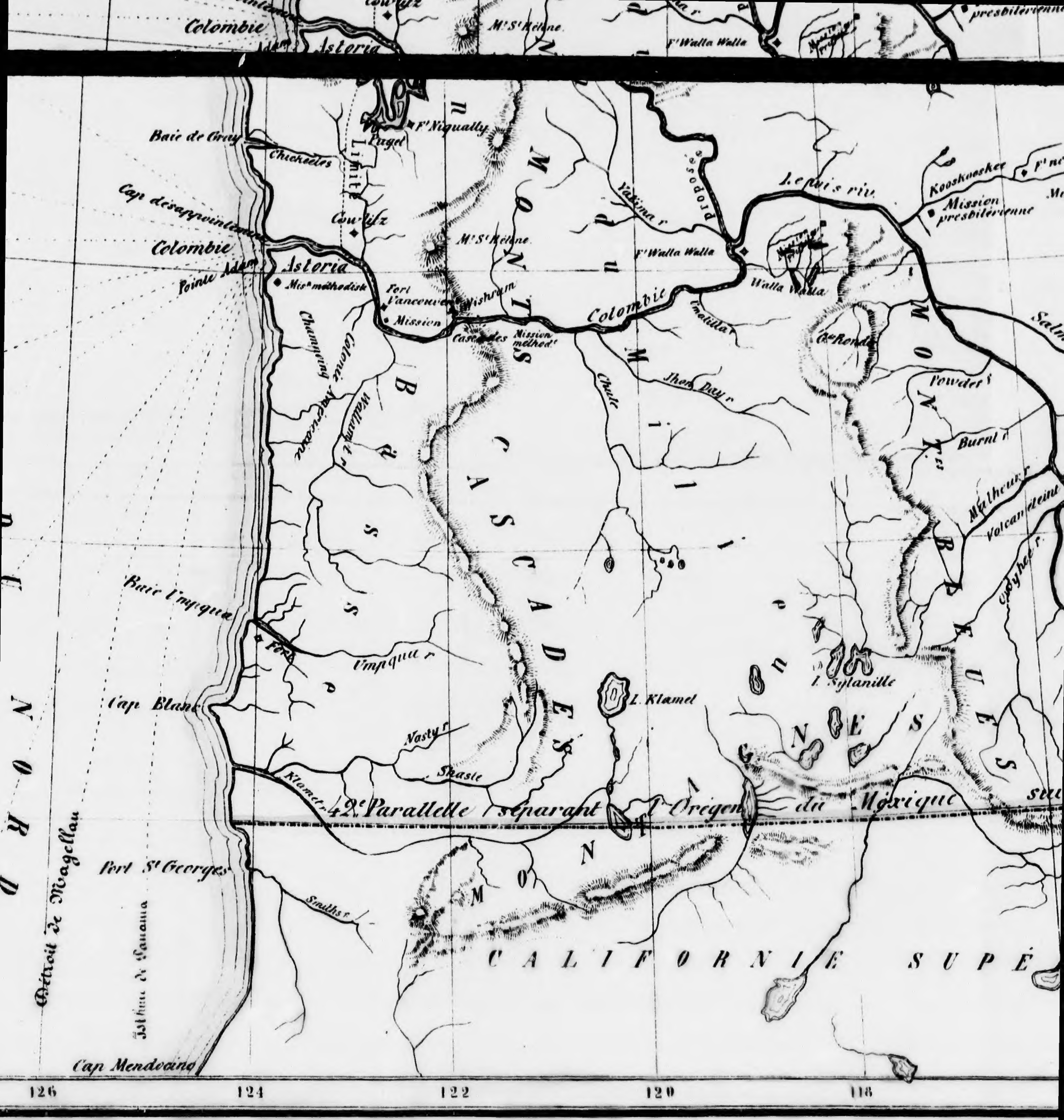
128
126
124
122
118
116
CARTE
D'après les Cartes A
plus récentes, sous la d
suite à l'ouvrage qu
Traité de 1824 & 1825
Ft Mac Léod
Ft St James
Ft Fraser
Stuard r.
L. Nachuten
Ft Georges
Fraser r.
Rascalls
lac Chesnelles
Fort Alexandre
Ft Chilcotin
Chilcotin r.
Mt Brown
Canoe r.
Colombie
Chutes
L. Léon
Ft Tompson
Lac Shouswap
Tompson
Archipel de Broughton
ILE
QUADRA - VANCOUVER
Baie St Ignace
Nootka
de Clayoquet
Baie de Canavera
Golfe de Nitinat
Cap Flattery
Port St Jean
Golfe de Georgie
Fraser
Ft Langlais
Ligne proposée par les Etats-Unis
Flat Bow r.
riv Clarke
Ft Okonagan
Ft Colville
par
Ft Discovery
Mt Olympe
Ft Niqually
Puget
Baie de Gray
Chickeeles
Limite
proposée
Lewis riv.
Kooskooskee
Mission presbitérienne
Yakima r.
Cap désappointement
Cowlitz
Colombie
Astoria
Mt St Hélène
Ft Walla Walla

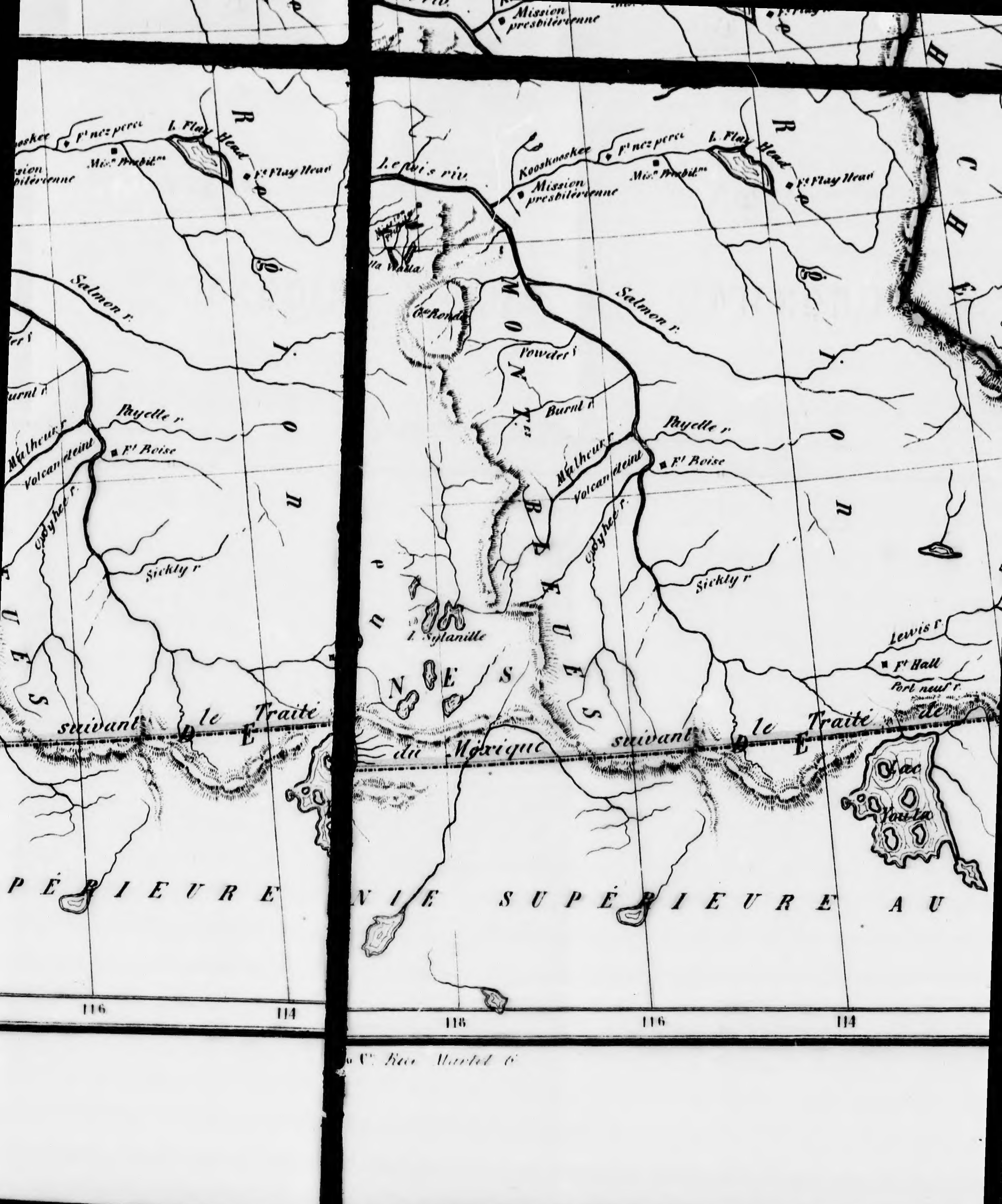

116
114
112
110
CARTE DE L'ORÉGON
Dressée
D'après les Cartes Américaines et les Cartes Anglaises les plus récentes, sous la direction de Mr. Fédix et pour faire suite à l'ouvrage qu'il a publié sur cette question.
1846.
M O N T A G N E S
R O C H
POSSESSIO
49e Parallelle
Colombie
Flat Bow
Etats-Unis
Angleterre
Fort Kootanie
riv. Clarke
Ft Colville
Kooskooskee
Mission presbitérienne
Ft nez percé
L. Flat Head
Ft Flat Head



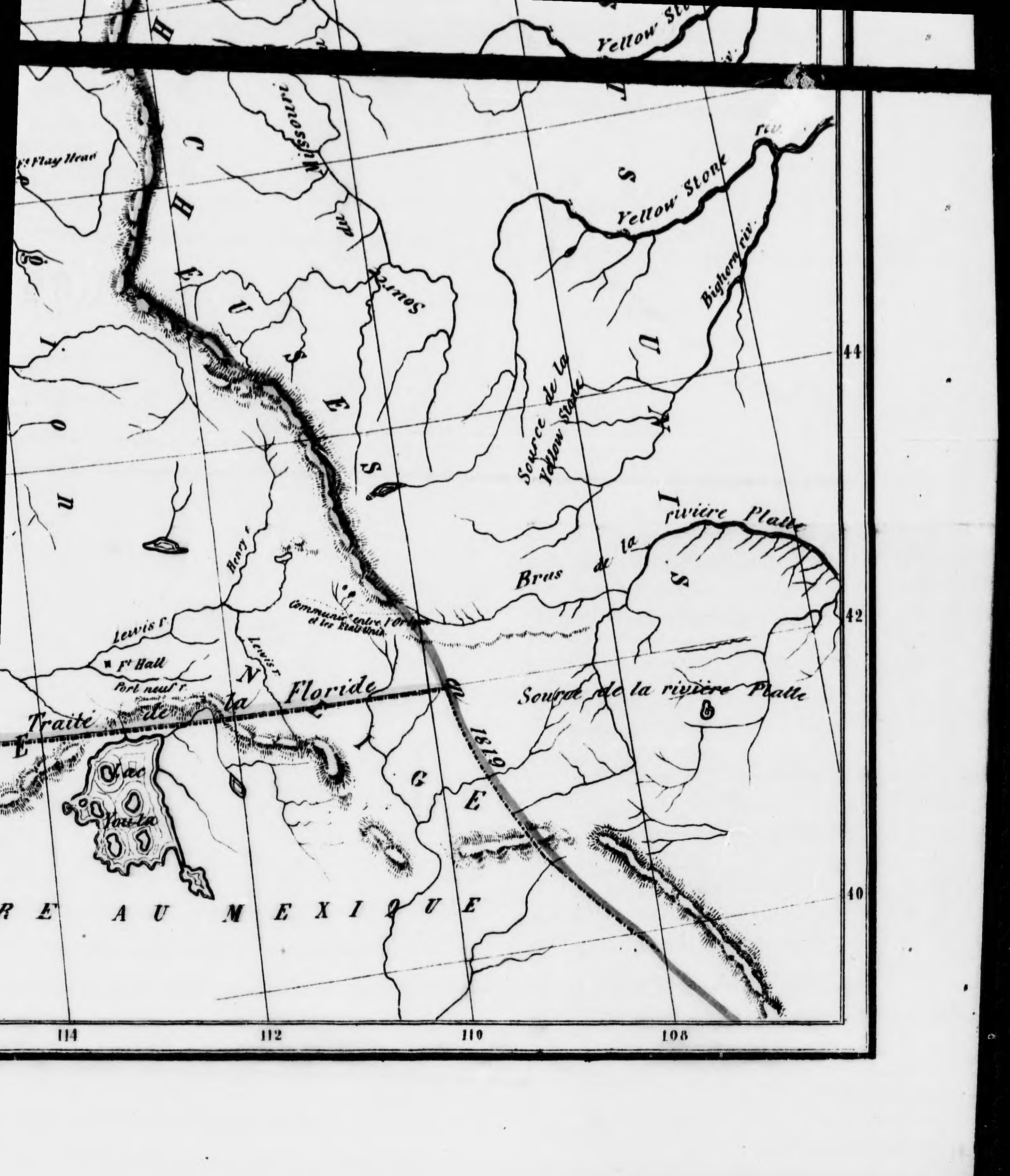
110
108
106
104
102
ON
52
50
48
46
ANGLAISES
POSSESSIONS
49° Parallelle frontière anglaise jusqu'aux Monts Rocheux
Missouri
Missouri
Yellow Stone
riv.

Chine
Colomb
Japon
Baie de Gray
Cap désappointe
46
Chine
Colombie
Pointe Ad
I F I Q U E
Cap de Bonne Espérance
Australie
44
D U
I. Sandwich
Baie Umpqua
Cap Blanc
N O R D
42
Nouv. Zélande
Port St Georges
I. Marquises
Détroit de Magellan
Isthme de Panama
40
Cap Mendocino
132
130
128
126


Colombie
Astoria
Baie de Gray
Chickeeles
Cap désappointement
Cowlitz
Pointe Adam
Misn méthodiste
Fort Vancouver
Mission
Wishram
Cascades
Mission méthode
Puget
Ft Niqually
Limite
Mt St Hélène
Yakima r.
proposée
Ft Walla Walla
Walla Walla
Lewis riv.
Kooskooskee
Mission presbitérienne
Umatilla r.
Gde Ronde
Powder r.
Burnt r.
Malheur r.
Volcan éteint
Owyhee r.
John Day r.
Chute
Champoeg
Colonie Américaine
Wallamet r.
MONTS CASCADES
Baie Umpqua
Fort
Umpqua r.
Cap Blanc
Nasty r.
Shaste
Klamet r.
L. Klamet
L. Sylanille
42e Parallèle séparant l'Orégon du Mexique
Port St Georges
Smiths r.
CALIFORNIE SUPÉ
Cap Mendocino
Détroit de Magellan
Isthme de Panama
NORD
126
124
122
120
118
Lith Mécanique Leclercq & Cie Rue Martel 6



Mission presbitérienne
Kooskooskee
Fᵗ nez percé
L. Flay Head
Misⁿ Presbitⁿᵉ
Fᵗ Flay Head
Salmon r.
Powder r.
Burnt r.
Payelle r.
Malheur r.
Volcan éteint
Fᵗ Boise
Sickly r.
L. Sylanille
Lewis r.
Fᵗ Hall
Port neuf r.
suivant le Traité de
du Mexique
Lac Youta
SUPÉRIEURE
118
116
114
Rue Martel 6



Yellow Stone
Missouri
Ft Flay Head
Yellow Stone riv.
Bighorn riv.
Source de la Yellow Stone
rivière Platte
Bras de la
Henry
Lewis r.
Ft Hall
Port neuf r.
Lewis r.
Communic. entre l'Orégon et les Etats Unis
Source de la rivière Platte
Traité de la Floride
1819
Lac Youta
RE AU MEXIQUE
44
42
40
114
112
110
108